

LE PLAN DE LA CAPITALE DU CANADA

DE 2017 À 2067

Depuis plus d'un siècle, l'aménagement de la capitale du Canada constitue une des principales responsabilités de la Commission de la capitale nationale et des organismes qui l'ont précédée. Nous publions la présente édition du Plan de la capitale du Canada à l'occasion du sesquicentenaire de 2017 et dans la perspective du bicentenaire de 2067, ce qui représente une période de 50 ans.

Ce plan est le fruit d'une discussion citoyenne animée, tenue à l'échelle du pays, concernant la façon de matérialiser une vision audacieuse mais réalisable de la région de la capitale du Canada au XXI^e siècle. Les Canadiens ont proposé 17 projets marquants, regroupés sous les 3 grands thèmes du plan, qui se situent dans le prolongement des travaux de planificateurs éminents du dernier siècle : Frederick Todd, Edward Bennett et Jacques Gréber.

En 2067, la capitale sera respectueuse des terres traditionnelles des Algonquins anishinabés sur lesquelles elle se trouve. Elle sera accueillante pour l'ensemble des Canadiens et comptera un riche éventail de symboles nationaux. Bénéficiant d'un cadre naturel pittoresque, elle sera durable sur le plan écologique. Enfin, à l'ère du numérique, la capitale sera un endroit dynamique et branché sur le monde.

Se situant dans cette optique, le Plan reflète l'optimisme des Canadiens à l'égard de leur pays et de leur capitale.

Mark Kristmanson, Ph. D.

Premier dirigeant

Commission de la capitale nationale



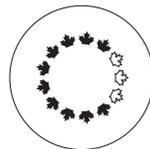
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

LE PLAN DE LA CAPITALE DU CANADA

DE 2017 À 2067



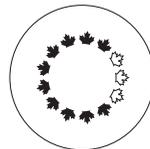
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION



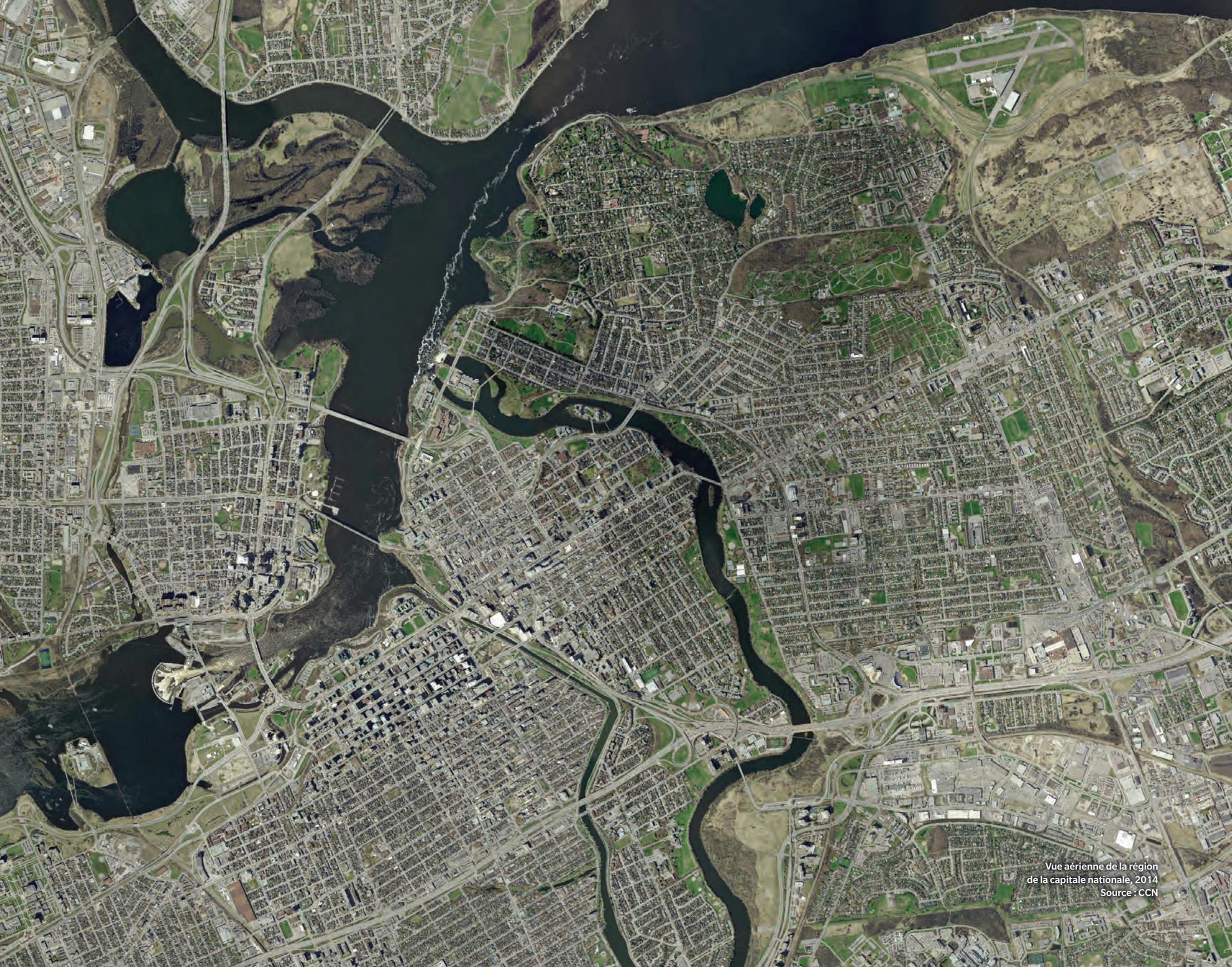
Schéma tiré du Plan Gréber :
carte du cœur de la région de
la capitale du Canada, 1950
Source : CCN

LE PLAN DE LA CAPITALE DU CANADA

DE 2017 À 2067



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION



Vue aérienne de la région
de la capitale nationale, 2014
Source : CCN

MESSAGE DE LA MINISTRE



J'ai l'honneur de vous présenter *Le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067*.

La capitale est l'un des grands symboles du pays. C'est un endroit où les Canadiens se rassemblent pour vivre, apprendre et découvrir ce qui rend le Canada un endroit où il fait bon vivre.

Le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067 présente une vision à long terme pour l'avenir de la capitale. Jusqu'au bicentenaire de la Confédération et au-delà, il orientera l'édification de la capitale et servira de cadre pour l'aménagement du territoire et les projets qui seront mis en œuvre sur les terrains fédéraux.

Le Plan propose 17 grands projets qui ont été soumis par des Canadiens dans le cadre de consultations publiques. Ils seront une source d'inspiration et de fierté pour la population canadienne et ils contribueront à développer la qualité de vie dans la région.

À titre de ministre du Patrimoine canadien, je vous invite à lire le Plan de la capitale du Canada. J'en profite également pour remercier la Commission de la capitale nationale ainsi que tous ceux et celles qui ont contribué à son élaboration.

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Melanie Joly'.

L'honorable Mélanie Joly

MESSAGE DU PRÉSIDENT



La capitale du Canada est un endroit formidable où vivre, un lieu extraordinaire à visiter et une source constante de fierté pour la population canadienne. Il en est ainsi, car comme toutes les grandes capitales, elle reflète ce que nous sommes; elle incarne, de manière dynamique, notre vision collective du Canada, son passé, son présent et son avenir.

La capitale a crû et évolué avec le Canada : la modeste ville forestière aux confins d'un nouveau pays est devenue un carrefour industriel d'avant-garde bourdonnant d'activité, puis le centre urbain animé et diversifié que nous connaissons aujourd'hui.

Les 50 prochaines années — du 150^e anniversaire de la Confédération au bicentenaire du Canada en 2067 — constitueront des décennies de transformation pour la capitale.

Ce plan que vous lisez — *Le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067* — est le fondement de cette transformation.

Il est le résultat d'une collaboration sans précédent entre les Canadiens ainsi que d'innombrables heures de travail que mes collègues de la Commission de la capitale nationale y ont consacrées.

C'est un plan qui intègre et met en valeur tous les éléments qui rendent la capitale de notre pays si remarquable et unique. Il nourrit un profond respect envers notre histoire tout en énonçant de grandes aspirations pour notre avenir.

Il promeut l'excellence en design et en développement durable tout en soulignant notre amour indéfectible pour le patrimoine naturel et la beauté qui nous entourent.

C'est la vision d'une capitale encore plus dynamique à l'échelle régionale, plus importante sur le plan national et plus branchée sur le monde.

Je suis fier de la capitale de notre pays, fier de ce plan et fier de tous ces gens, de la CCN et du pays entier, qui ont joué avec enthousiasme un rôle actif dans son élaboration. Je leur adresse mes remerciements et leur témoigne mon admiration.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Russell Mills', written in a cursive style.

Russell Mills

TABLE DES MATIÈRES

Préface	3	Chapitre 6 : Passer à l'action	73
Chapitre 1 : Introduction	5	Les approbations fédérales de l'utilisation du sol, du design	
La portée du Plan	6	et des transactions immobilières	74
Le rôle de la Commission de la capitale nationale	6	Promouvoir l'excellence en design	74
Une responsabilité collective et partagée	8	La participation des intervenants et du public	75
Chapitre 2 : Un héritage sur lequel bâtir	11	La propriété fédérale de terrains	75
L'édification d'une capitale	12	Les investissements fédéraux et les infrastructures de la capitale	76
Les plans antérieurs	13	Le réaménagement des propriétés fédérales	76
La capitale contemporaine	15	La collaboration	76
Les défis de demain	16	La modification du Plan	76
L'opinion des Canadiens au sujet de l'avenir de la capitale	19	Annexe 1	78
Cadre stratégique : le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067	20	Annexe 2	79
Projets marquants	21	Remerciements	82
Chapitre 3 : Une capitale accueillante et riche de sens	23	Bibliographie	83
Les cités parlementaire et judiciaire	24	Index	84
Les résidences officielles	26		
Les institutions nationales	27		
Les administrations centrales et les installations fédérales	32		
Les éléments commémoratifs nationaux	34		
Les peuples autochtones et la capitale	36		
La diversité canadienne et les identités régionales	37		
Les missions diplomatiques	37		
Le boulevard de la Confédération	38		
Chapitre 4 : Une capitale pittoresque et naturelle	41		
Le réseau d'espaces verts de la capitale	42		
Le parc de la Gatineau	46		
Les cours d'eau et les berges	50		
La Ceinture de verdure	54		
Les espaces verts urbains de la capitale	56		
Chapitre 5 : Une capitale dynamique et branchée	59		
La capitale et l'économie régionale	60		
Une culture et un patrimoine vivants	64		
Les liens et la mobilité	68		

Le masculin est utilisé dans le présent document comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

Cartes

Région de la capitale nationale	7
Institutions nationales.....	29
Complexes d'emplois fédéraux	33
Boulevard de la Confédération	39
Réseau d'espaces verts de la capitale	43
La capitale verte	45
Parc de la Gatineau	47
Principaux cours d'eau	51
Ceinture de verdure	55
Espaces verts urbains.....	57
Accès à la capitale, entrées panoramiques et promenades	69
Projets marquants à l'horizon 2067	81

Projets marquants à l'horizon 2067

1. Cités parlementaire et judiciaire	24
2. Renouvellement de la résidence officielle du premier ministre du Canada... ..	26
3. Institutions culturelles et scientifiques nationales	30
4. Nouveaux lieux inspirants consacrés à des éléments commémoratifs majeurs.....	34
5. Un lieu revêtant une signification particulière : l'île Victoria (<i>Kabenishinân Minitig</i>)	36
6. Renouvellement du boulevard de la Confédération et de ses voies d'accès... ..	38
7. Consolidation des corridors écologiques et protection des milieux naturels .	42
8. Régénération de la forêt urbaine de la capitale	46
9. Nouveau centre des visiteurs et amélioration des sentiers du parc de la Gatineau	48
10. Amélioration et accessibilité accrue des berges et des espaces verts.....	52
11. Parachèvement du réseau de sentiers de la Ceinture de verdure	54
12. Réaménagement des plaines LeBreton et des îles.....	60
13. Revitalisation du secteur du ruisseau de la Brasserie et de la maison Wright-Scott.....	62
14. Meilleure intégration des zones d'emplois de l'administration publique fédérale dans le paysage urbain.....	64
15. Plan lumière de la capitale.....	66
16. Renouvellement de la pointe Nepean et parachèvement d'une promenade riveraine du canal Rideau aux chutes Rideau	67
17. Amélioration du transport interprovincial	70



Cyclistes sur le Sentier de la capitale,
parc de l'avenue Stanley
Source : CCN

PRÉFACE



Les premières mesures de planification de la capitale remontent à l'aube du XX^e siècle dans les travaux de Frederick Todd et de la Commission d'embellissement d'Ottawa. *Le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067* s'appuie sur cette tradition et propose une vision souple, concrète et réalisable.

C'est avec beaucoup de fierté et de plaisir que nous marquons le sesquicentenaire du Canada en 2017 par le dépôt de ce guide sur l'aménagement de la capitale du pays pour une bonne partie du XXI^e siècle. L'horizon

de planification de 50 ans de la CCN va au-delà des perspectives municipales habituelles, et l'importance accordée aux terrains fédéraux donne de la stabilité et de la cohérence à long terme dans une région urbaine qui croît rapidement. À cet effet, le plan complète le travail de nos partenaires municipaux et a comme premier objectif de veiller à « doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale », comme l'énonce élégamment la *Loi sur la capitale nationale*.

Avant tout, cette nouvelle version du Plan de la capitale du Canada est le fruit d'une conversation nationale menée sur plusieurs années concernant trois grands thèmes. Les Canadiens souhaitent une capitale *accueillante et riche* de sens attachée aux symboles nationaux et qui sait les préserver tout en respectant le patrimoine autochtone, une capitale *pittoresque et naturelle*, qui met en valeur les espaces verts publics et qui favorise la durabilité écologique, et une capitale *dynamique et branchée* qui est reliée au monde.

Le Plan établit des politiques qui guideront l'usage des immeubles, des parcs, des infrastructures, des lieux symboliques et des terrains fédéraux pour concrétiser cette vision. Il porte sur un avenir déjà perceptible : la croissance et la densification urbaines,

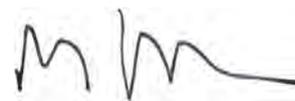
la connectivité mondiale croissante et le « virage numérique » qui change la nature de l'emploi, du transport, du commerce et de l'administration publique.

La CCN et les autres propriétaires fonciers fédéraux travailleront de concert avec les administrations locales et d'autres partenaires pour préserver le patrimoine bâti et les espaces verts de la capitale et pour améliorer ses paysages, ses paysages urbains et ses installations en vue de répondre aux besoins de la population croissante et plus diversifiée. Le Plan vise à dynamiser le milieu urbain tout en préservant la dignité des institutions gouvernementales qui s'y trouvent. Pour sa mise en œuvre, la CCN élaborera des outils et des méthodes de rayonnement appuyant le but de ses politiques, ce qui comprend l'excellence en design et l'accessibilité universelle.

Au nom de la Commission de la capitale nationale, je remercie sincèrement les milliers de Canadiens de tout le pays qui ont fait part de leurs idées, dont 17 projets marquants qui démontrent le bien-fondé des orientations de planification énoncées dans les pages qui suivent. Leur enthousiasme collectif et leur imagination ont donné cette vision d'une capitale durable « intelligente » qui est accueillante et symbolique pour tous les Canadiens.

Je saisis l'occasion pour remercier nos partenaires dévoués de la Société géographique royale du Canada de leur appui au fil du processus de planification. Enfin, je tiens à saluer les membres du personnel compétents de la CCN qui ont contribué à ce document. Leur travail de planificateurs et d'intendants est au cœur de l'édification d'une capitale digne de notre pays, un lieu inspirant où vivre et à visiter.

Le premier dirigeant,



Mark Kristmanson, Ph. D.



Vue de la colline du Parlement
à partir du parc Major's Hill
Source : CCN



INTRODUCTION

La capitale du Canada est un symbole national qui incarne les traditions et les valeurs qui unissent les Canadiens. Elle rend légitimement hommage aux personnes qui ont contribué à l'édification de notre pays et met en valeur nos plus grandes réalisations. Au fil de son évolution, elle doit continuer à refléter notre développement et notre diversité comme nation.

Le bicentenaire de la Confédération canadienne en 2067 marquera un jalon important dans l'histoire du Canada. Lorsqu'ils se tournent vers l'avenir, les Canadiens souhaitent que la capitale du pays préserve et enrichisse leur héritage commun. Celle-ci doit continuer de représenter nos valeurs communes, accueillir les peuples autochtones du Canada et refléter la grande diversité des cultures.

Le Plan de la capitale du Canada présente un cadre clairement défini pour atteindre ces objectifs. C'est un plan directeur de l'évolution des terrains fédéraux dans la région, qui protège et fait progresser, pour les générations à venir, le legs des plans et des projets antérieurs d'édification de la capitale. Il se situe dans le prolongement de ces plans majeurs, qui ont défini la forme physique de la capitale, tout en lui conservant un cadre naturel spectaculaire et en lui conférant un caractère distinct.

LA PORTÉE DU PLAN

Document d'aménagement fondamental de la Commission de la capitale nationale (CCN), le Plan de la capitale du Canada se situe au sommet du cadre de planification de la capitale. La place importante qu'y occupent les terrains fédéraux fait état du mandat de la CCN énoncé dans la *Loi sur la capitale nationale*. Toutefois, puisque le territoire visé par le Plan concerne également les autorités provinciales et municipales, on y envisage la capitale comme un système ouvert comportant des éléments symboliques, naturels, écologiques, économiques et de mobilité interdépendants qui forment un réseau élaboré de relations entre les terrains fédéraux et non fédéraux de la région.

L'horizon de planification est de 50 ans, soit au-delà de la durée de la plupart des documents d'urbanisme municipaux. Cette perspective à long terme est essentielle pour assurer la pérennité du caractère distinct de la capitale à mesure que de nouveaux éléments seront ajoutés d'ici le bicentenaire en 2067.

Le Plan traite des nouveaux défis du XXI^e siècle auxquels la région doit déjà faire face, dont la croissance et le vieillissement de la population, l'urbanisation constante et les pressions connexes liées à la gestion de l'eau douce et des espaces verts en tant que ressources limitées. Le défi des changements technologiques rapides intensifie la compétitivité croissante entre les cités-régions du monde pour attirer des ressources humaines et financières. Le Plan doit aussi tenir compte des effets des changements climatiques et des risques accrus liés à la sécurité. Eu égard à ces facteurs, le Plan de la capitale du Canada présente une série d'orientations stratégiques essentielles que suivront les ministères et organismes fédéraux d'ici 2067. La mise en œuvre de celles-ci exigera l'engagement et la participation active des partenaires fédéraux, provinciaux et municipaux de la CCN, ainsi que de nombreux autres intervenants.

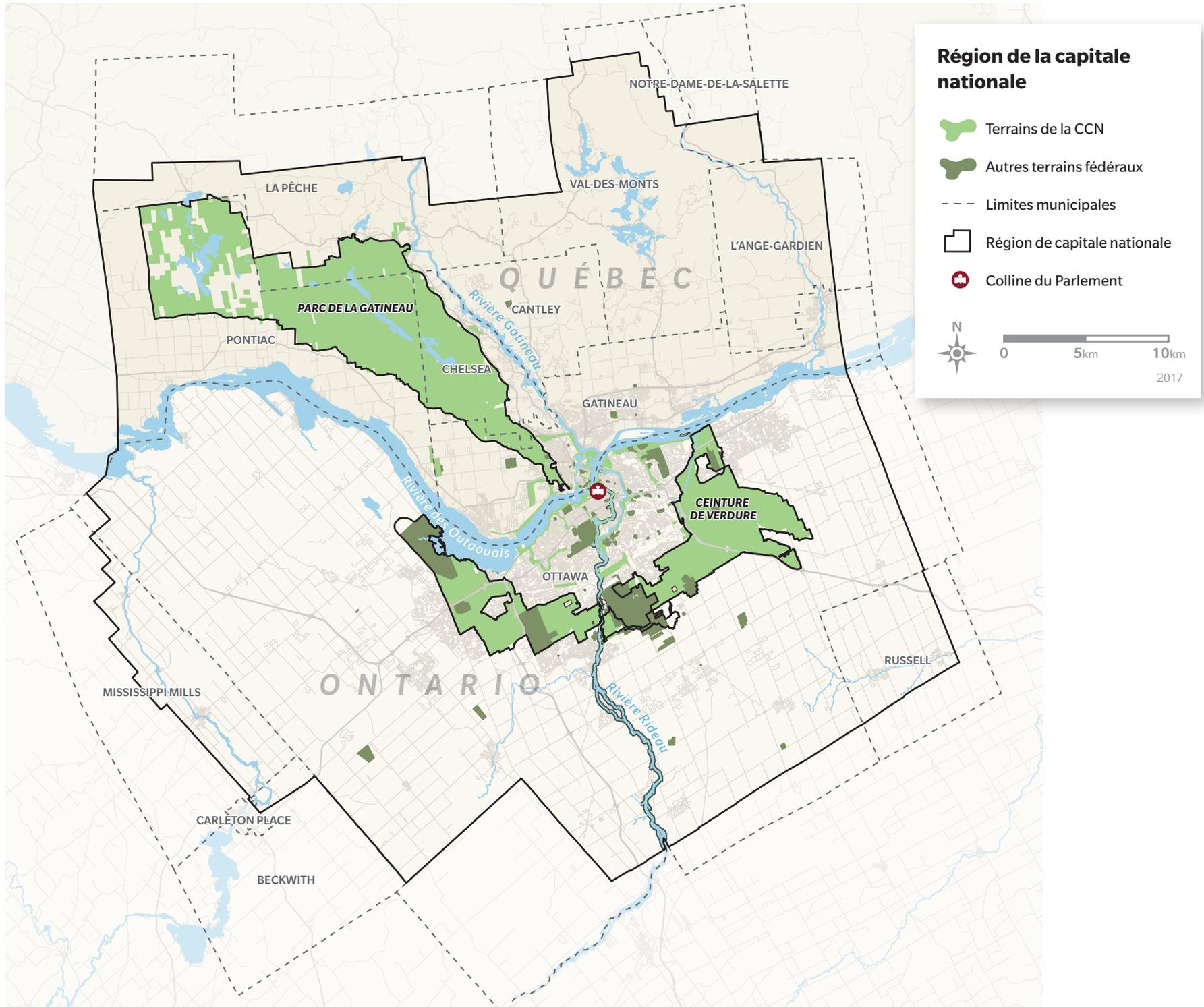
LE RÔLE DE LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Reconnaissant le rôle unique de la capitale au pays, le Parlement du Canada a adopté la *Loi sur la capitale nationale* en 1958. Cette loi a créé la CCN, une société d'État ayant la responsabilité « d'établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et de concourir à la réalisation de ces trois buts, afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale ». Ce mandat s'est développé depuis l'établissement du premier organisme ayant précédé la CCN, en 1899.

Afin que la CCN puisse accomplir sa mission, le Parlement lui a confié plusieurs pouvoirs importants, dont celui d'acquérir et d'aliéner des terrains. La *Loi* autorise aussi la CCN à accomplir les fonctions suivantes :

- > construire, entretenir et exploiter des parcs, places, voies publiques, promenades, ponts, bâtiments et tous autres ouvrages;
- > entretenir et améliorer ses propres biens ou, à la demande du titulaire ou autre responsable d'un ministère, d'autres biens placés sous l'autorité de ce ministère et gérés par lui;
- > collaborer ou participer à des projets conjoints avec les municipalités locales ou d'autres autorités, ou leur accorder des subventions, en vue de l'embellissement, de l'aménagement ou de l'entretien des propriétés;
- > aménager, entretenir et exploiter — ou accorder des concessions pour exploiter —, sur toute propriété de la Commission, des lieux d'intérêt ou d'usage public, notamment des lieux de divertissement, de loisir et de rafraîchissement;
- > administrer, préserver et entretenir tout lieu ou musée historique;
- > mener des enquêtes et recherches sur la planification de la région de la capitale nationale;
- > d'une façon générale, accomplir et autoriser les actions pouvant contribuer, directement ou indirectement, à la réalisation de sa mission.

En vertu de la *Loi*, les projets nécessitant l'utilisation de terrains fédéraux ou ceux qui seront réalisés par un ministère ou un organisme fédéral sur un de ces terrains doivent d'abord être soumis à l'approbation de la CCN. Celle-ci effectue un examen afin de s'assurer que les propositions qui concernent des terrains fédéraux sont compatibles avec les orientations définies dans le cadre de planification de la capitale.





^

Vue de la colline du Parlement et du canal Rideau, 1950
Source : CCN

UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE ET PARTAGÉE

La CCN planifie et oriente l'utilisation et l'aménagement des terrains fédéraux dans la région de la capitale du Canada afin que la capitale soit le reflet de son importance nationale. Les ministères et les autres organismes fédéraux, les organisations provinciales et municipales, le secteur privé et les organismes communautaires contribuent aussi grandement au développement et au dynamisme de la capitale. La CCN et ses partenaires partagent la responsabilité de faire évoluer favorablement la capitale du Canada.

Les administrations municipales et les gouvernements provinciaux sont les principaux planificateurs des terrains de propriété privée dans la capitale. Bien que la CCN soit responsable de l'aménagement des terrains fédéraux dans la capitale, ses documents de planification et les plans d'aménagement municipaux partagent

les mêmes principes d'urbanisme durable. Le gouvernement fédéral collabore aussi activement avec les services d'urbanisme municipaux afin que les plans fédéraux et municipaux demeurent cohérents. Les municipalités sollicitent habituellement l'avis de la CCN lorsque des projets d'aménagement et de développement liés à des terrains n'appartenant pas au gouvernement fédéral concernent ses intérêts. Cette étroite collaboration demeure essentielle pour réaliser les objectifs énoncés dans le présent plan.

Le projet à long terme d'édifier une capitale exemplaire et inspirante demande à ceux qui y sont profondément attachés d'adopter une vision globale concernant la protection des ressources naturelles et l'utilisation durable des terrains et des ressources en eau. L'économie de la région profitera de la collaboration de tous les partenaires pour réaliser cet avenir brillant et prometteur.





Vue aérienne de la région
de la capitale du Canada
Source : CCN



UN HÉRITAGE SUR LEQUEL BÂTIR

La région de la capitale s'étend de part et d'autre de la frontière entre l'Ontario et le Québec, les deux provinces canadiennes les plus peuplées. La capitale, telle que définie dans la Loi sur la capitale nationale de 1958, est une région de 4 715 kilomètres carrés, dont 11,6 p. 100 appartiennent au gouvernement fédéral et sont gérés par lui.

Chevauchant la limite entre deux formations géologiques, le Bouclier canadien et les basses terres du Saint-Laurent, et située à la confluence de trois grands réseaux hydrographiques, ceux des rivières Rideau, Gatineau et des Outaouais, la région est relativement plane au sud de la rivière des Outaouais, mais présente un relief plus vallonné au nord de celle-ci. Elle connaît un climat continental humide et quatre saisons distinctes.

La région de la capitale se démarque par ses attraits naturels caractéristiques, de même que par ses éléments historiques et culturels uniques. Située sur les terres ancestrales de la Nation algonquine anishinabée, elle compte également un grand nombre des plus importants symboles canadiens, notamment les édifices et les lieux cérémoniels de la Cité parlementaire, de même que des institutions culturelles renommées.

Son climat nordique et sa situation à la limite de la forêt boréale font de la région de la capitale une rareté parmi les grandes villes du monde. Cette région est d'une beauté naturelle saisissante, et grâce à la prévoyance des plans antérieurs, on a su protéger d'importants bassins visuels et créer des accès publics aux berges. Un vaste réseau de sentiers récréatifs et de promenades panoramiques relie les institutions culturelles, les parcs et les espaces naturels de la capitale. On trouve également dans la région des milieux humides protégés, des écosystèmes et des habitats valorisés et d'importantes étendues naturelles et presque sauvages, de même que des terres agricoles productives, avantagement situées près des centres urbains.

La région de la capitale se trouve à cheval sur la frontière entre les deux provinces où se sont établies deux des cultures fondatrices du Canada. Elle compte une collectivité diversifiée d'immigrants, et bon nombre de ses résidents parlent les deux langues officielles du pays. En tant que siège du gouvernement du Canada, la capitale accueille aujourd'hui plus de 130 missions diplomatiques représentant des pays de partout dans le monde.



L'ÉDIFICATION D'UNE CAPITALE

La région était déjà habitée par des peuples autochtones il y a 9 000 ans, et des peuples nomades s'y arrêtaient pour porter et faire du troc. Des preuves archéologiques indiquent d'ailleurs que la région était une plaque tournante commerciale animée voilà quelque 6 000 ans. La toponymie actuelle reflète les noms que les Anishinabés ont attribués aux lieux de rencontre et d'échange, comme Ottawa (« le chemin qui marche ») et Kitchissippi (« grande rivière »). Des obstacles à la navigation ont donné lieu à des établissements aux extrémités des sentiers de portage, et un des plus importants de ceux-ci était la chute des Chaudières (*Akikodjiwan* ou *Kishkâbikedjiwan*), où Samuel de Champlain lui-même a été témoin de cérémonies au début des années 1600.

Les origines de la capitale contemporaine remontent à la construction du canal Rideau, après la guerre de 1812, qui a permis d'établir une voie de navigation sécuritaire entre Toronto et Montréal. Le colonel John By, commandant du Corps royal du génie chargé de creuser le canal, avait installé un petit établissement sur cette route à l'endroit où se trouve Ottawa aujourd'hui. La ville, située à la frontière du Haut et du Bas-Canada et appelée Bytown à l'époque, s'est développée avec le commerce du bois et a été renommée Ottawa en 1855. Deux ans plus tard, la Reine Victoria l'a désignée capitale de la Province unie du Canada, ou Canada-Uni. À cette époque, sa population n'était que de 16 000 habitants. La géographie de la région a été déterminante dans le choix de cet emplacement pour la capitale : celui-ci se trouve à une distance sécuritaire de la frontière américaine et permet de réunir les deux Canadas.

Malgré ces avantages, la capitale ne ravissait pas tous les premiers ministres de ce jeune pays. En 1884, jugeant qu'elle « n'[était] pas une belle ville », le septième premier ministre du Canada, Sir Wilfrid Laurier, a mis au défi son gouvernement de l'améliorer. Débute alors plus d'un siècle d'édification du milieu urbain de la capitale fédérale. Le Plan poursuit donc la mission que se sont donnée nos prédécesseurs de créer une capitale belle et digne.

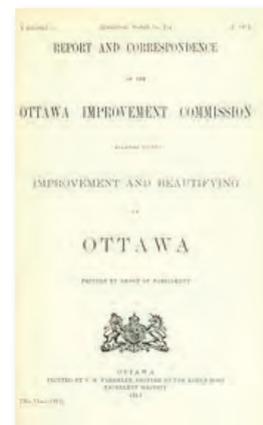
◀ Carte illustrant les routes qu'empruntaient les peuples autochtones il y a plus de 6 000 ans
Source : CCN

LES PLANS ANTÉRIEURS

Beaucoup d'idées exposées dans les précédents plans de la capitale ont été reprises dans le présent plan, car elles transcendent les générations. Ces idées comprennent notamment la prémisse selon laquelle la beauté naturelle d'une capitale se trouvant aux abords d'une région sauvage nordique en constitue une caractéristique déterminante. Dans le rapport de la Commission du plan fédéral présentant un plan général pour les villes d'Ottawa et de Hull (communément appelé le rapport Holt) publié en 1915, l'urbaniste Edward Bennett résume ainsi sa vision :

« À certains égards, Ottawa a été heureusement choisie pour son rôle. Elle est située sur les rives d'un grand et magnifique cours d'eau, la rivière des Outaouais, et communique directement par voie d'eau avec le fleuve Saint-Laurent dans lequel les Grands Lacs déversent leurs eaux. Deux rivières secondaires se jettent dans la rivière des Outaouais près du site de la capitale : la rivière Gatineau, qui coule du nord en traversant une vallée pittoresque, et la rivière Rideau, qui rejoint la rivière des Outaouais à partir du sud. Deux remarquables chutes d'eau, la chute des Chaudières et les chutes Rideau, sont situées dans les limites de la ville d'Ottawa. Un canal aux dimensions d'une rivière traverse le cœur de la ville et se prête non seulement au commerce, mais aussi aux activités récréatives. La colline du Parlement est un haut promontoire qui s'élève à 150 pieds [46 mètres] au-dessus de la rivière des Outaouais. Les yeux tournés vers le nord, au-delà de cette rivière, l'observateur aperçoit les montagnes des Laurentides qui s'étendent à perte de vue et qui sont encore couvertes, en partie, de la forêt vierge. Londres, Paris et Washington sont de grandes capitales, et chacune d'elle est située en bordure d'une rivière, mais aucune ne présente la beauté naturelle d'Ottawa. La nature est une invitation directe à faire de cette capitale du Nord une des plus belles au monde. » [Traduction]

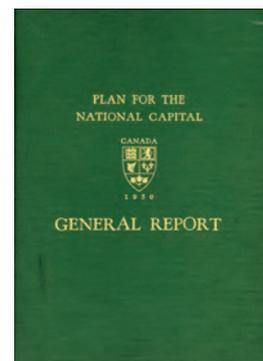
La planification globale des éléments de la région liés à la capitale a débuté en 1899, avec la création de la Commission d'embellissement d'Ottawa. Quatre ans plus tard, la Commission engageait Frederick Todd, un pionnier de l'architecture du paysage, pour aider au réaménagement de la ville. Todd était d'avis que l'emplacement de la capitale permettrait non seulement de construire une grande ville, mais aussi une ville « d'une beauté peu commune ». Il prévoyait que la capitale allait devenir un grand district peuplé reflétant la bonne réputation du Canada et de ses citoyens, qui se développerait en phase avec le pays.



Rapport de la Commission d'embellissement d'Ottawa
1903



Plan Holt-Bennett
1915



Plan Gréber
1950

Dix ans plus tard, la Commission Holt s'est assurée les services d'Edward Bennett, qui avait travaillé auparavant avec Daniel Burnham au renommé Plan de Chicago. Le plan élaboré par Bennett fut l'un des premiers plans d'urbanisme de grande ampleur au Canada, et il portait sur tous les aspects des réseaux de la ville, dont l'habitation, le transport et les espaces verts. Le plan Holt-Bennett proposait des enceintes gouvernementales plus formelles, la réorganisation des voies ferrées, ainsi que la création d'un nouveau parc dans les collines de la Gatineau.

En 1950, le plan de la capitale réalisé par Jacques Gréber a laissé sa marque dans la région. Il proposait d'établir de nouvelles installations majeures pour l'administration publique fédérale, regroupées dans quelques complexes isolés. Il recommandait aussi d'aménager un réseau complet de routes périphériques menant à des promenades longeant les berges, de même qu'une vaste ceinture de verdure pour contenir la croissance urbaine à venir.

Vint ensuite le *Schéma d'aménagement des terrains fédéraux* de 1988, qui a été suivi par le *Plan de la capitale du Canada* de 1999. Celui-ci comprenait une planification fondée sur trois thèmes, soit le cadre de la capitale, les destinations de la capitale et les réseaux de la capitale, et il mettait en relief, pour la première fois, le rôle symbolique du boulevard de la Confédération. Ce plan était innovateur, car il préconisait le développement durable comme élément central de la planification urbaine et faisait valoir que les administrations locales, régionales et fédérale devaient collaborer plus étroitement.

À de nombreux égards, les plans antérieurs ont été une réussite éclatante. Le gouvernement fédéral a protégé la majorité des terrains riverains ayant servi à des fins industrielles pour en faire des terres publiques et y aménager des promenades et des espaces verts linéaires. Il a acquis un vaste secteur des collines de la Gatineau pour y créer un parc d'importance nationale, a conservé d'importants bâtiments patrimoniaux se trouvant dans le marché By et a établi les 203 kilomètres carrés qui forment la Ceinture de verdure de la capitale entourant Ottawa.

La prévoyance de ces urbanistes est moins évidente lorsqu'on constate leur acceptation tacite des philosophies d'aménagement prévalant au XX^e siècle qui prônaient le monumentalisme au détriment de la vitalité urbaine et la séparation des zones d'emplois des fonctionnaires fédéraux. Les interventions qui en ont découlé ont mené à la fragmentation de la ville et à l'élimination de quartiers complets et accordaient une importance considérable à l'usage personnel de l'automobile par rapport aux autres modes de transport. Et bien qu'elles aient permis de récupérer les terrains riverains qui servaient à des usages industriels, elles ont laissé aux urbanistes du siècle suivant la tâche d'animer ces terrains et de les rendre plus largement accessibles.



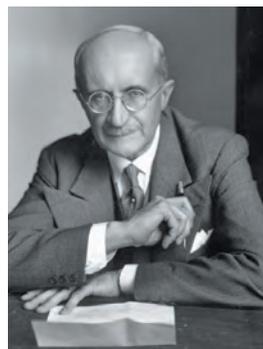
Frederick Todd

Premier architecte-paysagiste reconnu du Canada, Frederick Todd a conçu un plan des parcs et des promenades de la région d'Ottawa-Hull dans un rapport datant de 1903 soumis à la Commission d'embellissement d'Ottawa. Américain d'origine, Todd est déménagé au Canada après avoir fait son apprentissage auprès de Frederick Law Olmsted, créateur du Central Park à New York. Todd était un tenant du pittoresque. Bien qu'il n'ait pas été engagé pour réaliser ses propositions à Ottawa, ses idées et sa vision à long terme ont grandement influencé les plans qui ont suivi.



Edward Bennett

Le plan que l'urbaniste Edward Bennett a conçu en 1915 pour Ottawa et Hull a été l'un des premiers plans d'aménagement urbain détaillés du Canada. Bennett, lui aussi Américain, s'est inspiré du célèbre Plan de Chicago de 1909 qu'il avait conçu avec Daniel Burnham. Il préconisait l'intégration complète de réseaux de transport ferroviaire et urbain, de magnifiques promenades et parcs urbains et d'édifices fédéraux donnant sur la rivière des Outaouais. Une faible part de la vision de Bennett a été réalisée, du moins jusqu'à ce que d'autres plans en reprennent les grandes idées.



Jacques Gréber

Architecte français et urbaniste engagé par le premier ministre William Lyon Mackenzie King, Jacques Gréber a passé plus de 10 ans à créer le Plan Gréber de 1950. Ce plan reflète ses travaux antérieurs, dont ceux de l'Exposition internationale de Paris de 1937. Gréber y a esquissé l'essentiel de ce qui caractérise la région aujourd'hui : les promenades, les espaces verts et les édifices nationaux du secteur du cœur, la Ceinture de verdure et le parc de la Gatineau, ainsi que de nombreux quartiers résidentiels, industriels et administratifs dispersés favorisant l'usage de l'automobile.

LA CAPITALE CONTEMPORAINE

Depuis que la CCN a publié le dernier Plan de la capitale du Canada en 1999, la région de la capitale nationale a connu d'importants changements en matière de gouvernance. Le rôle des administrations municipales de la région a évolué et a pris de l'importance, en partie à cause de la fusion de petites municipalités pour créer les villes d'Ottawa et de Gatineau telles qu'on les connaît aujourd'hui. Près des deux tiers du territoire de la région de la capitale et environ 95 p. 100 de sa population se trouvent à l'intérieur des limites de ces deux villes.

Lors du recensement de 2011, la population totale de la région métropolitaine d'Ottawa-Gatineau était de 1,23 million d'habitants. La projection de population, estimée à 1,8 million pour 2050, pourrait dépasser 2,3 millions d'ici 2067.

La capitale présente un noyau urbain relativement dense et des secteurs urbanisés s'étendant jusqu'à 20 kilomètres du centre. De forme légèrement allongée, le centre urbain suit l'axe de la rivière des Outaouais. Du côté ontarien, la Ceinture de verdure délimite physiquement les secteurs urbains intérieurs et extérieurs d'Ottawa.

La capitale a connu également d'importants changements démographiques. L'immigration a contribué de manière importante à la croissance de la population et a enrichi la diversité culturelle de la région. En 1941, 98 p. 100 de ses résidents étaient d'ascendance européenne, alors qu'aujourd'hui, les nouveaux immigrants qui s'y installent viennent de régions du monde aussi variées que l'Asie, les Amériques et l'Afrique (respectivement 40 p. 100, 17 p. 100 et 14 p. 100 de la population immigrante totale). Selon l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, un résident sur cinq de la région de la capitale est un immigrant de la première génération.

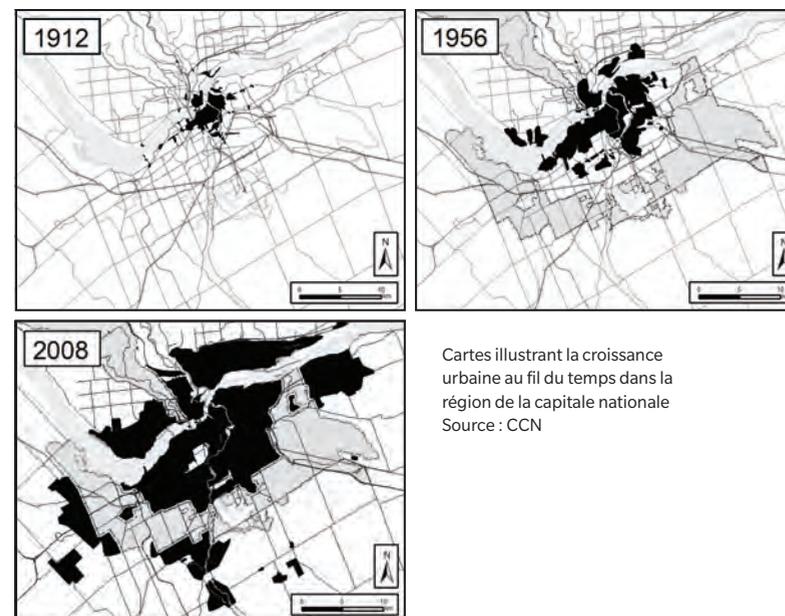
Aujourd'hui, près des trois quarts de la population de la région habitent en Ontario, et un quart, au Québec. L'emploi au sein de la fonction publique fédérale présente une répartition semblable.

L'usage répandu des deux langues officielles constitue un autre trait distinctif de la région. Selon un rapport du Commissariat aux langues officielles publié en 2015, la connaissance des deux langues officielles a connu une croissance soutenue depuis 1981 dans la région. La grande majorité des travailleurs utilisent leur langue maternelle (le français ou l'anglais) au travail.

L'accroissement de la population de la région a nécessité des investissements importants dans l'infrastructure de transport. Le nombre de véhicules motorisés appartenant aux résidents a beaucoup augmenté, passant de 40 000 en 1947 à plus de 680 000 en 2016. L'activité économique et le navettage croissants entre Ottawa et Gatineau indiquent que les liens interprovinciaux sont essentiels au réseau de transport régional. Le gouvernement fédéral possède, entretient et exploite cinq ponts interprovinciaux situés dans le cœur de la capitale. La construction et le

prolongement futurs des lignes de la Confédération et Trillium du train léger sur rail, du côté d'Ottawa, et du Rapibus, du côté de Gatineau, représentent d'importants apports à la mobilité urbaine dans la capitale.

Les deux villes situées au centre de la région urbaine, Ottawa et Gatineau, continuent d'investir dans le transport en commun, souvent avec le soutien financier des gouvernements provinciaux et fédéral, pour améliorer l'efficacité des réseaux et offrir d'autres options de déplacement. En fait, des investissements dans les infrastructures piétonnières et cyclables ont aidé à réaliser un réseau de transport plus sécuritaire et durable. La CCN a pour sa part grandement contribué à l'amélioration du réseau de sentiers récréatifs de la capitale, qui comprend maintenant 250 kilomètres de sentiers qui lui appartiennent et qu'elle gère. Mettant davantage l'accent sur la durabilité et l'accessibilité du réseau de transport, les urbanistes d'aujourd'hui favorisent les aménagements urbains efficaces et compacts, et ainsi la protection des espaces verts et des espaces naturels, des terres agricoles et des éléments du patrimoine culturel.



Cartes illustrant la croissance urbaine au fil du temps dans la région de la capitale nationale
Source : CCN

LES DÉFIS DE DEMAIN

Les villes qui sont belles, animées et durables ne sont pas le fruit du hasard. Celles qui se distinguent expriment une vision collective à la faveur d'une planification urbaine mûrement réfléchi. La continuité dans la planification à long terme constitue un aspect important de la capacité d'une ville à faire face aux défis lorsqu'ils surviennent. Aujourd'hui, la capitale du Canada reflète son rôle de cœur symbolique du pays et de centre de ses institutions démocratiques, où l'héritage légué par Todd, Bennett et Gréber est préservé.

Pour répondre aux besoins des générations futures, le Plan traite de la conjoncture changeante de la capitale et des nouveaux défis qui se profilent. Afin qu'elle soit accueillante pour tous, la capitale doit continuer de refléter la diversité des croyances, des désirs et des valeurs de l'ensemble des Canadiens. Elle doit faire état d'une compréhension approfondie de la conception du monde et de la culture autochtones quant à l'adoption d'un mode de vie assurant la pérennité du territoire. Les changements à venir doivent viser à accroître la qualité de vie dans la capitale, de même que le patrimoine naturel et culturel qu'elle recèle, ces éléments constituant les fondements de sa compétitivité économique. En outre, les planificateurs doivent tenir compte de la dynamique particulière et des attentes associées à la présence d'installations de l'administration publique fédérale, car celles-ci forment l'armature administrative du siège de notre gouvernement national.

Dans les précédents plans de la capitale du Canada, le gouvernement fédéral était responsable de la coordination régionale entre les 20 administrations locales qui existaient alors. Depuis les fusions de 2000, la planification régionale repose davantage sur les municipalités et sur la communauté urbaine régionale.

Voici un résumé des grandes tendances et des principaux défis qui se dessinent pour la région de la capitale.

Édifier une région de la capitale résiliente et dynamique où il fait bon vivre

- > Contribuer à la création de quartiers complets, compacts et propices à la marche.
- > Veiller à ce que les résidents disposent de différentes options en matière de mobilité : marche, cyclisme, transport collectif ou voiture.
- > Faire appel à l'urbanisme stratégique (projets créatifs et communautaires réalisables à court terme et souvent à faible coût) afin d'améliorer la qualité et l'accessibilité du domaine public urbain.
- > Se préparer à la densification et au réaménagement urbains accrus dans le secteur urbain intérieur et aux pressions qu'entraînera le développement important sur la périphérie urbaine.
- > Améliorer la durabilité écologique et la vitalité économique en adoptant des approches de « ville intelligente » (développement urbain intégrant diverses solutions technologiques d'information et de communication pour gérer les biens de la ville).

LA CAPITALE NATIONALE : UNE HISTOIRE DE PLANIFICATION ET DE VISION



1857

Deux ans après que Bytown fut renommée Ottawa, la reine Victoria la désigne capitale de la Province unie du Canada.



1899

La Commission d'embellissement d'Ottawa est créée, ce qui marque le début de la planification détaillée des éléments liés à la capitale de la région.



1903

L'architecte-paysagiste Frederick Todd remet son plan de la région dans le rapport soumis à la Commission d'embellissement d'Ottawa, plan qui met l'accent sur la beauté naturelle et les espaces verts.

Assurer la compétitivité à l'échelle mondiale

- > Accroître la compétitivité de la région de la capitale nationale par rapport aux autres villes et régions urbaines en croissance en vue d'attirer des investissements et des travailleurs qualifiés et d'accéder aux marchés mondiaux.
- > Favoriser, par une planification réfléchie de la capitale, l'établissement des fondements de la sécurité politique et économique qui assureront la vitalité économique à long terme.
- > S'adapter au vieillissement de la population et aux autres tendances démographiques qui influent sur la population active, dont la participation accrue des personnes handicapées.
- > Améliorer la qualité de vie dans la capitale du Canada par la planification, et ainsi mobiliser les partenaires des secteurs public et privé afin qu'ils contribuent à attirer et à conserver une main-d'œuvre qualifiée, scolarisée et productive.
- > S'adapter aux nouvelles mesures en milieu de travail, comme les espaces de travail flexibles et le télétravail.
- > Veiller à favoriser un sentiment de bien-être en conservant un domaine public urbain riche et stimulant où l'excellence en design, la protection de l'environnement et les pratiques durables augmentent la qualité de vie.

Intégrer les transports et l'aménagement du territoire

- > Mieux intégrer les modes de déplacement dans la région, mettre en place des systèmes avancés de gestion du trafic et gérer la demande en transport, notamment au moyen d'incitatifs financiers.

- > Favoriser les modèles d'aménagement compact par des investissements importants dans le transport public.
- > Mettre l'accent sur la mobilité accessible et durable et donner une place de plus en plus importante aux modes de transport actifs (soit autres que l'automobile), en particulier dans les secteurs urbains centraux.
- > Réduire la dégradation de la qualité de l'air associée à un réseau de transport privilégiant la voiture.
- > Comprendre que l'urbanisation et la croissance des infrastructures et des installations connexes peuvent nécessiter l'utilisation de terrains fédéraux.
- > Accroître l'efficacité et la durabilité des réseaux d'infrastructures.
- > Recourir à de nouvelles options en matière de mobilité, y compris le partage de voitures et de vélos.

Fournir des installations à l'administration publique fédérale

- > Continuer de privilégier les lieux accessibles par le réseau de transport en commun rapide et l'aménagement de lieux à usage mixte et contribuer ainsi à la vitalité urbaine et aux objectifs régionaux en matière d'aménagement.
- > Se préparer aux changements des besoins relatifs aux lieux de travail qu'entraîneront les nouvelles méthodes de communication et de collaboration.
- > S'adapter au rythme rapide des changements qu'entraînent les tendances mondiales à l'ère de l'information.



La Commission Holt engage Edward Bennett, qui vient de collaborer à la conception du renommé Plan de Chicago. Le plan d'aménagement urbain détaillé de Bennett officialise les cités fédérales et crée un parc dans les collines de la Gatineau.

1915



Le plan d'aménagement urbain de Jacques Gréber crée plusieurs des attraits durables de la région, y compris les complexes d'édifices fédéraux, les routes périphériques et les promenades, de même que la Ceinture de verdure pour contenir la croissance urbaine.

1950



La Commission de la capitale nationale publie le *Plan de la capitale du Canada*. Ce plan prône une démarche thématique du concept de capitale et met en relief le rôle symbolique du boulevard de la Confédération.

1999

Respecter la nature et le climat et favoriser le développement durable

- > S'adapter à des températures plus douces, à une plus grande variabilité des conditions météorologiques et à des effets accrus sur les infrastructures existantes lors des événements météorologiques majeurs.
- > Lutter contre les changements climatiques qui ont des effets sur la santé des Canadiens ainsi que sur la sécurité et le bien-être économique, et tenir compte de ceux qui nécessitent une adaptation, comme les changements du niveau de l'eau, les inondations saisonnières éventuelles le long des rives et les conditions météorologiques pouvant rendre impossible la pratique de certaines activités récréatives d'hiver.
- > Élaborer des stratégies pour lutter contre les espèces envahissantes et la perte du couvert forestier.
- > Mettre l'accent sur l'écologisation des infrastructures, l'accroissement de l'efficacité énergétique et l'inversion préventive de la tendance à la dégradation de l'environnement.
- > Maintenir et améliorer la qualité de l'eau comme facteur déterminant de la santé et de la qualité de vie futures dans la région.
- > Assurer la résilience dans les sphères économique et sociale, afin que les gens aient un accès égal et équitable à l'emploi, un choix de logement, une plus grande mobilité et une meilleure qualité de vie.
- > Mettre l'accent sur la biodiversité urbaine.

S'adapter à la croissance, au vieillissement et à la diversification de la population

- > Se préparer à l'augmentation prévue de la population à plus de deux millions de personnes d'ici 2067 et aux pressions croissantes liées au développement à l'extérieur de la Ceinture de verdure et aux abords du parc de la Gatineau.
- > Prévoir des mesures d'accessibilité dans les lieux publics et les zones naturelles pour les différents groupes d'âge et niveaux de capacité, car les personnes âgées constitueront une proportion croissante de la population (cette proportion devrait plus que doubler d'ici 2031), et tenir compte des besoins des personnes handicapées, que ce soit sur le plan physique, mental ou cognitif.
- > Tenir compte de l'évolution démographique vers des ménages moins nombreux.
- > Tenir compte de l'immigration croissante.



Patinoire du canal Rideau
Source : CCN

L'OPINION DES CANADIENS AU SUJET DE L'AVENIR DE LA CAPITALE

Durant l'élaboration du présent plan, des Canadiens de tous âges et de toutes les régions ont eu l'occasion de faire part de leurs idées sur l'avenir de la capitale. En 2011 et en 2012, la CCN a mis en œuvre une stratégie nationale de mobilisation comprenant une vaste consultation au sujet de la capitale. Plus de 22 000 personnes ont répondu à l'appel de différentes façons, notamment en participant aux forums régionaux organisés à l'échelle du pays, puis en répondant à un questionnaire en ligne. Une édition spéciale de la revue *Canadian Geographic* a présenté les défis auxquels la capitale doit faire face. Plus des trois quarts des Canadiens ayant répondu au questionnaire étaient d'avis qu'ils devaient avoir leur mot à dire dans l'aménagement de leur capitale. En 2016, la CCN a recueilli plus de 1 800 réponses à sa demande visant à trouver 17 idées inspirantes qui contribueront à modeler la capitale au cours des 50 prochaines années.

L'ébauche du présent plan a été mise en ligne pendant un mois. Au total, 325 personnes ont visité le site et plus de 50 p. 100 d'entre elles ont rempli le questionnaire et commenté les trois thèmes et les buts qui sont traités dans les chapitres suivants.

Les Canadiens souhaitent que leur capitale soit florissante. Ils apprécient ses cours d'eau et ses espaces naturels ainsi que les symboles et les musées nationaux qui s'y trouvent. Ils s'attendent à ce que la capitale :

- > soit animée et accueillante;
- > les représente et représente leurs valeurs;
- > protège et mette en valeur le patrimoine naturel et culturel;
- > favorise l'excellence en matière de design urbain et de qualité de vie;
- > soit une fenêtre sur le pays et sur le monde.

Les villes s'apparentent à des systèmes organiques, et la CCN comprend qu'il faut coordonner les activités auxquelles participent les administrations locales, les groupes autochtones, le secteur privé, les collectivités et les institutions. L'engagement de trouver un accord sans précédent entre tous les acteurs afin d'assurer la résilience, le dynamisme et la qualité de vie à long terme dans la région de la capitale constitue un message fondamental du présent plan.

En somme, le Plan de la capitale du Canada propose de nouvelles perspectives sur l'évolution de la planification fédérale dans la région de la capitale, en mettant en valeur son identité forte et distinctive, tout en appuyant les objectifs régionaux en matière d'aménagement. Il comprend une vision qui exprime les aspirations des milliers de Canadiens qui ont contribué au processus de planification. Les prochains chapitres exposent les buts du Plan selon les trois grands thèmes présentés dans le cadre stratégique qui se trouve à la page suivante.

Ces points de vue sur la capitale ont été recueillis en 2011.



SHAWN A-IN-CHUT ATLEO
Chef national (2011), Assemblée des Premières Nations

Que ce soit par l'art, dans le cadre d'expositions ou dans des lieux de rencontre culturels comme l'île Victoria ou le Musée des civilisations [maintenant le Musée canadien de l'histoire], ma capitale idéale refléterait l'histoire commune aux peuples autochtones et à tous les Canadiens et affirmerait le rôle unique, sacré et influent que les peuples autochtones ont joué, qu'ils jouent et qu'ils joueront.



SEVERN CULLIS-SUZUKI
Militante des milieux culturels et environnemental

Je veux que la capitale m'inspire... Nulle part ailleurs dans ce pays, il ne devrait être plus important de mettre en pratique notre rhétorique sur les valeurs canadiennes. Les citoyens peuvent être frustrés par les gouvernements et les politiciens, mais la capitale doit nous donner quelque chose en quoi croire, à savoir que le Canada a à cœur le bien-être et l'avenir de la population canadienne, d'un océan à l'autre.



JIM CUDDY
Auteur-compositeur-interprète, membre de Blue Rodeo et du Jim Cuddy Band

Je pense que les villes doivent envisager une façon pour les gens d'aller au centre-ville et d'en revenir sans devoir se déplacer seul en voiture. J'aimerais voir une ville encerclée par des endroits où garer son véhicule et qui est bien desservie par un réseau de train léger vraiment pratique et écologique...



JULIE PAYETTE
Membre du Groupe des astronautes canadiens, Ordre du Canada

Je vis à Washington, D.C., la grande capitale au sud de notre pays. Des gens se rendent dans la capitale américaine spécialement pour visiter les musées... N'aimeriez-vous pas que la capitale de votre pays soit aussi une destination en soi? Si vous planifiez un voyage dans l'Est, Ottawa devrait être incontournable.



MARC MAYER
Directeur, Musée des beaux-arts du Canada

J'aime l'idée de créer un périmètre de beauté à l'intérieur même du cœur de la ville, un parc qui relie toutes les institutions symboliques du Canada et les principaux lieux où se trouvent des œuvres d'art en plein air ici et là. Ce serait formidable de profiter du côté majestueux d'Ottawa à pied, sans voitures à l'horizon.



CRAIG KIELBURGER
Cofondateur d'Enfants Entraide, auteur à succès, Ordre du Canada

La capitale du Canada devrait être un lieu de possibilités pour les jeunes Canadiens. Comme toutes les villes, Ottawa peut toujours faire plus pour créer des occasions de bénévolat et d'emploi pour la jeunesse.

CADRE STRATÉGIQUE : LE PLAN DE LA CAPITALE DU CANADA DE 2017 À 2067

ÉNONCÉ DE VISION

La capitale du Canada constitue un symbole de l'histoire et de la diversité de notre pays. Elle reflète fidèlement nos valeurs démocratiques et notre engagement à bâtir un avenir florissant et durable.

BUTS

ACCUEILLANTE ET RICHE DE SENS

- ✿ Maintenir les symboles inspirants et l'héritage significatif inhérents à l'identité canadienne et en créer de nouveaux
- ✿ Célébrer les valeurs et les réalisations canadiennes
- ✿ Accueillir les Canadiens, dans toute leur diversité, dans la région de la capitale en respectant sa localisation sur les terres ancestrales de la Nation algonquine anishinabée

PITTORESQUE ET NATURELLE

- ✿ Protéger et mettre en valeur l'intégrité écologique et la beauté naturelle de la région de la capitale
- ✿ Maintenir les paysages naturels et culturels nordiques distinctifs de la région de la capitale et en créer de nouveaux
- ✿ Encourager de nouvelles façons d'animer les berges, les cours d'eau et les réseaux d'espaces verts de la capitale et d'y accéder

DYNAMIQUE ET BRANCHÉE

- ✿ Favoriser l'édification d'une région de la capitale attrayante, résiliente, accessible, concurrentielle sur le plan économique et où il fait bon vivre
- ✿ Promouvoir la mobilité durable et encourager le développement axé sur le transport collectif dans la région de la capitale
- ✿ Conserver et enrichir le patrimoine culturel grâce à l'excellence en design et à une intendance exemplaire

Principaux défis

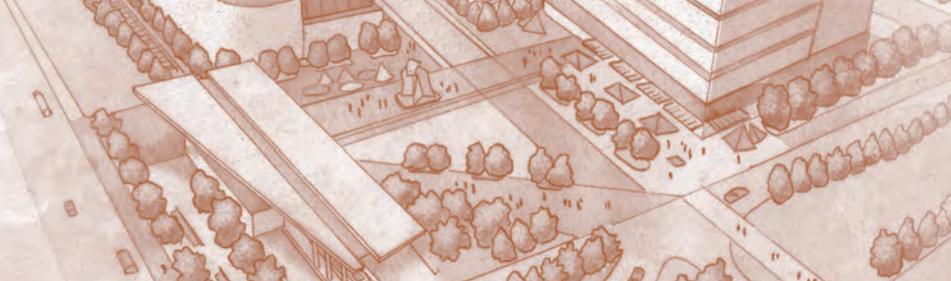
- > Édifier une région de la capitale résiliente et dynamique où il fait bon vivre
- > Maintenir la compétitivité de la région de la capitale à l'échelle mondiale
- > Revitaliser les installations de l'administration fédérale, améliorer leur intégration dans le milieu et réduire leur empreinte carbone
- > Faire face aux changements démographiques (vieillesse, diversification et croissance de la population)
- > Parvenir à une intégration fluide des modes et des infrastructures de transport

Objectifs communs de planification régionale

- > Harmoniser les processus de planification avec les autres ordres de gouvernement
- > Concourir à une excellente qualité de vie grâce à l'édification d'une région concurrentielle et où il fait bon vivre
- > Assurer l'intendance efficace des caractéristiques naturelles valorisées de la région
- > Prioriser la mobilité durable et active

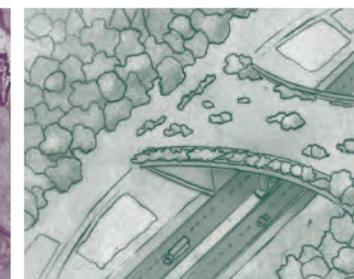
Principaux outils de mise en œuvre

- > Politique d'aménagement à long terme
- > Processus d'examen liés aux approbations fédérales
- > Propriété de terrains d'intérêt stratégique et stratégies d'intendance
- > Investissements fédéraux et projets marquants
- > Partenariats et collaboration



PROJETS MARQUANTS

Le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2027 constitue le coup d'envoi de 17 projets marquants qui seront mis en œuvre par des organismes fédéraux durant cette période. La réalisation de ces grands projets concrétisera les objectifs du Plan et servira de catalyseur et de source d'inspiration pour les projets à venir dans la région de la capitale. Des images et de brèves descriptions des 17 projets marquants sont présentées au fil des trois prochains chapitres.





Festivités de la fête du Canada
sur la colline du Parlement
Source : PC, Jonathan Hayward



UNE CAPITALE ACCUEILLANTE ET RICHE DE SENS

La capitale est le centre de notre pays. Elle engendre des souvenirs marquants, des images évocatrices et des émotions vives dans l'esprit des Canadiens. Les édifices, les monuments et les lieux se trouvant au cœur de la capitale témoignent du système parlementaire canadien et de sa monarchie constitutionnelle.

Réprésentations matérielles du système gouvernemental du pays, les principaux symboles nationaux (la colline du Parlement et l'édifice de la Cour suprême) et les résidences officielles sont chargés d'histoire et de sens. La région de la capitale est la terre natale d'Autochtones d'origine anishinabée et de plusieurs autres peuples autochtones du Canada, de même que de descendants d'explorateurs et de pionniers d'origine française et britannique. De nombreuses autres personnes de divers pays s'y sont établies au cours des siècles et en ont fait leur lieu de résidence. Les institutions culturelles, historiques et scientifiques nationales de la capitale mettent en évidence la riche mosaïque de la société canadienne, et elles contribuent à y attirer des millions de visiteurs chaque année.

Ces institutions, ces cultures et ces diverses aspirations évolueront au cours des prochaines décennies et concourront ainsi à améliorer la capitale et à la transformer en un lieu ouvert à tous où les symboles rejoignent l'ensemble des Canadiens.



LES CITÉS PARLEMENTAIRE ET JUDICIAIRE

En 2067, la Cité parlementaire et la Cité judiciaire revêtiront une signification encore plus profonde en tant qu'organes centraux de l'identité canadienne. La Cité parlementaire est le siège des fonctions législatives du gouvernement du Canada, ce qui comprend la Chambre des communes, le Sénat du Canada et la Bibliothèque du Parlement. La Cité judiciaire est le siège de la Cour suprême du Canada, le plus haut tribunal du pays. Bibliothèque et Archives Canada est l'organisme qui préserve notre mémoire et notre identité nationales et qui les rend accessibles à tous.

Les édifices du Parlement, de style néogothique, ont été construits de 1859 à 1866. Thomas Fuller et Chilion Jones ont conçu l'édifice du Centre, tandis que Thomas Stent et Augustus Laver ont conçu les édifices de l'Est et de l'Ouest. Quant aux terrasses, aux allées et au parterre gazonné principal, ils ont été aménagés plus tard selon un plan élaboré par Calvert Vaux. Après l'incendie de 1916, le gouvernement a révisé la conception de l'édifice du Centre, puis l'a reconstruit, et ces travaux ont pris fin en 1927.

Dans le rapport Holt, Edward Bennett reconnaissait et soulignait la prééminence de la colline du Parlement :

« La colline du Parlement, à cause de l'importance de ses édifices et de son élévation naturelle, constitue la caractéristique dominante d'Ottawa et doit toujours le demeurer. Tous les autres ensembles gouvernementaux doivent lui être subordonnés, tant sur le plan architectural que dans les faits et, au lieu d'entrer en concurrence avec lui, devraient accroître son importance relative et mettre en valeur la beauté et la dignité de ses bâtiments. » [Traduction]

En face de la Cité parlementaire, soit du côté sud de la rue Wellington, de la rue Bank à la place de la Confédération, se trouve un ensemble d'édifices importants comprenant la Banque du Canada, la banque centrale du pays qui a la responsabilité de son système financier et de sa gestion financière, ainsi que l'édifice Langevin, qui abrite le Cabinet du premier ministre et le Bureau du Conseil privé. D'autres

PROJET MARQUANT 1

CITÉS PARLEMENTAIRE ET JUDICIAIRE

Un plan sur plusieurs décennies prévoyant la rénovation et la restauration complètes des édifices du Centre, de l'Est et de l'Ouest du Parlement, y compris la construction d'un centre d'accueil des visiteurs et la réhabilitation de l'escarpement et du paysage, permettra de s'assurer que le siège du gouvernement continue de refléter la croissance de la nation canadienne. Ces travaux comprennent le renouvellement et le renforcement de la politique sur la protection des vues, de même qu'un plan lumière, pour assurer la primauté des symboles nationaux dans la silhouette de la capitale.



édifices néoclassiques, tels que l'édifice Wellington, l'édifice Sir-John-A.-Macdonald (anciennement la Banque de Montréal) et le 100, rue Wellington, agrémentent la rue et procurent des locaux à bureaux et des salles de réunion.

Depuis 1914, le gouvernement fédéral et l'administration municipale ont contrôlé la hauteur des édifices dans le centre-ville d'Ottawa. Tel qu'il est indiqué dans le rapport Holt, la première limite de hauteur des édifices d'Ottawa, soit la distance séparant la surface du trottoir et le point le plus haut d'un édifice proposé, avait été établie à 110 pieds (33,5 mètres) :

« Si les villes d'Ottawa et de Hull doivent acquérir et conserver une apparence de capitale, toutes les précautions doivent être prises pour éviter que les édifices commerciaux n'atteignent une hauteur qui risquerait de nuire à la beauté et à l'importance des édifices gouvernementaux. Cela vaut tant pour les vues rapprochées que pour les premiers aperçus qui se dessinent lorsqu'on s'approche de la ville en train ou en automobile. » [Traduction]

Le cadre physique de la capitale forme un ensemble unique et mémorable de grande importance à l'échelle de la ville, du pays et du monde, et c'est l'aspect dont bon nombre de visiteurs se souviennent le plus. Afin que les symboles nationaux demeurent prédominants dans le paysage visuel de la capitale, la CCN et les administrations municipales doivent renforcer la politique de protection des vues. La CCN emploiera des outils modernes de modélisation numérique pour évaluer l'incidence des nouveaux aménagements proposés à proximité de la Cité parlementaire. Elle travaillera aussi en partenariat avec la Ville d'Ottawa et la Ville de Gatineau pour veiller à protéger les vues alors que les secteurs urbains du cœur de la capitale connaissent une intensification accrue.

Le gouvernement fédéral doit particulièrement veiller à la préservation des édifices et des lieux patrimoniaux caractéristiques qui abritent ses installations. Des investissements continus et une attention constante seront donc nécessaires pour rénover et mettre en valeur les édifices et les paysages afin qu'ils puissent remplir leur fonction essentielle à long terme.

LES CITÉS PARLEMENTAIRE ET JUDICIAIRE

Principales orientations stratégiques pour les 50 prochaines années

- a. Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) terminera la restauration et la réhabilitation des édifices du Parlement (ou du Centre), de l'Est et de l'Ouest à temps pour le bicentenaire de la Confédération. Cela comprendra la construction d'un centre d'accueil des visiteurs. L'institution du Parlement continuera d'évoluer au cours des 50 prochaines années, et l'innovation et l'excellence en design continueront d'être mises en valeur sur la colline du Parlement de manière à ce que le siège du gouvernement reflète la croissance du Canada en tant que nation et que le caractère et les attributs patrimoniaux des lieux soient protégés et préservés.
- b. SPAC terminera le centre d'accueil des visiteurs et le plan d'aménagement paysager. D'autres améliorations seront apportées aux lieux, notamment en matière de sécurité et d'accessibilité universelle, afin de répondre aux besoins des parlementaires et des visiteurs. Les cités continueront d'évoluer d'une manière qui renforcera le paysage culturel historique et l'architecture néogothique pittoresque des bâtiments. Le Plan prévoit l'élimination graduelle du stationnement de surface dans la Cité parlementaire et la Cité judiciaire.
- c. Le réaménagement des édifices du côté sud de la rue Wellington procurera des locaux à bureaux supplémentaires aux fonctions du Parlement et du gouvernement fédéral et assurera la réutilisation adaptée de bâtiments importants pour améliorer l'expérience des visiteurs dans ce secteur.
- d. Avec le temps, le précieux paysage de la colline du Parlement concrétisera la vision grandiose exprimée au mieux par Edward Bennett. L'élimination du stationnement de surface, la renaturalisation de l'escarpement et l'ajout d'éléments commémoratifs enrichiront encore davantage la Cité parlementaire.
- e. La CCN appuiera le renouvellement et le renforcement de la politique de protection des vues pour assurer la primauté visuelle des symboles nationaux, de manière à ce que la silhouette de la colline du Parlement, qui surplombe la rivière des Outaouais, demeure évocatrice et le symbole le plus connu de la capitale et à ce que son escarpement naturel restauré continue de mettre le lieu en valeur, de jour comme de nuit.
- f. La rue Wellington se transformera à mesure que les modes de déplacement (marche, cyclisme, transport collectif et automobile) changeront pour tenir compte des besoins en matière de sécurité et de transport public. Cela permettra d'améliorer le potentiel piétonnier et l'attrait esthétique de la rue, par l'ajout d'arbres et d'éléments commémoratifs, ainsi que d'éclairage et de mobilier urbain attrayants.
- g. En consultation avec la CCN, SPAC mettra à jour la vision et le plan à long terme de la Cité parlementaire en vue de répondre aux besoins futurs en matière de locaux dans les édifices neufs et rénovés.

LES RÉSIDENCES OFFICIELLES

Les résidences officielles logent les dirigeants politiques de notre pays. En outre, on y accueille des dignitaires étrangers et on y tient des activités protocolaires, des réunions et des cérémonies commémoratives. Toutes les résidences officielles sont désignées édifices patrimoniaux dans le Répertoire des édifices du patrimoine du gouvernement du Canada. La région de la capitale du Canada compte six résidences officielles.

- > Rideau Hall est la résidence du gouverneur général du Canada. Ce lieu historique national est la seule résidence officielle ouverte au public. Chaque année, des milliers de visiteurs viennent y admirer les terrains et les bâtiments.
- > Le 24, promenade Sussex est la résidence du premier ministre du Canada.
- > La résidence du lac Mousseau (Harrington Lake) est la résidence d'été du premier ministre.
- > Stornoway est la résidence du leader de l'Opposition officielle à la Chambre des communes.
- > La Ferme, qui se trouve dans le parc de la Gatineau, est la résidence du président de la Chambre des communes.
- > Le 7, Rideau Gate est la résidence où sont logés les dignitaires en visite.

Les responsabilités de la CCN liées à la gestion des résidences officielles du Canada dans la région de la capitale nationale comprennent la planification à

long terme des améliorations à apporter aux résidences, la gestion immobilière, l'entretien régulier des bâtiments et des terrains, ainsi que l'ameublement et l'amélioration des espaces intérieurs.

LES RÉSIDENCES OFFICIELLES

Principales orientations stratégiques pour les 50 prochaines années

- Les résidences officielles sont des emblèmes de la capitale, et par conséquent, elles requièrent un entretien minutieux. Vu l'âge de plusieurs d'entre elles, la CCN élaborera et mettra en œuvre des stratégies de réfection, de même que des plans de conservation et d'amélioration du patrimoine et de l'architecture afin que ces propriétés conviennent à leur rôle d'importance nationale essentielle à long terme.
- En tant qu'intendante des résidences officielles de la capitale, et en consultation avec les représentants du Bureau du secrétaire du gouverneur général et du Cabinet du premier ministre, la CCN mettra en œuvre des plans décennaux de réinvestissement récurrent dans les résidences officielles afin que celles-ci puissent répondre aux besoins des institutions d'un pays en croissance.
- La priorité sera accordée à la résidence du gouverneur général, à Rideau Hall, et à celle du premier ministre, au 24, promenade Sussex.

PROJET MARQUANT 2

RENOUVELLEMENT DE LA RÉSIDENCE OFFICIELLE DU PREMIER MINISTRE DU CANADA

La CCN rénovera et transformera la résidence officielle du premier ministre du Canada. Une fois ces travaux terminés, la résidence sera dotée de dispositifs de sécurité modernes pour protéger le premier ministre et les dignitaires en visite, et les lieux servant aux activités officielles et ceux réservés au domaine privé seront plus fonctionnels; on aménagera aussi dans la résidence des dispositifs d'accessibilité universelle. Les éléments patrimoniaux caractéristiques seront conservés et les aspects liés à la durabilité écologique seront améliorés.



LES INSTITUTIONS NATIONALES

En 2067, les institutions nationales continueront de faire briller les réalisations canadiennes dans les domaines culturel et scientifique. Elles présenteront le Canada et la population canadienne au monde et contribueront grandement à l'identité, à la fierté et à l'image de marque de la capitale, y compris à son image numérique dans un monde branché.

Le boulevard de la Confédération constitue un principe structurant du cœur de la capitale. À la fois parcours d'honneur et voie de la découverte, il relie le Parlement à six institutions nationales situées sur la rue Wellington, traverse la rivière pour se poursuivre sur la rive québécoise, puis revient dans le secteur nord de la promenade Sussex. Ensemble, ses prolongements sur les promenades nationales, les voies d'accès, les sentiers et les grands corridors visuels forment un parcours reliant six autres institutions nationales, de même que d'autres symboles et lieux marquants d'importance nationale.

La rue Wellington et la place de la Confédération

Inauguré en 1969 en tant que projet du centenaire, le Centre national des arts (CNA) a été conçu par Fred Lebensold d'ARCOP pour devenir la principale vitrine des arts de la scène du Canada. Il a fait l'objet d'un agrandissement majeur visant à rénover ses espaces publics et extérieurs, réalisé par la firme Diamond Schmitt Architects, à l'occasion du 150^e anniversaire en 2017. Au cours des prochaines décennies, il faudra doter le CNA d'une salle de concert réservée à cette fin qui sera construite sur un terrain du centre urbain.

Le Musée de la Banque du Canada, anciennement le Musée de la monnaie établi en 1980, se trouve dans l'édifice de la Banque du Canada qui a été conçu par l'architecte montréalais S.G. Davenport en 1937-1938. L'ajout de verre saisissant qui encadre et recouvre une partie de l'ancienne structure a été conçu par l'architecte vancouverois Arthur Erickson en 1969. Le Musée a rouvert ses portes en 2017 dans le cadre de travaux de rénovation majeurs de l'édifice et de son esplanade.

Bibliothèque et Archives Canada, dont le mandat consiste notamment à préserver le patrimoine documentaire du Canada, occupe un édifice patrimonial moderne qui caractérise la voie d'accès ouest menant au Parlement sur la rue Wellington. Mathers et Haldenby ont conçu le siège social de l'institution, construit de 1963 à 1967, où les chercheurs et les visiteurs peuvent consulter des collections, participer à des activités et visiter des expositions. Bibliothèque et Archives Canada conserve aussi certaines de ses collections dans un immeuble construit plus récemment à Gatineau et conçu par les architectes Ikoy et FABG (1999).

Le secteur LeBreton et la rive québécoise

Le Musée canadien de l'histoire est une société d'État fédérale créée en vertu de la *Loi sur les musées*. La société supervise l'exploitation de trois musées : le Musée canadien de l'histoire, le Musée canadien de la guerre et le Musée virtuel de la Nouvelle-France. Son mandat général est d'améliorer la connaissance, la compréhension et l'appréciation des Canadiens relativement aux événements, aux expériences, aux gens et aux objets qui reflètent et qui ont façonné l'histoire et l'identité du Canada, ainsi que d'améliorer leur connaissance de l'histoire et des cultures du monde. Les édifices uniques du Musée canadien de l'histoire (Douglas Cardinal, 1983-1989) et du Musée canadien de la guerre (Moriyama et Teshima – Griffiths Rankin Cook, 2005) sont des points marquants de la voie de la découverte de la capitale. Ces institutions jouent un rôle essentiel dans l'enrichissement de la connaissance du Canada et dans la préservation de nos traditions et de nos récits en tant que souvenirs nationaux. Résultant de concours nationaux d'architecture, les édifices qui les abritent témoignent de l'intérêt de rechercher l'excellence en design.



Au nombre des projets prévus pour le Musée canadien de l'histoire, mentionnons l'ouverture, en 2017, de la nouvelle salle de l'Histoire canadienne, conçue par Douglas Cardinal, et la mise en œuvre d'un plan directeur concernant l'extérieur du Musée. Quant au Musée canadien de la guerre, il faudra probablement agrandir ses installations sur des terrains avoisinants au cours de la période de 50 ans visée par le Plan. Enfin, une nouvelle installation regroupant des collections de Bibliothèque et Archives Canada et la nouvelle Bibliothèque centrale projetée de la Ville d'Ottawa pourrait être construite sur les plaines LeBreton.

Le secteur nord de la promenade Sussex

Les grandes institutions sises dans le secteur nord de la promenade Sussex comprennent le Musée des beaux-arts du Canada, la Monnaie royale canadienne, le Centre mondial du pluralisme et le Conseil national de recherches du Canada (CNRC). La CCN est l'intendante du parc Major's Hill et de la pointe Nepean, ainsi que de nombreuses propriétés louées se trouvant sur la promenade Sussex. L'objectif lié à ce secteur est de mieux intégrer ces institutions et biens fédéraux afin d'en faire une destination touristique plus attrayante qui tire pleinement parti de la berge de la rivière des Outaouais située à proximité.

Emblème des musées d'art visuel du pays créé en 1880 par sir John Douglas Sutherland Campbell, marquis de Lorne et gouverneur général du Canada, le Musée des beaux-arts du Canada joue un rôle de premier plan dans la vie culturelle nationale et représente le pays sur la scène mondiale. L'édifice remarquable actuel du Musée, stratégiquement situé sur le boulevard de la Confédération, a été conçu par Moshe Safdie et inauguré en 1988, tandis que l'aménagement paysager de ses terrains a été créé par Cornelia Hahn Oberlander. Les collections du Musée comprennent des chefs-d'œuvre des quatre coins du monde, les plus grandes collections d'œuvres d'art et de photographies canadiennes, de même que d'importantes sculptures intérieures et extérieures. Au nombre des éventuels projets de développement du Musée mentionnons l'ajout d'une section de conservation, l'amélioration des voies d'approche, des installations de service et de stationnement ainsi que de l'éclairage, une meilleure intégration avec la pointe Nepean, la Monnaie royale canadienne et le Centre mondial du pluralisme, de même que l'aménagement d'un sentier le long de la rive.

La Monnaie royale canadienne occupe un édifice patrimonial de prestige situé au 320, promenade Sussex, qui a été construit de 1905 à 1908 et conçu par David Ewart, architecte en chef du ministère des Travaux publics.

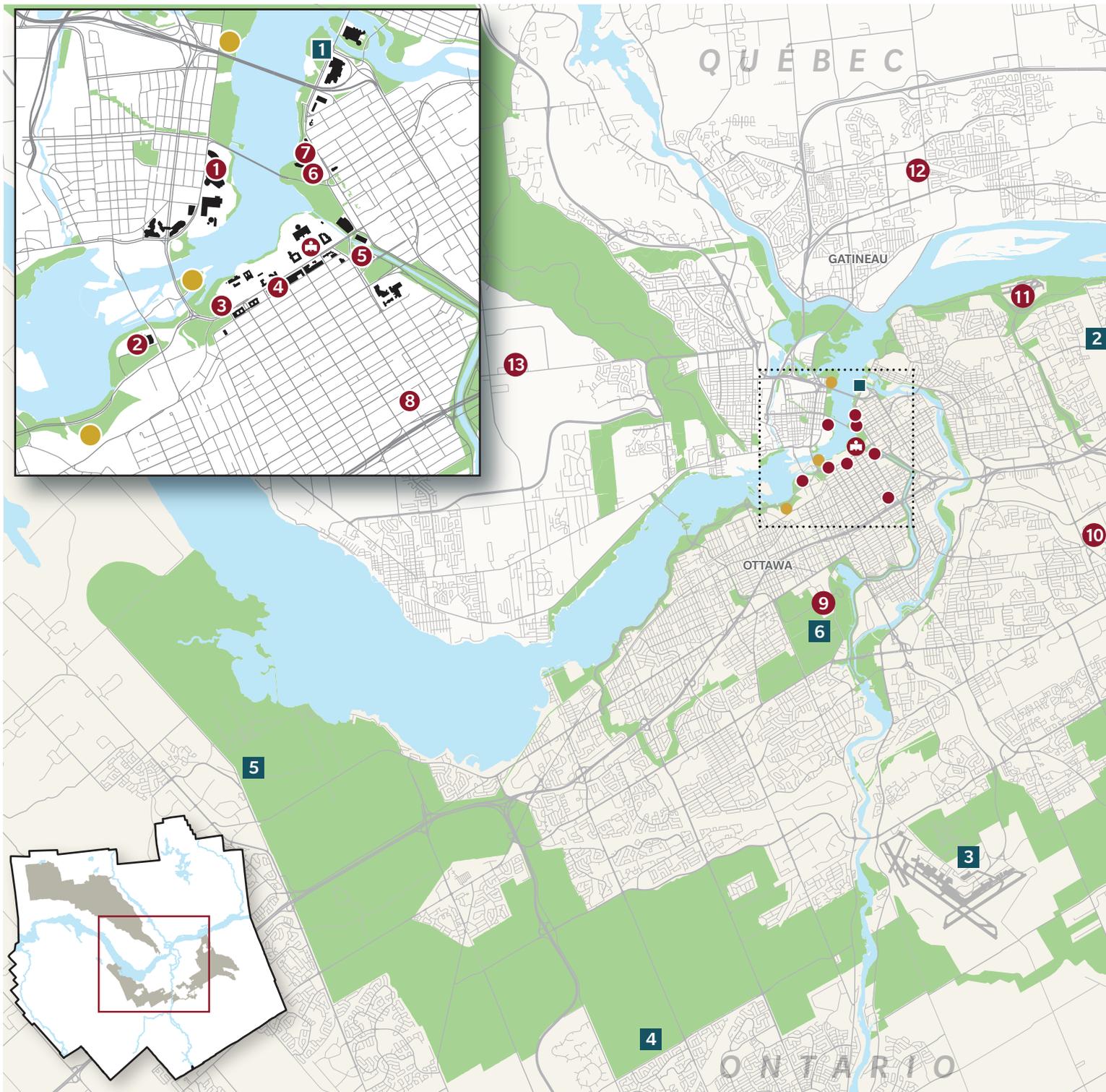
L'importante propriété patrimoniale du 330, promenade Sussex, où logeait l'ancien Musée canadien de la guerre, abrite depuis 2017 le Centre mondial du

pluralisme, un nouvel organisme créé par la Fondation Aga Khan visant à favoriser la compréhension interculturelle et interconfessionnelle.

Le siège social d'origine du CNRC, situé au 100, promenade Sussex et autrefois appelé le « Temple de la science », est le symbole le plus notoire de cet établissement de recherche reconnu à l'échelle internationale. À titre d'organisme national de recherche et de technologie du Canada, le CNRC compte divers complexes dans la capitale, notamment des installations sur le chemin de Montréal, à Uplands et au 100, promenade Sussex. L'édifice patrimonial, qui occupe un emplacement de choix du boulevard de la Confédération situé à proximité des chutes Rideau, pourrait être réaménagé dans le but d'en faire un pôle scientifique et d'innovation.



Vue du Musée des beaux-arts du Canada à partir du parc Major's Hill
Source : CCN



Institutions nationales

INSTITUTIONS CULTURELLES

- 1 Musée canadien de l'histoire
- 2 Musée canadien de la guerre
- 3 Bibliothèque et Archives Canada
- 4 Musée de la monnaie
- 5 Centre national des arts
- 6 Musée des beaux-arts du Canada
- 7 Monnaie royale canadienne
- 8 Musée canadien de la nature
- 9 Musée de l'agriculture et de l'alimentation du Canada
- 10 Musée des sciences et de la technologie du Canada
- 11 Musée de l'aviation et de l'espace du Canada
- 12 Bibliothèque et Archives Canada, Centre de conservation
- 13 Musée canadien de la nature, Campus du patrimoine naturel
- 🏛 Colline du Parlement

INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES

- 1 Conseil national de recherches du Canada
- 2 Conseil national de recherches du Canada
- 3 Conseil national de recherches du Canada
- 4 Conseil national de recherches du Canada
- 5 Centre de recherches sur les communications Canada
- 6 Ferme expérimentale centrale
- Emplacement potentiel d'une institution future
- 🏢 Bâtiment
- 🌿 Espace vert de la capitale



2017

Institutions nationales situées à l'extérieur du secteur du cœur de la capitale

Le Musée canadien de la nature, à l'origine le Musée de géologie créé en 1856 par sir William Logan, se trouve dans l'Édifice commémoratif Victoria, également conçu par David Ewart et construit de 1905 à 1910. Cet édifice occupe un emplacement stratégique, son orientation nord donnant une vue directe sur le Parlement par la rue Metcalfe. Récemment, le Musée a fait l'objet d'un agrandissement primé, conçu par Padolsky, Kuwabara et Gagnon, dans le cadre de travaux de rénovation importants réalisés de 2004 à 2010. Le Campus du patrimoine naturel du Musée, qui abrite ses installations de recherche et des collections, se trouve dans le secteur Aylmer, à Gatineau.

Plus excentrés, le Musée de l'agriculture et de l'alimentation du Canada, le Musée des sciences et de la technologie du Canada et le Musée de l'aviation et de l'espace du Canada présentent les réalisations canadiennes dans le domaine des sciences naturelles et physiques. Ce sont les points d'ancrage d'un ensemble d'institutions fédérales reliées par des promenades nationales ou des lignes visuelles importantes.

Le Musée des sciences et de la technologie du Canada, installé dans l'ancien bâtiment de la boulangerie Morrison Lamothe, a été inauguré en 1967 après que la Commission Massey ait demandé, en 1951, la création d'un musée national consacré aux sciences. Devenu aujourd'hui une institution réputée, le Musée fait actuellement l'objet d'importants travaux d'agrandissement et de rénovation visant à en faire un complexe muséal majeur. Sa réouverture est prévue pour l'automne 2017, et il comprendra alors l'Institut canadien de conservation. Il continuera de promouvoir et de mettre en valeur la longue histoire des réalisations technologiques et scientifiques du Canada et d'inspirer l'innovation future.

D'abord établi à l'aéroport Uplands en 1960, puis déménagé à la base aérienne historique de Rockcliffe en 1964, le Musée de l'aviation du Canada a ouvert ses portes dans ses locaux actuels en 1988. En 2010, son mandat a été élargi afin d'y intégrer la technologie aérospatiale, et il a été renommé Musée de l'aviation et de l'espace du Canada. Dépositaire national de l'histoire aéronautique et spatiale du Canada, ce musée a pour mandat de mieux faire connaître le patrimoine de l'aviation

PROJET MARQUANT 3

INSTITUTIONS CULTURELLES ET SCIENTIFIQUES NATIONALES

La CCN soutiendra les travaux de Bibliothèque et Archives Canada, de SPAC et d'autres partenaires pour créer un musée national du portrait. Elle appuiera aussi l'objectif du CNRC de faire du 100, promenade Sussex un pôle scientifique et d'innovation. Dans le secteur du cœur et le long de la berge nord de la rivière des Outaouais et des promenades Sir-John-A.-Macdonald et Sir-George-Étienne-Cartier, la CCN réservera des terrains en vue de l'agrandissement de musées existants, comme le Musée des sciences et de la technologie du Canada, et de l'ajout de nouveaux. Elle appuiera aussi l'aménagement d'un jardin botanique national du côté ouest du canal Rideau.



canadienne, de faire valoir le rôle vital de l'aviation dans la vie des Canadiens et d'illustrer l'apport significatif de l'aviation à la croissance et à la prospérité du pays. Installé dans l'ancienne base aérienne de Rockcliffe, il se trouve à côté de pistes toujours utilisées par le club d'aviation de Rockcliffe.

Ces deux musées et le Musée de l'agriculture et de l'alimentation du Canada forment la Société des musées de science et de technologie du Canada, établie en 1990.

Les sciences publiques constituent une force dans la capitale du Canada, puisque 15 000 scientifiques travaillent aujourd'hui en recherche et développement dans des ministères et organismes fédéraux, tels que Santé Canada, Agriculture et agroalimentaire Canada, Ressources naturelles Canada et le CNRC.

La Ferme expérimentale centrale, établie en 1886, est une ferme fonctionnelle unique située au cœur de la région urbaine. Elle est ouverte au public toute l'année, tout comme l'Arboretum, qui se trouve à côté et dont la superficie est de 26 hectares. Ce bien central du réseau d'espaces verts urbains de la capitale contribue à la biodiversité et renforce le lien entre le canal Rideau et les écosystèmes de la rivière des Outaouais. Au cours des prochaines années, il faudra revalider la perspective écologique et scientifique à long terme en vue de préserver la Ferme expérimentale centrale et l'Arboretum lors de la mise à jour du plan directeur actuel, qui date de 2005.

Les institutions nationales dont il a été question dans les sections qui précèdent concourent à la création d'une expérience typiquement canadienne pour les résidents et les visiteurs de la capitale. Les plans de la CCN favoriseront les liens entre les domaines de la recherche scientifique, des arts et du patrimoine. Au cours des 50 prochaines années, l'évolution de ces institutions et la création de nouvelles, à l'image du Canada du XXI^e siècle, contribueront à enrichir le tissu social et culturel de la capitale.

La CCN respecte ces institutions vénérables et appuiera leur agrandissement futur, le cas échéant. Les autorités municipales compétentes collaboreront à l'examen des emplacements possibles de futures institutions, habituellement établies sur des terrains fédéraux, car une nouvelle institution peut avoir une incidence sur ses environs immédiats.



▲
Conseil national de recherches du Canada, édifice du 100, promenade Sussex
Source : CCN

LES INSTITUTIONS NATIONALES

Principales orientations stratégiques pour les 50 prochaines années

- a. La CCN travaillera avec les institutions fédérales afin de favoriser leur renouvellement et leur contribution constante à la qualité de vie dans la région en approuvant leurs plans directeurs et leurs stratégies de développement mis à jour.
- b. La CCN maintiendra un inventaire de terrains propices à l'agrandissement d'institutions culturelles nationales ou à la construction de nouvelles, généralement le long des promenades et du boulevard de la Confédération, afin de répondre aux besoins des générations futures. Elle utilisera à cette fin ses terrains de la section nord du parc Jacques-Cartier et ceux situés à l'est du Musée canadien de la guerre et au sud du Musée de l'aviation et de l'espace du Canada. Au fil des besoins en installations, la CCN travaillera avec les ministères et les autres organismes fédéraux pour déterminer des lieux appropriés qui favoriseront le développement à long terme de la région de la capitale nationale.
- c. La CCN travaillera avec les institutions fédérales afin d'encourager le design exemplaire en matière d'architecture, d'aménagement paysager et d'illumination.
- d. La CCN encouragera les musées à tenir des activités extérieures l'année durant afin que plus de gens profitent de leurs terrains, notamment sur les berges de la rivière des Outaouais.
- e. La CCN encouragera les institutions nationales à collaborer à la création d'une image numérique en ligne attrayante de la capitale physique.
- f. De concert avec les ministères et les organismes intéressés, la CCN soutiendra la création de vitrines mettant en valeur les nombreuses réalisations scientifiques canadiennes dans la capitale.

LES ADMINISTRATIONS CENTRALES ET LES INSTALLATIONS FÉDÉRALES

L'administration centrale de plusieurs ministères et organismes fédéraux se trouve dans la capitale. Ces bureaux font partie de l'image publique que le gouvernement présente aux Canadiens de tout le pays.

Les bureaux de la fonction publique fédérale constituent une présence importante dans la capitale. Au cours des 50 prochaines années, les ministères et organismes fédéraux profiteront d'emplacements axés sur le transport collectif et leurs bureaux seront intégrés dans le tissu urbain. Le gouvernement fédéral emploie près de 140 000 personnes dans la région de la capitale nationale, soit environ 15 p. 100 de l'ensemble de la main-d'œuvre fédérale. La présence fédérale et la nécessité de fournir des locaux aux fonctionnaires fédéraux ont eu un impact important sur la répartition de l'emploi dans la région de la capitale.

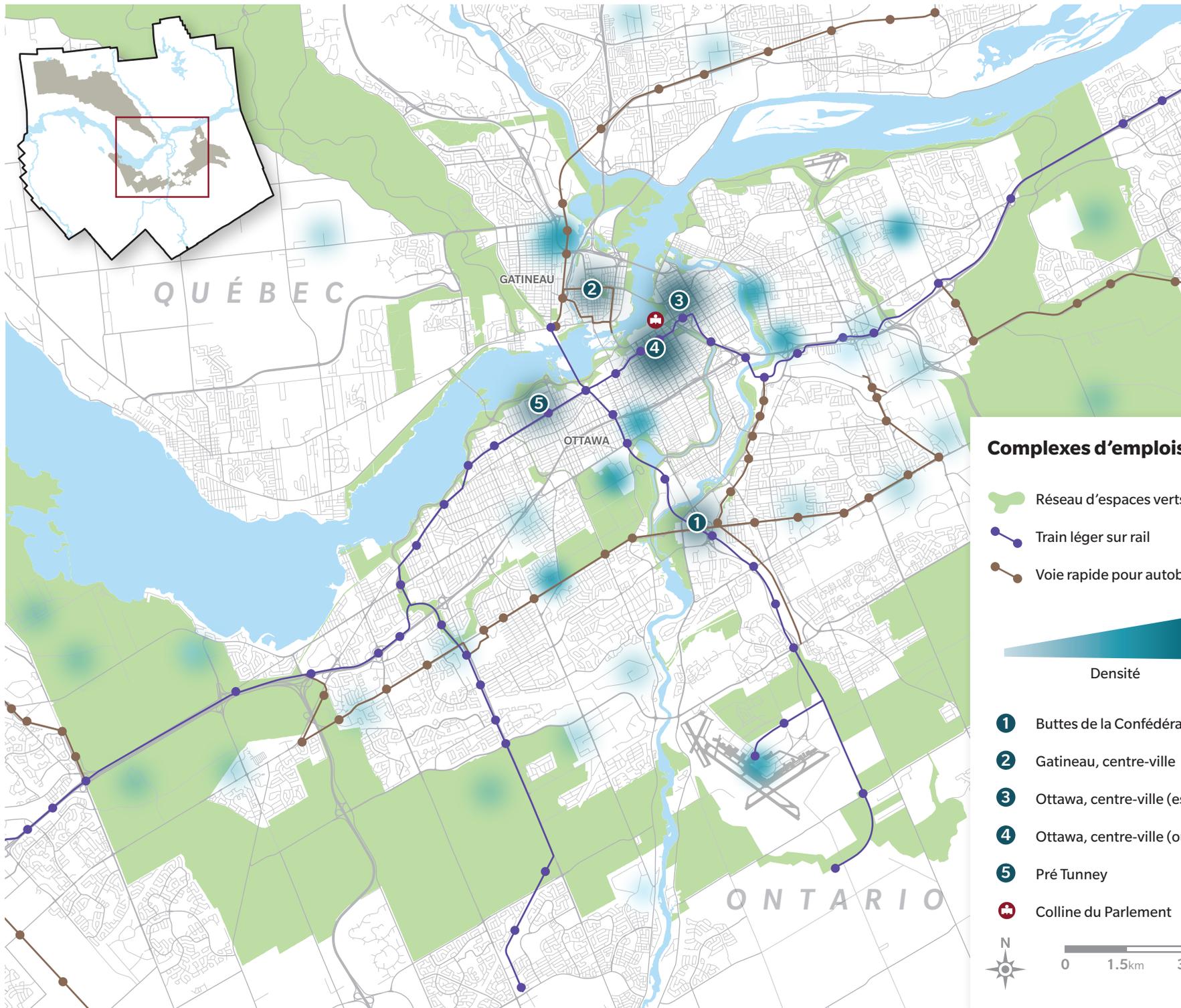
Après la Seconde Guerre mondiale, afin de répondre aux besoins en locaux de l'administration fédérale, Gréber avait prévu des complexes d'emplois en bordure du secteur urbain le long des promenades et des corridors verts, tels que le pré Tunney et les buttes de la Confédération. En raison de la croissance urbaine, la ville encercle maintenant ces installations. Comme toutes les grandes zones d'usage distinct dépendantes de l'automobile, bâties entre les années 1950 et 1970, ces complexes demeurent mal reliés au tissu urbain avoisinant.

Avec le temps, le gouvernement fédéral a aussi construit d'autres grands complexes et immeubles de bureaux pour regrouper les emplois fédéraux. La majorité des complexes d'immeubles de bureaux, comme la Place du Portage, sont situés dans le cœur de la capitale.

LES ADMINISTRATIONS CENTRALES ET LES INSTALLATIONS FÉDÉRALES

Principales orientations stratégiques pour les 50 prochaines années

- a. Le gouvernement fédéral s'efforcera de présenter une image publique agréable en fournissant dans la capitale des services axés sur les clients. Pour répondre aux besoins changeants de l'agglomération urbaine, SPAC et la CCN continueront d'encourager le choix d'emplacements se trouvant près des stations de transport collectif et favorisant la mobilité active. Ils élaboreront des stratégies visant à promouvoir la durabilité écologique en fournissant à l'administration fédérale des locaux à bureaux ne nécessitant pas de navettage et à créer des lieux de travail adaptés et accessibles à tous.
- b. En collaboration avec les municipalités, ces deux organismes veilleront à ce que les lieux occupés par l'administration fédérale soient mieux intégrés dans leur milieu et plus étroitement liés au tissu urbain environnant. Tel qu'il est démontré dans le récent plan de réaménagement du pré Tunney, certaines propriétés fédérales permettent d'adopter un modèle d'aménagement compact à usage mixte favorisant les modes de transport durables et l'utilisation partagée de lieux publics.
- c. Dans la mesure du possible, les sièges sociaux des sociétés d'État et les administrations centrales des ministères et organismes fédéraux seront situés dans le secteur du cœur de la capitale ou regroupés dans des complexes en milieu urbain axés sur le transport en commun.
- d. D'autres installations fédérales pourront aussi se trouver ailleurs dans les secteurs urbains pourvu qu'il y ait un bon accès aux services de transport collectif rapide.
- e. Certaines administrations centrales pourraient être situées en périphérie ou dans la Ceinture de verdure en raison d'exigences de sécurité, par exemple les installations servant au renseignement de sécurité et les installations militaires et de défense qui nécessitent de grands périmètres de sécurité.
- f. Les futures générations de projets d'intensification des complexes d'emplois fédéraux intégreront davantage la mixité d'usages.
- g. La CCN travaillera avec SPAC et les organismes de sécurité publique pour s'assurer que les mesures de sécurité mises en œuvre aux installations de l'administration publique fédérale correspondent au niveau de sécurité requis. Pour les complexes situés dans le secteur du cœur, la CCN et ses partenaires favoriseront l'utilisation de mesures de sécurité qui s'agencent, dans la mesure du possible, avec le paysage environnant, afin que la capitale demeure à la fois sûre et ouverte. Pour ce faire, ils s'inspireront des pratiques exemplaires en matière d'installations de sécurité d'autres capitales du monde en vue d'adopter les meilleures méthodes de conception.
- h. Les installations de l'administration publique fédérale devraient être situées et aménagées de manière à contribuer positivement au caractère de la capitale.



LES ÉLÉMENTS COMMÉMORATIFS NATIONAUX

En 2067, les visiteurs de la capitale découvriront la longue mémoire collective de la fédération canadienne, de même que ses luttes et ses réalisations, et ils en seront fiers. La capitale est l'endroit idéal pour célébrer les réalisations, les valeurs, les coutumes et les croyances canadiennes. C'est un endroit où les peuples autochtones du Canada sont reconnus et où les bâtisseurs de la capitale arrivés par vagues successives au pays sont honorés. C'est un endroit où les Canadiens de toute origine peuvent se rassembler et se sentir chez eux.

Au fur et à mesure de son évolution, le Canada continuera de commémorer dans sa capitale des personnes, des groupes et des événements associés à l'histoire, à la culture ainsi qu'aux progrès ou aux réalisations scientifiques du pays, ce qui créera des points d'intérêt et des lieux de rencontre importants.

Pour répondre aux attentes de nos prédécesseurs et aux aspirations de nos contemporains, il faut s'assurer que l'importance et la répartition des monuments

sont cohérents, les édifices, adéquats, et le design urbain, d'une qualité qui résiste à l'épreuve du temps.

Patrimoine canadien a le mandat de développer l'intérêt des Canadiens pour leur pays et leur capitale. Depuis 2013, ce ministère est responsable des activités d'interprétation et de commémoration dans la capitale concernant des événements ou des personnages importants, de même que de l'organisation de grandes activités publiques et de promotion, telles que la fête du Canada, le Bal de Neige, les programmes éducatifs et les visites dans la capitale. Ces activités et d'autres à mettre au point au cours des prochaines années sont conçues en étroite collaboration avec les organismes régionaux de tourisme, les promoteurs d'activités et la CCN, ainsi qu'avec les municipalités.

En 2067, la capitale aura établi un réseau plus complet d'éléments commémoratifs pour informer les générations futures. Suivant la longue tradition

PROJET MARQUANT 4

NOUVEAUX LIEUX INSPIRANTS CONSACRÉS À DES ÉLÉMENTS COMMÉMORATIFS MAJEURS

La CCN travaillera avec Patrimoine canadien afin de trouver un emplacement adéquat pour honorer la *Charte canadienne des droits et libertés*, qui exprime la diversité canadienne. Aussi, la place de la Confédération sera rénovée en vue du centenaire du Monument commémoratif de guerre du Canada en 2039 pour accroître son importance symbolique et la rendre plus fonctionnelle lors de rassemblements. Enfin, la CCN travaillera avec les municipalités pour créer sept carrefours symboliques dans le secteur du cœur de la capitale à des points de jonction des réseaux routier, cyclable et piétonnier, en y installant des œuvres d'art public ou des éléments commémoratifs nationaux majeurs.





A

Roses sur la Tombe du soldat inconnu
Source : CCN

des capitales du monde de glorifier l'histoire militaire de leur pays et ceux qui se sont portés à sa défense, on continuera de dédier certains de ces éléments à des réalisations militaires canadiennes. Le réseau actuel compte également des éléments commémoratifs qui honorent des dirigeants politiques. Au cours des prochaines décennies toutefois, de nouveaux éléments commémoratifs devraient être édifiés pour souligner les réalisations de la société civile, notamment dans les sphères sociale, culturelle et scientifique et sur les questions autochtones, qui sont actuellement sous-représentées dans le paysage commémoratif de la capitale.

L'attribution de noms de personnes ou d'événements à des lieux constitue un moyen de commémoration largement répandu dans les villes et capitales du monde. La CCN a instauré une politique de toponymie pour donner à des routes, à des parcs, à des lieux publics et à des édifices fédéraux le nom de Canadiens qui ont contribué de manière importante au développement du pays.

LES ÉLÉMENTS COMMÉMORATIFS NATIONAUX

Principales orientations stratégiques pour les 50 prochaines années

- a. Le Monument commémoratif de guerre du Canada, situé à la place de la Confédération, est et sera toujours le principal monument commémoratif de la capitale. Lieu de rassemblement central pour la cérémonie du jour du Souvenir, et emplacement de la Tombe du soldat inconnu, cette place doit être préservée et entretenue à la mémoire de tous les Canadiens qui ont servi leur pays ou qui ont donné leur vie pour lui. Pour souligner le 100^e anniversaire de ce monument en 2039, le gouvernement aura réaménagé l'espace public qui l'entoure afin d'y accueillir un plus grand nombre de visiteurs. Le Monument commémoratif de guerre du Canada demeurera le plus haut monument commémoratif de la capitale, et la CCN veillera à ce que tous les monuments commémoratifs qui seront érigés dans le futur soient de taille plus modeste.
- b. La CCN travaillera avec Patrimoine canadien et d'autres ministères et organismes fédéraux afin de célébrer les principaux anniversaires de la Confédération, de commémorer des événements marquants de l'histoire canadienne et de souligner le rôle du Canada sur la scène mondiale et comme terre de démocratie.
- c. En partenariat avec des ministères fédéraux et des groupes de soutien communautaires, la CCN veillera à l'entretien des éléments commémoratifs existants. Notamment, les monuments commémoratifs plus anciens, comme les arches commémoratives de la Deuxième Guerre mondiale, devront être restaurés. Un programme permanent de restauration permettra d'assurer la préservation des monuments en vue du bicentenaire.
- d. La CCN déterminera les lieux de commémoration futurs afin de veiller à ce qu'ils soient répartis de manière logique dans la région de la capitale nationale. La CCN travaillera avec SPAC et Patrimoine canadien à l'établissement d'une stratégie de commémoration renouvelée visant à diversifier les thèmes et les modes de commémoration et à favoriser les méthodes novatrices.
- e. La CCN établira des lignes directrices en matière de design urbain pour définir une hiérarchie de l'importance des éléments commémoratifs et veiller à leur compatibilité avec les usages des terrains avoisinants. Ce guide servira à encadrer la commémoration thématique, y compris les éléments commémoratifs de nature politique, historique et militaire, de même que les réalisations sur les plans social, culturel et scientifique.
- f. La CCN continuera de reconnaître les contributions marquantes au développement du pays au moyen de la toponymie. Elle se fondera sur sa politique en la matière pour guider les décisions futures.

LES PEUPLES AUTOCHTONES ET LA CAPITALE

En 2067, la capitale sera reconnue comme un lieu où les peuples autochtones du Canada sont les bienvenus, et plus particulièrement les Algonquins anishinabés qui accueillent sur leur territoire traditionnel le siège du gouvernement national du Canada.

On s'attend à ce que d'ici le bicentenaire du Canada, un solide partenariat de nation à nation fondé sur la confiance et le respect mutuels soit établi, de sorte que les résidents de la capitale et l'ensemble des Canadiens reconnaîtront et comprendront l'importance fondamentale de la Nation algonquine anishinabée, y compris son histoire, sa langue et sa culture riches, pour la région de la capitale et le bassin hydrographique de la rivière des Outaouais.

La chute des Chaudières, appelée en langue algonquine anishinabée *Akikodjiwan* ou *Kishkâbikedjiwan*, sera à la fois une source d'énergie hydroélectrique renouvelable contribuant à la durabilité écologique de la région de la capitale nationale et un lieu à la mémoire des peuples autochtones qui tenaient autrefois des cérémonies sur les berges et les îles des environs.

LES PEUPLES AUTOCHTONES ET LA CAPITALE

Principales orientations stratégiques pour les 50 prochaines années

- La CCN contribuera à la reconnaissance des peuples autochtones dans la toponymie de la région, de même que par l'édification d'éléments commémoratifs nationaux, notamment sur l'île Victoria.
- La CCN favorisera le renforcement des traditions culturelles des Algonquins anishinabés par la création d'espaces et de partenariats qui mettent en évidence la présence des Algonquins dans la capitale dynamique et branchée du Canada.
- La CCN travaillera en étroite collaboration avec la Nation algonquine anishinabée pour élaborer et mettre en œuvre un plan directeur concernant l'île Victoria qui prévoira la création d'un lieu revêtant une signification particulière pour les peuples autochtones.
- La CCN mettra en valeur les arts autochtones dans le paysage et l'architecture de la capitale.
- La CCN élaborera et appliquera des principes écologiques et des utilisations des terres permettant de conserver des biens naturels dans la capitale selon les traditions autochtones.

PROJET MARQUANT 5

UN LIEU REVÊTANT UNE SIGNIFICATION PARTICULIÈRE : L'ÎLE VICTORIA (KABENISHINÂN MINITIG)

Un plan directeur concernant l'île Victoria, qu'on appellera le Plan *Kabenishinân Minitig*, sera élaboré en partenariat avec la Nation algonquine anishinabée pour créer dans la capitale un lieu revêtant une signification particulière à l'intention des peuples autochtones et de leurs traditions culturelles. Ce projet fera partie du processus de réconciliation nationale et sera réalisé sous la supervision d'ainés et de représentants de la Nation algonquine anishinabée.



LA DIVERSITÉ CANADIENNE ET LES IDENTITÉS RÉGIONALES

En 2067, la capitale reflétera la diversité culturelle et sociale du Canada, y compris ses identités régionales. Par sa forme bâtie, elle exprimera la riche identité forgée au fil des siècles par les vagues successives d'immigrants qui ont choisi de vivre au Canada. Elle incarnera le pays accueillant qu'est le Canada et favorisera les échanges et les rencontres entre les nouveaux arrivants et les descendants des pionniers qui ont créé un esprit unique dans la capitale. Les Canadiens de diverses origines se reconnaîtront dans les symboles et les institutions démocratiques, culturelles et scientifiques qui définissent le Canada en tant que terre de démocratie. La capitale soulignera avec fierté la place des provinces et des territoires dans la création d'un Canada diversifié, accueillant et riche de sens.

LA DIVERSITÉ CANADIENNE ET LES IDENTITÉS RÉGIONALES

Principales orientations stratégiques pour les 50 prochaines années

- a. La CCN favorisera la représentation de la diversité dans les programmes de commémoration et d'art public de Patrimoine canadien et d'autres promoteurs, en consultation avec divers groupes et en collaboration avec les municipalités.
- b. La CCN encouragera le recours à des modes d'expression culturelle variés dans l'architecture et l'aménagement paysager qui reflètent la diversité et le cosmopolitisme de la population canadienne du XXI^e siècle.
- c. Des lieux de rencontre seront créés dans la capitale pour représenter l'apport des provinces et territoires au pays et à la société, et ces lieux permettront d'exprimer et de célébrer le caractère multiculturel du Canada.
- d. En collaboration avec Patrimoine canadien et en consultation avec les municipalités, la CCN élaborera un plan pour guider la localisation des œuvres d'art public représentatives de notre identité nationale dans la région de la capitale nationale. Dans le cadre de ce plan, on veillera à ce qu'il y ait des œuvres d'art public, des éléments commémoratifs et des plantations représentatifs de chaque province et territoire.
- e. La CCN travaillera en collaboration avec l'Aéroport international Macdonald-Cartier, les autres aéroports, VIA Rail Canada et les entreprises régionales de transport par autocar afin qu'il y ait une large représentation des régions du Canada à tous les points d'arrivée dans la capitale.

LES MISSIONS DIPLOMATIQUES

La capitale du Canada est ouverte sur le monde. De plus en plus, elle accueille de grandes manifestations d'envergure internationale, ce qui accroît sa visibilité sur la scène mondiale et contribue à l'influence du Canada dans les affaires du monde. C'est un lieu qui favorise le commerce, les échanges culturels et la compréhension mutuelle avec les gouvernements étrangers. Les missions diplomatiques qui s'y trouvent dispensent des services essentiels aux Canadiens qui souhaitent visiter d'autres pays, y faire du commerce ou entretenir des liens avec eux.

Les missions diplomatiques, ce qui comprend les ambassades, les hauts-commissariats, les chancelleries et les résidences diplomatiques, font partie du tissu urbain de la capitale. La plupart d'entre elles se trouvent à moins de trois kilomètres de la colline du Parlement, et près de la moitié (49 p. 100) de celles qui sont situées dans la capitale se trouvent dans le secteur du cœur. D'autres missions situées dans le secteur urbain intérieur d'Ottawa se trouvent dans les quartiers centraux comme la Côte-de-Sable et le centre-ville.

En 2067, la présence internationale sera encore plus importante dans la capitale, car de nouveaux emplacements pour accueillir des missions diplomatiques compléteront ceux des ambassades actuelles installées sur le boulevard de la Confédération et ses prolongements. De plus, une meilleure identification des ambassades, qu'elles soient installées dans un édifice distinct ou dans un immeuble de bureaux d'un complexe à usage mixte, permettra aux visiteurs de les reconnaître plus facilement. Enfin, on mettra en valeur la présence internationale dans la capitale en accueillant des organisations étrangères, en élaborant un plan d'emplacements privilégiés à l'intention des missions étrangères et en promouvant l'architecture internationale de grande qualité et le design adapté au contexte.

LES MISSIONS DIPLOMATIQUES

Principales orientations stratégiques pour les 50 prochaines années

- a. La CCN, en collaboration avec Affaires mondiales Canada et la Gendarmerie royale du Canada, continuera d'aider les missions étrangères à trouver des locaux adéquats en vue d'améliorer la dimension internationale de la capitale.
- b. La CCN tiendra un inventaire des terrains propices à la construction de nouvelles ambassades et, au besoin, pourrait acquérir de nouveaux terrains à cette fin. Cet exercice se fera en consultation avec les municipalités.

LE BOULEVARD DE LA CONFÉDÉRATION

En 2067, le boulevard de la Confédération prolongé reliera le secteur du cœur des deux côtés de la rivière des Outaouais et servira de voie cérémonielle officielle pour les visites royales et d'État. Le boulevard de la Confédération

encerclera le cœur de la capitale, relie Ottawa et Gatineau et permet d'accéder aux îles. C'est aussi un parcours de découverte des attraits et des paysages culturels remarquables du secteur du cœur.

LE BOULEVARD DE LA CONFÉDÉRATION

Principales orientations stratégiques pour les 50 prochaines années

- a. La CCN travaillera avec les municipalités pour créer sept carrefours symboliques à des intersections clés le long du boulevard de la Confédération prolongé. Ceux-ci permettront d'installer des éléments commémoratifs ou des œuvres d'art public, d'améliorer l'expérience piétonnière et de créer des espaces publics attrayants.
- b. La CCN terminera la réfection du boulevard de la Confédération afin qu'il devienne un endroit animé, stimulant, accueillant et riche de sens pour découvrir le Canada, les Canadiens et la capitale. Ce projet comprendra le prolongement du boulevard de la Confédération à l'ouest du pont du Portage pour relier le Musée canadien de la guerre et les plaines LeBreton, et vers Gatineau par le pont des Chaudières.
- c. La CCN travaillera avec les municipalités en vue de mettre en valeur les rues donnant sur le boulevard de la Confédération, comme les rues Elgin, Rideau et

Sparks à Ottawa, ainsi que les boulevards Alexandre-Taché et des Allumettières et la rue Laurier à Gatineau, qui servent de toile de fond et qui constituent les principaux liens menant au boulevard. Elles doivent donc présenter la même qualité de conception que celle du boulevard et éventuellement reprendre certains des grands éléments d'esthétique urbaine qui confèrent à la capitale son image caractéristique.

- d. Dans le cadre des travaux de renouvellement du boulevard de la Confédération, la CCN et les municipalités s'attacheront à améliorer l'expérience des piétons et des cyclistes ainsi que les installations des propriétés fédérales et des alentours. En partenariat avec les municipalités, la CCN améliorera, dans la mesure du possible, les liens entre le boulevard de la Confédération et l'ensemble du réseau cyclable.

PROJET MARQUANT 6

RENOUVELLEMENT DU BOULEVARD DE LA CONFÉDÉRATION ET DE SES VOIES D'ACCÈS

La CCN et les ministères fédéraux travailleront avec des partenaires municipaux pour réinventer la rue Wellington et créer une succession unifiée et inspirante d'espaces publics qui relieront la berge adjacente à la Cour suprême du Canada au boulevard de la Confédération. Ce tronçon cérémoniel prestigieux du boulevard de la Confédération donne sur nos symboles nationaux les

plus remarquables. Les travaux auront pour objectifs d'améliorer le domaine piétonnier, la sécurité et l'accès au transport collectif, d'offrir des installations cyclables séparées et de maintenir la fonction symbolique et cérémonielle première du boulevard. Les améliorations apportées par la CCN et ses partenaires permettront d'embellir les paysages urbains et d'accroître la vitalité des rues qui relient au tissu municipal adjacent le boulevard de la Confédération et les terrains fédéraux attenants, y compris les rues Sparks et Metcalfe et l'avenue Laurier à Ottawa, la rue Laurier et ses alentours à Gatineau et le pont des Chaudières.







Promenade de bois du sentier de la
Tourbière-Mer-Bleue, Ceinture de verdure
de la capitale du Canada
Source : CCN



UNE CAPITALE PITTORESQUE ET NATURELLE

En 2067, la capitale sera encore plus belle et animée puisqu'elle comptera un réseau exceptionnellement vaste d'aires naturelles qui sont essentielles à la qualité de vie et au caractère de la région. De magnifiques paysages aménagés orneront la capitale et offriront de nombreux lieux pittoresques, ajoutant à son caractère unique. Les zones naturelles protégées représentent l'un des plus importants legs de l'édification de la capitale.

La CCN et les organismes qui l'ont précédée ont patiemment constitué le patrimoine foncier de ce vaste domaine public sur plusieurs générations. À mesure que l'urbanisation se poursuivra, ces terrains deviendront encore plus précieux non seulement en tant qu'espaces publics importants, mais aussi pour leur grande valeur écologique. Ils représentent également une valeur économique considérable pour la région. Avec les institutions nationales, ces espaces comptent parmi les particularités les plus appréciées qui distinguent vraiment la capitale des autres villes d'envergure comparable.

Les 550 kilomètres carrés de territoire fédéral dans la région de la capitale nationale abritent une grande variété d'écosystèmes valorisés et d'habitats naturels et contribuent ainsi considérablement à la biodiversité de la région. On y compte au total 28 écosystèmes valorisés et habitats naturels, soit 11 dans les terrains urbains, 8 dans le parc de la Gatineau et 9 dans la Ceinture de verdure. La CCN les gère conformément au protocole de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). La Mer Bleue est la plus vaste tourbière de la région de la capitale nationale reconnue internationalement par la Convention de Ramsar concernant la conservation des zones humides.

Le parc de la Gatineau, la Ceinture de verdure, les corridors de verdure et les aires naturelles de la zone urbaine, de même que les corridors des sentiers récréatifs et des promenades, renforcent la possibilité d'une coexistence durable entre la nature, les habitats écologiques et la vie urbaine dans la capitale. Les parcs, les cours d'eau et les berges publiques sont un héritage inestimable des premières mesures de planification fédérale, à commencer par celles prises par Frederick Todd en 1903, qui visaient à réserver, à proximité de la capitale, un lieu où on peut encore profiter de la nature, où celle-ci n'a pas été altérée par un contact avec l'homme.



LE RÉSEAU D'ESPACES VERTS DE LA CAPITALE

Attribut important de la capitale d'aujourd'hui, le réseau d'espaces verts comprend les vastes étendues du parc de la Gatineau, la Ceinture de verdure, les espaces verts urbains et les berges, ainsi que les liens vers les grands écosystèmes de la région. Ces espaces verts seront encore plus importants dans l'avenir, à mesure que l'urbanisation et la croissance s'accroîtront.

D'une part, il serait possible de relier ce territoire aux attraits et aux systèmes naturels environnants. D'autre part, ces espaces verts risquent de subir une fragmentation encore plus importante en raison des pressions grandissantes exercées par les infrastructures et les services nécessaires à la croissance urbaine. Ils sont aussi l'objet de menaces systémiques, comme les changements climatiques et les espèces envahissantes. L'agrile du frêne, par exemple, a entraîné des répercussions néfastes sur le couvert forestier de la région.

Le réseau d'espaces verts de la capitale fait partie d'un réseau écologique intégré plus vaste qui couvre plusieurs territoires administratifs. Ces divisions territoriales rendent difficile la surveillance globale de la santé des bassins hydrographiques, de la

faune et de la végétation dans la région de la capitale. Selon les données existantes, il y a eu un certain déclin du couvert végétal et une perte d'habitat au cours des 10 dernières années sur les propriétés foncières de la CCN. À l'échelle régionale, le taux de dépérissement hors des terrains de la CCN est encore plus grand. Par ailleurs, on comprend mieux comment assurer la durabilité des ressources en eau des différents bassins hydrographiques, mais plusieurs menaces pour la qualité de l'eau et la santé des écosystèmes aquatiques subsistent toujours. La CCN continuera de surveiller la santé des écosystèmes à l'aide d'indicateurs appropriés.

Les forêts se trouvant à proximité et à l'intérieur de milieux de plus en plus urbanisés doivent être gérées et entretenues activement pour assurer leur santé à long terme. Le couvert forestier urbain contribue à la qualité de vie dans la région, en améliorant la qualité de l'air, en participant à la gestion des eaux de ruissellement et en rehaussant l'expérience esthétique. Au nombre des exemples de grandes forêts urbaines, mentionnons la Pinède, dans la Ceinture de verdure, de même que les bois de l'ancienne base aérienne de Rockcliff, au sud de la promenade Sir-George-Étienne-Cartier.

PROJET MARQUANT 7

CONSOLIDATION DES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES ET PROTECTION DES MILIEUX NATURELS

En collaboration avec les municipalités, les organismes de conservation et des partenaires des secteurs public et privé, la CCN prendra les mesures nécessaires pour consolider et protéger la biodiversité et les milieux naturels sur ses biens fonciers, pour créer des liens entre le réseau d'espaces verts de la capitale et les grands réseaux écologiques, de même que pour consolider les corridors écologiques.

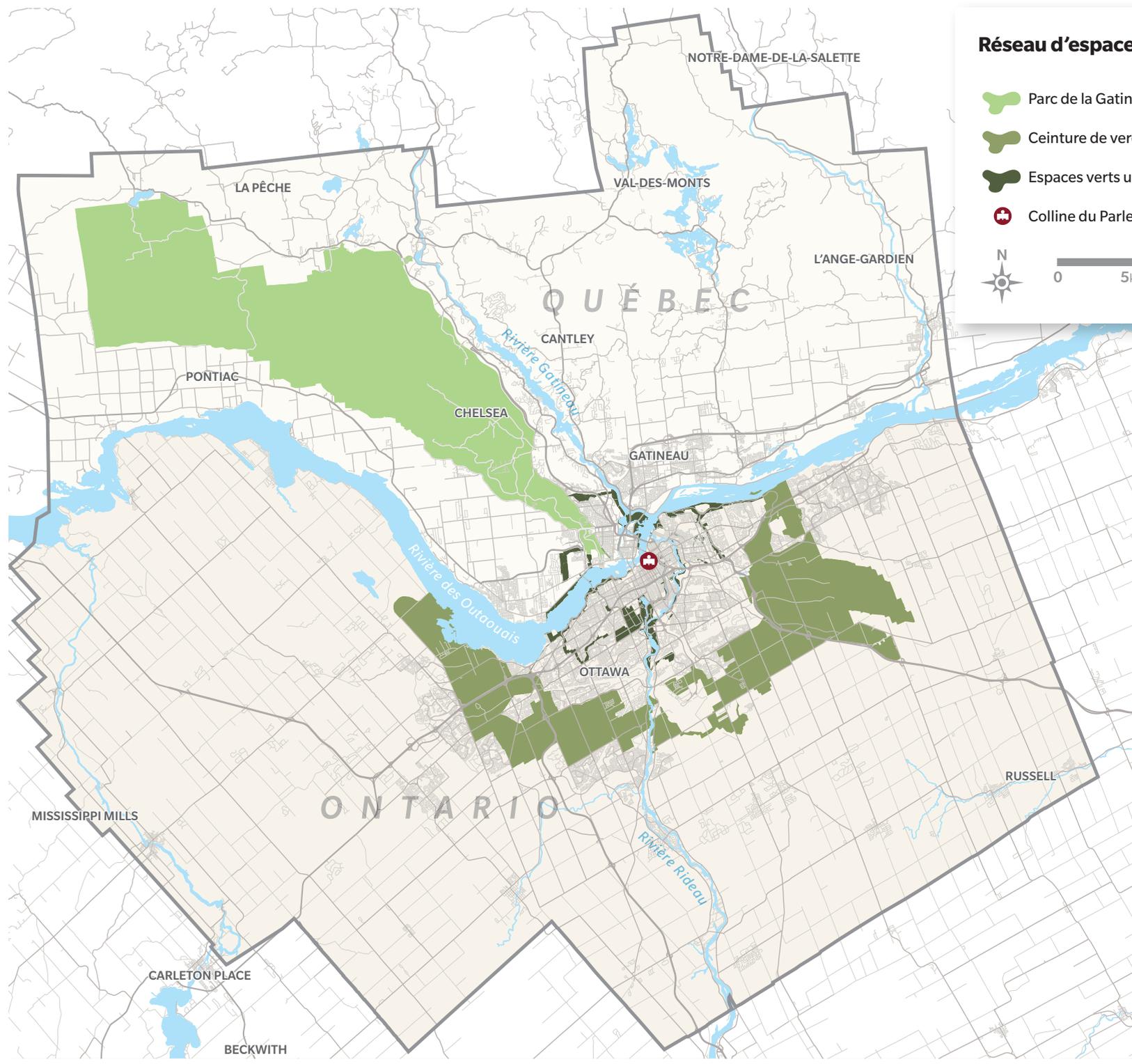


Réseau d'espaces verts de la capitale

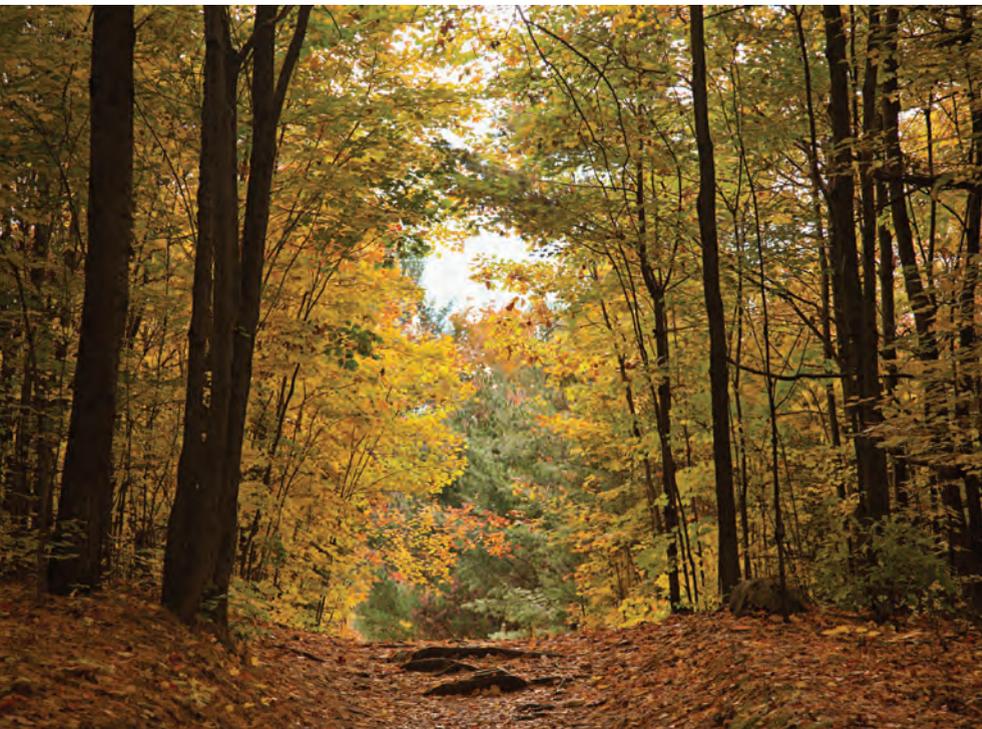
-  Parc de la Gatineau
-  Ceinture de verdure
-  Espaces verts urbains
-  Colline du Parlement



2017



Bâtir le réseau vert de la capitale, en tant que modèle de promotion et de protection de la santé écologique et de la biodiversité dans un milieu urbain, constitue un engagement clé du présent plan. La protection du patrimoine naturel collectif sera essentielle à la vitalité, à l'attractivité et à la résilience de la région de la capitale au cours des 50 prochaines années. Les habitats et les écosystèmes naturels jouent un rôle important dans la capitale, et ils exercent une influence sur la vie quotidienne de la population de la région. Ces zones naturelles et d'autres zones d'importance régionale sont interdépendantes. Par exemple, les plans de la CCN concernant le parc de la Gatineau et la Ceinture de verdure mettent en évidence l'importance des liens écologiques entre ces terrains fédéraux et les terrains qui se trouvent au-delà de leurs limites. L'atteinte des importants objectifs en matière de biodiversité et de santé écologique dépend de la connectivité et des liens écologiques entre les habitats et les milieux naturels; elle permettra du même coup d'améliorer la résilience et la biodiversité de l'ensemble du système naturel.



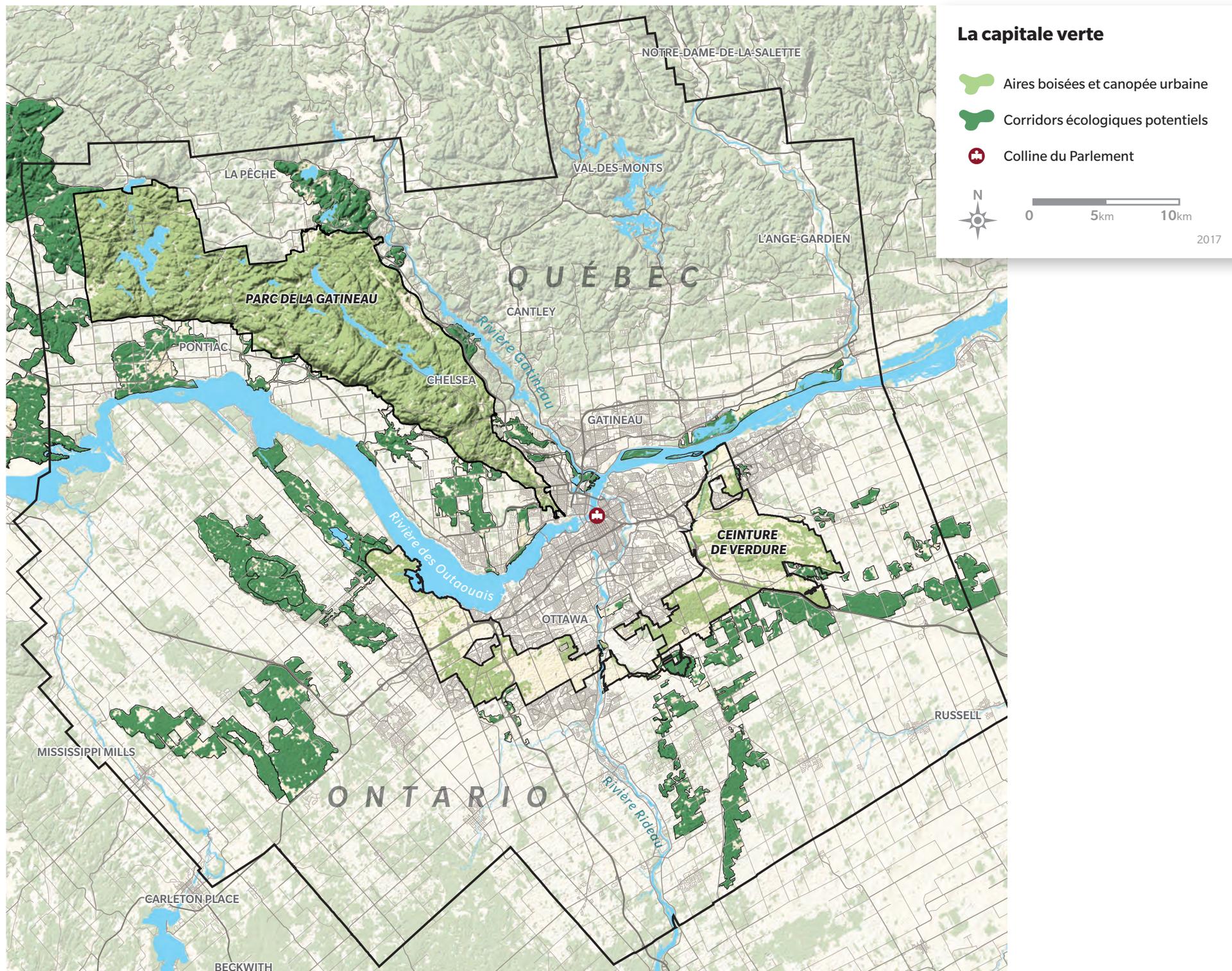
D'ici le bicentenaire de la Confédération, les propriétaires fonciers fédéraux conserveront, protégeront et mettront en valeur les éléments naturels d'intérêt national de la région en collaboration avec les nombreux partenaires et intendants de l'ensemble du milieu. Ces éléments, décrits dans les sections qui suivent, doivent demeurer un attribut esthétique distinctif de la capitale.

LE RÉSEAU D'ESPACES VERTS DE LA CAPITALE

Principales orientations stratégiques pour les 50 prochaines années

- a. Dans le parc de la Gatineau et la Ceinture de verdure, la CCN accordera la priorité à l'acquisition de terres écologiquement sensibles afin d'accroître la protection d'écosystèmes vulnérables qui sont essentiels à la capitale. Diverses méthodes permettraient d'atteindre cet objectif, y compris la planification de l'utilisation du territoire, l'achat de terrains ou l'établissement de servitudes de conservation.
- b. La gestion des terrains boisés, des forêts et du couvert forestier sur les propriétés fédérales exigera l'élaboration d'une politique intégrée de gestion des forêts et des mesures de régénération. Ces travaux seront réalisés en étroite collaboration avec les municipalités touchées, dont certaines ont déjà élaboré des politiques à cet égard.
- c. La CCN participera aux discussions avec les autres ordres de gouvernement concernant les futures utilisations du sol aux limites extérieures de la région de la capitale afin de préserver la biodiversité régionale.
- d. La CCN travaillera avec ses partenaires afin de créer et de protéger, à long terme, des lieux tranquilles et des aires de protection du ciel nocturne dans tous les secteurs du réseau d'espaces verts de la capitale.
- e. En partenariat avec les propriétaires fonciers, les municipalités et d'autres organismes, la CCN s'efforcera de conserver les corridors écologiques reliés à la Ceinture de verdure et au parc de la Gatineau pour protéger à long terme la biodiversité dans la région de la capitale.

< Sentier Laurialt, domaine
Mackenzie-King, parc de la Gatineau
Source : CCN



LE PARC DE LA GATINEAU

En 2067, le parc de la Gatineau présentera une valeur nationale encore plus grande en tant que vaste réserve naturelle située à quelques minutes du centre urbain de la capitale. Se trouvant à la limite du Bouclier canadien, le parc s'étend jusqu'au cœur de la capitale entre les rivières Gatineau et des Outaouais et assure un lien avec les espaces plus sauvages de la forêt boréale. La présence d'un territoire sauvage à proximité d'une grande capitale est rare, et dans le cas de la capitale du Canada, elle rappelle aussi de manière évocatrice les vastes étendues sauvages de ce pays.

La CCN gère le parc de la Gatineau en tant qu'aire du patrimoine naturel de catégorie II, selon les normes de l'UICN. La principale raison d'être du parc sera toujours de constituer une réserve naturelle, dotée de caractéristiques naturelles mémorables et comptant une faune et une flore uniques ainsi que de beaux sites et paysages patrimoniaux. Parallèlement, le parc accueillera des activités humaines favorisant l'appréciation du milieu naturel et l'interaction avec lui pourvu qu'elles aient un faible impact sur les ressources écologiques. Le défi constant à cet égard consiste à gérer les effets du nombre grandissant de visiteurs dans une région en pleine croissance. En 2013, le parc s'est classé au



^
Vue à partir du belvédère Champlain, parc de la Gatineau
Source : CCN

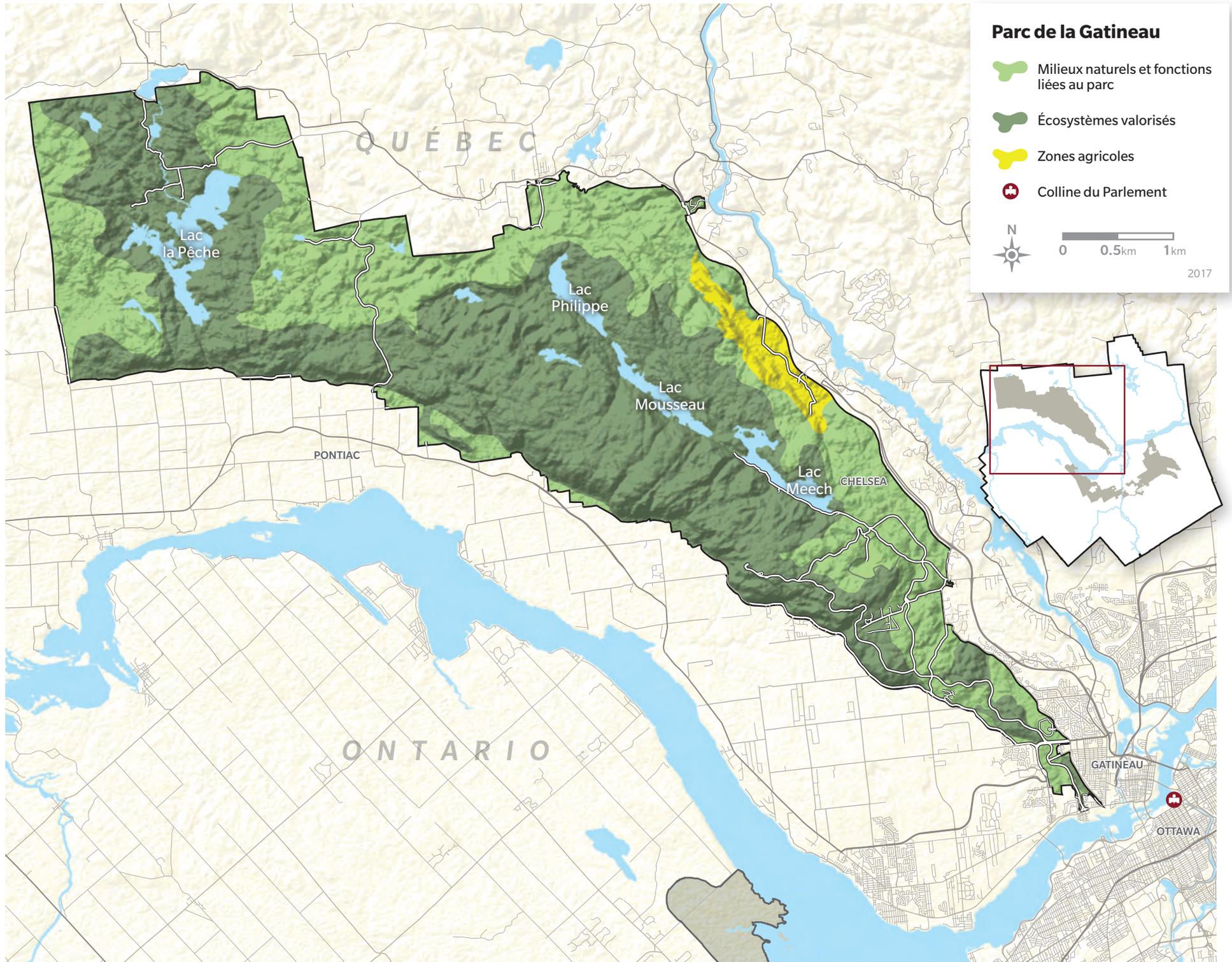
deuxième rang des grands parcs gérés par le gouvernement du Canada quant au nombre de visiteurs. L'accroissement de l'achalandage a d'ailleurs incité la CCN à élaborer et à mettre en œuvre des techniques de gestion novatrices afin de protéger la santé à long terme des écosystèmes du parc et de préserver cet emblème national. La CCN promouvra cette approche dans le cadre de son rôle de chef de file en matière de gestion environnementale dans la région.

PROJET MARQUANT 8

RÉGÉNÉRATION DE LA FORÊT URBAINE DE LA CAPITALE

La CCN élaborera un programme d'immobilisations de 30 ans pour régénérer les forêts et la canopée des terrains fédéraux que l'urbanisation et les espèces envahissantes ont dégradées. De concert avec les autorités municipales, un objectif régional commun sera établi pour 2067 et au-delà.





LE PARC DE LA GATINEAU

Principales orientations stratégiques pour les 50 prochaines années

- a. La CCN continuera d'acquérir des terrains, dès qu'ils seront mis en vente ou lorsque le propriétaire souhaitera en faire don au pays. Elle accordera la priorité aux terrains qui sont vulnérables au développement, qui présentent un caractère écologique particulier ou qui servent de liens vers des écosystèmes.
- b. En ce qui a trait à la présence de résidences dans le parc, la CCN travaillera avec les résidants et les administrations locales afin de rendre ces habitations écologiquement durables.
- c. La CCN protégera et mettra en valeur le patrimoine culturel en préservant les bâtiments et les paysages essentiels.
- d. La CCN travaillera avec les intervenants locaux pour conserver et, dans certains cas, pour restaurer les écosystèmes et les habitats valorisés du parc de la Gatineau. Elle veillera à maintenir la connectivité écologique, la biodiversité, ainsi que les espèces en péril.
- e. Il faudra travailler de façon soutenue avec les usagers du parc pour veiller à ce que les activités récréatives soient respectueuses de l'environnement tout en répondant aux intérêts croissants et variés des usagers, et favoriser la conservation, notamment en appliquant le principe visant à « ne laisser aucune trace ». La CCN travaillera avec des groupes d'usagers afin de sensibiliser les gens à une utilisation durable de l'environnement.
- f. La CCN continuera de travailler avec les municipalités, les organismes de conservation et d'autres partenaires du secteur privé pour créer des liens depuis le parc de la Gatineau vers les réseaux écologiques plus vastes et pour protéger les corridors écologiques.
- g. La CCN continuera de travailler avec les municipalités et d'autres groupes afin de mettre à profit la conservation des biens naturels pour le bénéfice économique régional et de compléter l'offre récréative du parc par des activités de plein air à l'extérieur de celui-ci. Elle encouragera les municipalités à concevoir et à mettre au point des normes de conception s'appliquant au parc de la Gatineau et à créer d'autres installations récréatives pour aider à réduire les pressions sur le parc.

PROJET MARQUANT 9

NOUVEAU CENTRE DES VISITEURS ET AMÉLIORATION DES SENTIERS DU PARC DE LA GATINEAU

L'amélioration du réseau de sentiers du parc de la Gatineau aidera à réduire la pression exercée sur l'environnement en dirigeant les usagers vers des endroits qui ont la capacité de les recevoir. Un nouveau centre des visiteurs fera meilleur accueil aux usagers du parc et offrira plus d'espace pour y tenir des activités éducatives en partenariat avec des groupes voués à la conservation et au loisir.





Refuge Philippe, parc de la Gatineau
Source : CCN

LES COURS D'EAU ET LES BERGES

La capitale du Canada est une capitale riveraine. Elle est située au confluent de trois rivières : la rivière des Outaouais, la rivière Gatineau et la rivière Rideau. Cette situation a été déterminante dans l'itinéraire commercial des Premières Nations, puis beaucoup plus tard, dans la décision de faire d'Ottawa la capitale nationale et d'y établir le Parlement. La rivière des Outaouais, qui formait la frontière entre le Haut et le Bas-Canada, est maintenant un élément unificateur important dans l'histoire de la région. En 2016, le côté ontarien a été désigné au nombre des rivières du patrimoine canadien.

La rivière Rideau et la rivière Gatineau se jettent dans la rivière des Outaouais. Ces trois rivières forment ainsi un des réseaux hydrographiques les plus longs du Canada, soit 1 271 kilomètres, et la superficie de leur bassin hydrographique est d'environ 146 000 kilomètres carrés. La rivière Gatineau, qui s'étend sur presque 400 kilomètres de longueur, a été une importante voie navigable à partir du nord. Le canal Rideau traverse les réseaux des rivières Rideau et Cataraqui sur plus de 200 kilomètres du sud d'Ottawa au port de Kingston sur le lac Ontario. En 2007, l'UNESCO a ajouté le canal Rideau à sa prestigieuse liste des sites du patrimoine mondial.

Coulant au centre de la région de la capitale nationale, la rivière des Outaouais trace toujours la frontière entre le Québec et l'Ontario. Elle était autrefois le principal moyen de transport vers l'intérieur. La confluence des trois rivières de la capitale est au cœur du territoire algonquin anishinabé traditionnel. La configuration des rivières et des routes de portage a servi de base géographique aux premiers colons qui se sont établis de façon permanente dans la région et de point de départ pour l'exploration du continent par les Européens.

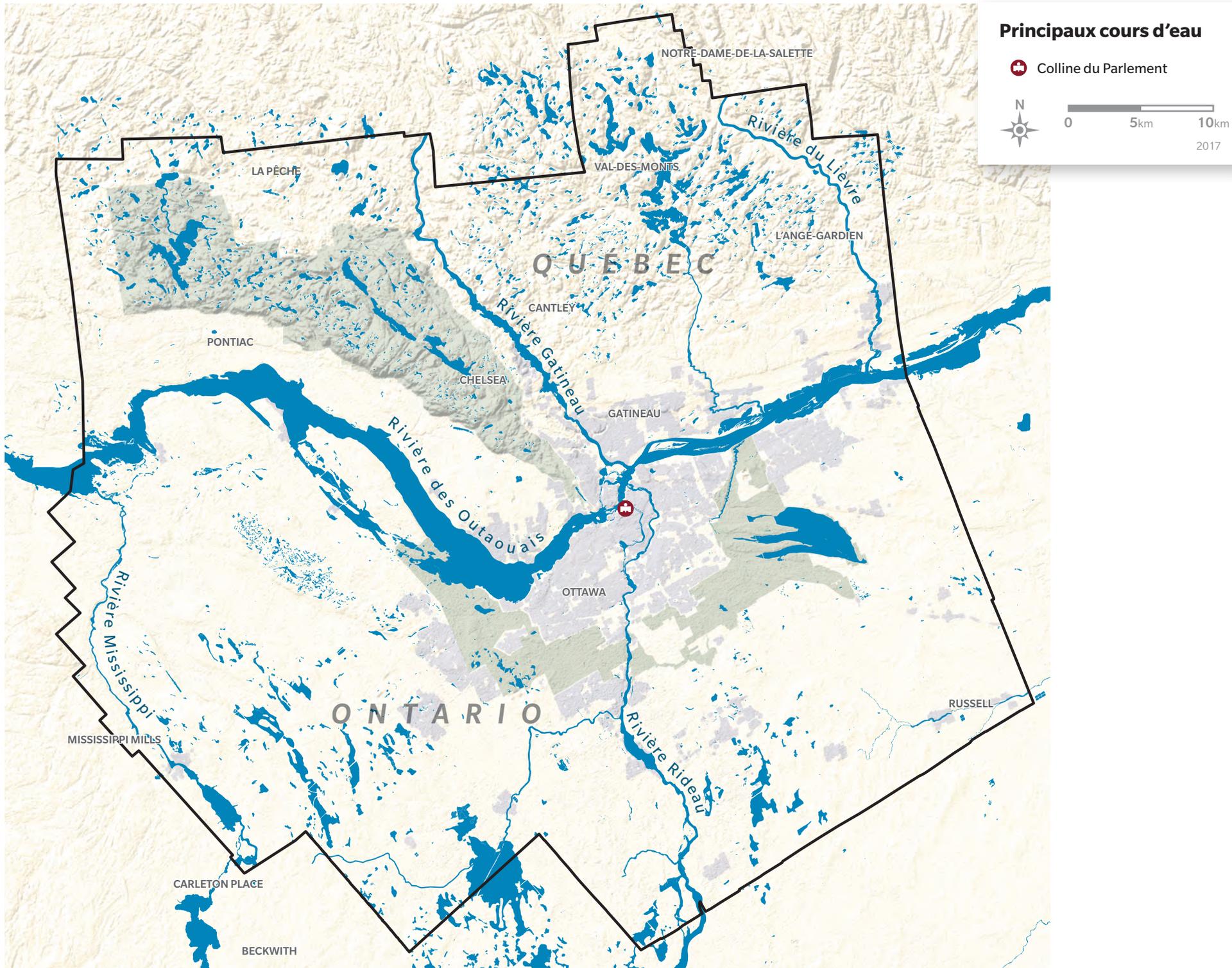
Les efforts d'embellissement qui ont été entrepris dès la proclamation de la capitale en 1857 ont entraîné une conversion graduelle des sites industriels situés le long des berges en espaces de verdure aménagés. Avec le déclin de l'industrie du bois d'œuvre dans la capitale au début du XX^e siècle sont apparues de nouvelles possibilités de récupérer les berges à des fins d'usage public. Les visions successives en matière d'aménagement ont entraîné la création des terrains riverains accessibles au public le long des rivières Rideau et des Outaouais et du canal Rideau. La création de la promenade du Canal (maintenant la promenade de la Reine-Elizabeth) et de son décor pittoresque a permis d'orne le canal de sentiers et de jardins accessibles. La construction de la promenade de Rockcliff (maintenant la promenade Sir-George-Étienne-Cartier) a coïncidé avec la création du parc du même nom, qui offre aux résidants ainsi qu'aux visiteurs un décor bucolique et un espace de loisir surplombant la rivière. Le Plan d'aménagement de la capitale nationale de Gréber proposait le déplacement des installations industrielles et des chemins de fer vers la périphérie urbaine pour moderniser et embellir davantage la capitale.

Les cours d'eau de la région offrent des possibilités récréatives aux résidants et aux visiteurs. Ils procurent des vues magnifiques sur des paysages naturels et offrent une occasion unique d'entrer en contact avec le patrimoine culturel et le milieu naturel environnant. Trésors à préserver pour les générations futures, ces cours d'eau revêtent de multiples significations qui seront évoquées en divers endroits le long des berges.

- > Ils ont une signification spirituelle pour les Algonquins anishinabés, et ils procurent des lieux naturels saisissants, comme la chute des Chaudières.
- > Ils sont symboliques, puisqu'ils offrent une représentation du caractère naturel du pays, ce qui constitue une caractéristique unificatrice, à la fois culturelle et géographique.
- > Les cours d'eau constituent les premières voies de communication, les anciennes autoroutes qui menaient vers les vastes étendues naturelles et sauvages de l'arrière-pays.
- > Ce sont des lieux de rencontre historiques : pour les peuples autochtones, ensuite pour les floteurs de bois et les draveurs qui font partie du patrimoine de l'industrie du bois d'œuvre de la région de la capitale.
- > Plusieurs parcs et espaces verts étant situés le long de leurs berges, ce sont des routes panoramiques qui servent de portes d'entrée importantes dans la capitale.
- > Ils ont une fonction récréative, car ils permettent de pratiquer des activités nautiques, et ils procurent des espaces de loisir et des lieux de rencontre.
- > Ils sont vitaux pour l'environnement : l'amélioration de la qualité de l'eau profite au grand bassin hydrographique.

La santé écologique des bassins hydrographiques et la protection de la qualité de l'eau sont de la plus haute importance lorsqu'on considère la conservation à long terme des cours d'eau et de leurs berges. Certains endroits feront l'objet d'une utilisation active, mais de grandes zones des berges devront être protégées, restaurées et naturalisées.

Un des éléments qui caractériseront les villes du XXI^e siècle sera la grande attention qu'elles porteront à l'utilisation publique de leurs cours d'eau et de leurs berges. En 2067, le réseau réinventé des berges améliorera l'accessibilité et la jouissance publiques des terrains riverains. Les vues et les panoramas de haute qualité seront protégés et mis en valeur. Les terrains fédéraux joueront un rôle essentiel dans la restauration de la qualité des cours d'eau afin que ceux-ci soient viables, écologiquement variés et propices à la baignade.



Les berges abriteront des lieux animés servant à des activités culturelles et nautiques et des lieux où les gens de tous âges, de toutes capacités et à différentes étapes de vie se sentiront chaleureusement accueillis dans la capitale. Plusieurs aires de repos permettront de renouer avec la nature, d'accéder aux cours d'eau, de déambuler le long d'un sentier d'interprétation ou de pique-niquer dans un paysage pittoresque sans pareil. La propriété publique des berges permet aux visiteurs et aux résidents de redécouvrir les usages historiques des cours d'eau de la région dans le cadre d'activités d'animation et d'interprétation des lieux.

La promotion d'activités de loisir nautiques, comme la navigation de plaisance, contribuera encore davantage à l'utilisation active de ces cours d'eau. La valeur des promenades à titre d'infrastructure verte augmentera de manière exponentielle avec la croissance de la région.

L'ensemble de ces mesures permettra de réinventer la culture de l'eau qui existait autrefois dans la région de la capitale. On veillera à maintenir un équilibre entre, d'une part, l'accès aux cours d'eau et l'ajout d'installations de services sur les terrains riverains et, d'autre part, la préservation de la santé des cours d'eau.



PROJET MARQUANT 10

AMÉLIORATION ET ACCESSIBILITÉ ACCURUE DES BERGES ET DES ESPACES VERTS

En collaboration avec des partenaires locaux, la CCN créera le parc riverain Sir-John-A.-Macdonald, une offre d'installations récréatives, culturelles et écologiques de calibre mondial s'étendant vers l'ouest des plaines LeBreton au lac Mud, à Britannia. La CCN repensera le paysage du parc Jacques-Cartier pour améliorer les accès à la rivière et aménagera d'autres espaces verts sur les berges pour réinventer

la culture riveraine qui florissait autrefois dans la région. De plus, en partenariat avec Énergie Ottawa, la CCN créera un nouveau parc public donnant sur la chute des Chaudières, qui sera complémentaire au réaménagement de la centrale électrique et au projet d'aménagement sur l'île des Chaudières. Le parc, un endroit ayant une signification particulière pour la Nation algonquine anishinabée, comprendra des

lieux pour la tenue de cérémonies traditionnelles. Un nouveau pont piétonnier reliera la chute à la berge nord et au parc des Portageurs. La CCN améliorera aussi les accès et les infrastructures le long du canal Rideau et de la rivière Rideau à des fins récréatives, et elle aménagera un parc riverain le long de la promenade Sir-George-Étienne-Cartier.

LES COURS D'EAU ET LES BERGES

Principales orientations stratégiques pour les 50 prochaines années

- a. Les espaces verts riverains demeureront des espaces publics de premier plan, mais de nouvelles structures et de nouveaux partenariats seront établis pour y favoriser davantage l'accès public, la pratique d'activités et l'offre de services, tout en améliorant la qualité des habitats naturels dans les secteurs où il y a moins d'activité. Davantage de lieux donneront accès à l'eau et permettront aux gens d'en profiter le long de la rivière des Outaouais, dans le secteur du cœur, ainsi que dans les corridors verts des promenades.
- b. Destinés à l'usage des gens, les corridors des promenades actuelles seront transformés en parcs linéaires riverains répondant aux besoins d'un centre urbain qui se sera densifié. Ces espaces verts mettront en valeur les qualités naturelles panoramiques, culturelles et récréatives de la capitale en favorisant l'accessibilité et la mobilité active et en permettant aux gens de profiter des cours d'eau.
- c. La pointe Nepean, une destination importante de la capitale, sera réaménagée et améliorée en vue d'en faire un point d'intérêt et un belvédère remarquables, et afin qu'elle fasse partie intégrante d'une promenade riveraine continue du canal Rideau à la rivière Rideau.
- d. La CCN continuera de travailler en partenariat pour permettre la tenue, dans les parcs riverains actuels, d'activités compatibles avec leur vocation, et pour maintenir l'accès à des lieux servant à la réalisation de programmes nationaux.
- e. La CCN préparera des plans portant spécifiquement sur les espaces riverains qui définiront comment l'utilisation des terrains peut favoriser l'accès public, tout en protégeant les éléments écologiques sensibles, les paysages culturels, ainsi que le patrimoine archéologique et bâti.
- f. La CCN et ses partenaires fédéraux amélioreront les terrains riverains afin de réinventer la culture de l'eau florissante qui s'est perdue au cours du dernier siècle. La CCN investira dans le réaménagement des berges en vue d'offrir de nouveaux mouillages et de nouveaux quais en dehors des zones écologiquement sensibles, ainsi que de nouveaux espaces verts de repos afin d'offrir un meilleur accès aux plans d'eau pour l'usage d'embarcations ou la pratique d'activités récréatives douces ou à faible impact. Elle améliorera les liens vers les îles des rivières, bien que certaines d'entre elles seront préservées et laissées à leur état naturel.
- g. Les systèmes de transport le long des berges posséderont une capacité piétonnière et cyclable accrue. De nouveaux passages sécuritaires seront créés pour ces usagers dans les corridors de transport. Les promenades continueront de faire partie du réseau d'espaces verts urbains de la capitale, formant une chaîne de parcs linéaires et de corridors verts et donnant accès aux berges des cours d'eau et aux institutions de la capitale.
- h. La CCN collaborera avec les locataires de ses propriétés agricoles à l'amélioration des pratiques agricoles pour réduire les impacts environnementaux sur les cours d'eau avoisinants.
- i. Les efforts continus de la CCN pour réaménager les plaines LeBreton favoriseront l'animation sur les berges.
- j. Les corridors protégés contribueront à préserver les zones inondables et les berges des cours d'eau, à protéger la qualité de l'eau, à sauvegarder les paysages culturels, à permettre la pratique d'activités récréatives passives, à offrir des panoramas et à assurer la liaison entre le réseau d'espaces verts du secteur urbain et ceux de la grande région de la capitale.
- k. Lorsque les infrastructures riveraines (dont celles servant au rejet de l'eau pluviale et les installations électriques, de chauffage et de climatisation) arriveront au terme de leur vie utile, les ministères et organismes fédéraux chercheront des solutions de remplacement plus discrètes, c'est-à-dire ayant un faible impact visuel sur les berges pittoresques, ou utiliseront des écrans visuels adéquats, particulièrement dans le secteur du cœur.
- l. La CCN collaborera avec les municipalités à l'amélioration des bonnes pratiques de gestion des eaux de ruissellement, notamment en améliorant progressivement les techniques de gestion de la qualité de l'eau, et elle réalisera des travaux de restauration. On gèrera les débits de ruissellement pour éviter la dégradation des corridors des ruisseaux et des rivières. La CCN mettra en œuvre la politique encadrant l'utilisation de ses terrains pour les nouvelles infrastructures de contrôle de la qualité de l'eau. Celle-ci s'applique dans le cas où la municipalité n'a pas d'autre choix que d'utiliser des terrains fédéraux.

LA CEINTURE DE VERDURE

Lieu unique et particulier où cohabitent nature et pratique d'activités récréatives et agricoles, la Ceinture de verdure est un endroit convivial. Grâce à ses 150 kilomètres de sentiers, les usagers peuvent rejoindre le Sentier transcanadien, le sentier Rideau et le réseau du Sentier de la capitale.

La Ceinture de verdure possède une riche diversité de ressources naturelles patrimoniales, dont une rare terre humide boréale, plusieurs espèces en péril, des affleurements géologiques datant de l'ère glaciaire et les vestiges d'une ancienne dune datant de plus de 10 000 ans. Scientifiques amateurs, chercheurs et autres citoyens peuvent contribuer à faire de ce lieu une source enrichissante d'expériences significatives et d'apprentissages tout au long de la vie.

Le Plan Gréber a orienté la configuration et l'aménagement de la région de la capitale pendant plus d'un demi-siècle. Il est à l'origine de la création de la Ceinture de verdure comme moyen de freiner l'étalement urbain de la capitale en pleine expansion, de protéger sa campagne pittoresque comptant des terres réservées à l'agriculture, de créer un réseau d'espaces naturels reliés et de loger de grandes institutions fédérales. Le Plan Gréber ne prévoyait pas le taux de croissance actuel de la population ni l'évolution des modes de consommation des terrains urbains, de sorte que la Ceinture de verdure a graduellement cessé, depuis bon nombre d'années, de remplir la fonction de gestion de la croissance qui lui avait été dévolue. Maintenant cernée par des lotissements urbains, cette importante zone verte protégée acquiert une valeur sans cesse croissante.

En 2067, le vaste réseau d'espaces naturels de la Ceinture de verdure sera mieux intégré au cœur d'une région urbanisée. Ce territoire fera toujours partie intégrante du réseau d'espaces verts de la capitale, en tant qu'entité cohérente et robuste favorisant de façon équilibrée la protection de l'environnement, l'agriculture locale et les activités

de loisir. Il continuera de faire fonction de réseau écologique reliant les paysages naturels et culturels de grande valeur se trouvant au milieu de l'urbanisation et de l'intensification croissantes. La Ceinture de verdure renforcera la résilience globale de la région et témoignera de l'engagement de la capitale de protéger ses atouts pittoresques et naturels. Constituant un exemple sur le plan environnemental, elle fera état du leadership de la capitale en matière d'intendance environnementale.

L'accroissement prévu de la population aura une incidence sur la Ceinture de verdure, puisque la plus grande part de la croissance que connaîtra Ottawa pourrait être observée dans les quartiers se trouvant à proximité de cette zone verte. Compte tenu de la périurbanisation et de l'intensification urbaine croissantes, la Ceinture de verdure pourrait revêtir une importance encore plus grande pour faire face aux changements climatiques et assurer la sécurité alimentaire, la connectivité écologique et le passage à une économie à faible émission de carbone limitant l'empreinte écologique. Avec le temps, elle deviendra une oasis de verdure au centre de la ville et sera aussi importante pour la région que le sont le collier d'émeraude pour Boston, aux États-Unis, les jardins publics pour Adélaïde, en Australie, ou la forêt viennoise pour Vienne, en Autriche.

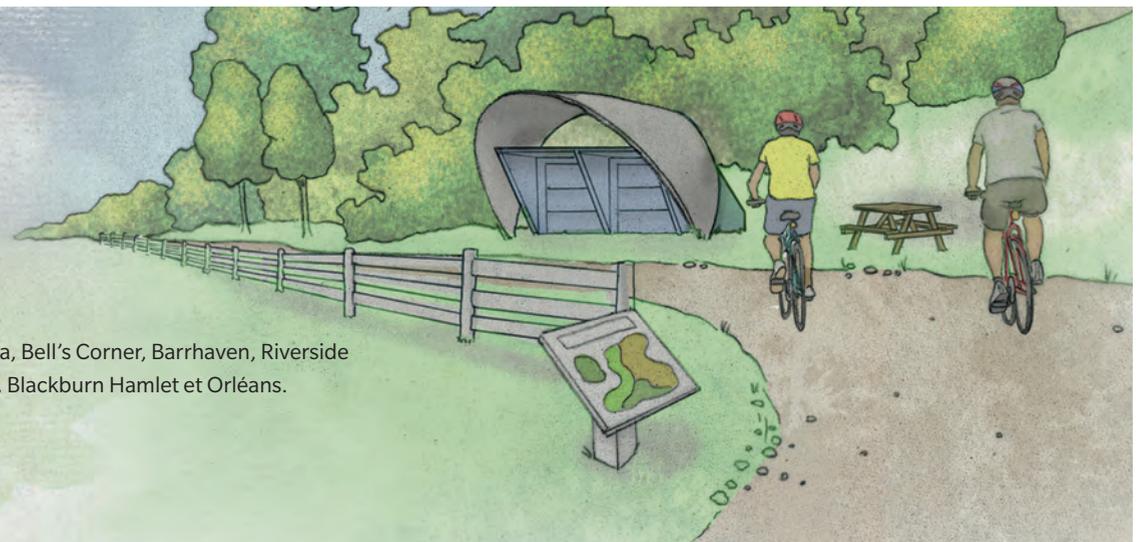
La Ceinture de verdure renforcera la résilience régionale par la production locale d'aliments. L'évolution vers une production agricole moderne, diversifiée, résiliente et viable sera d'autant plus pertinente pour la collectivité. La conservation des exploitations agricoles et des sols productifs sur des terrains fédéraux de la Ceinture de verdure, ainsi que les innovations éventuelles futures en agriculture durable et en agriculture urbaine prendront de l'importance dans le contexte à venir de croissance de la population et d'urbanisation continue dans la région. La capitale profitera aussi de la création de meilleures possibilités agrotouristiques et de la préservation active des paysages culturels.

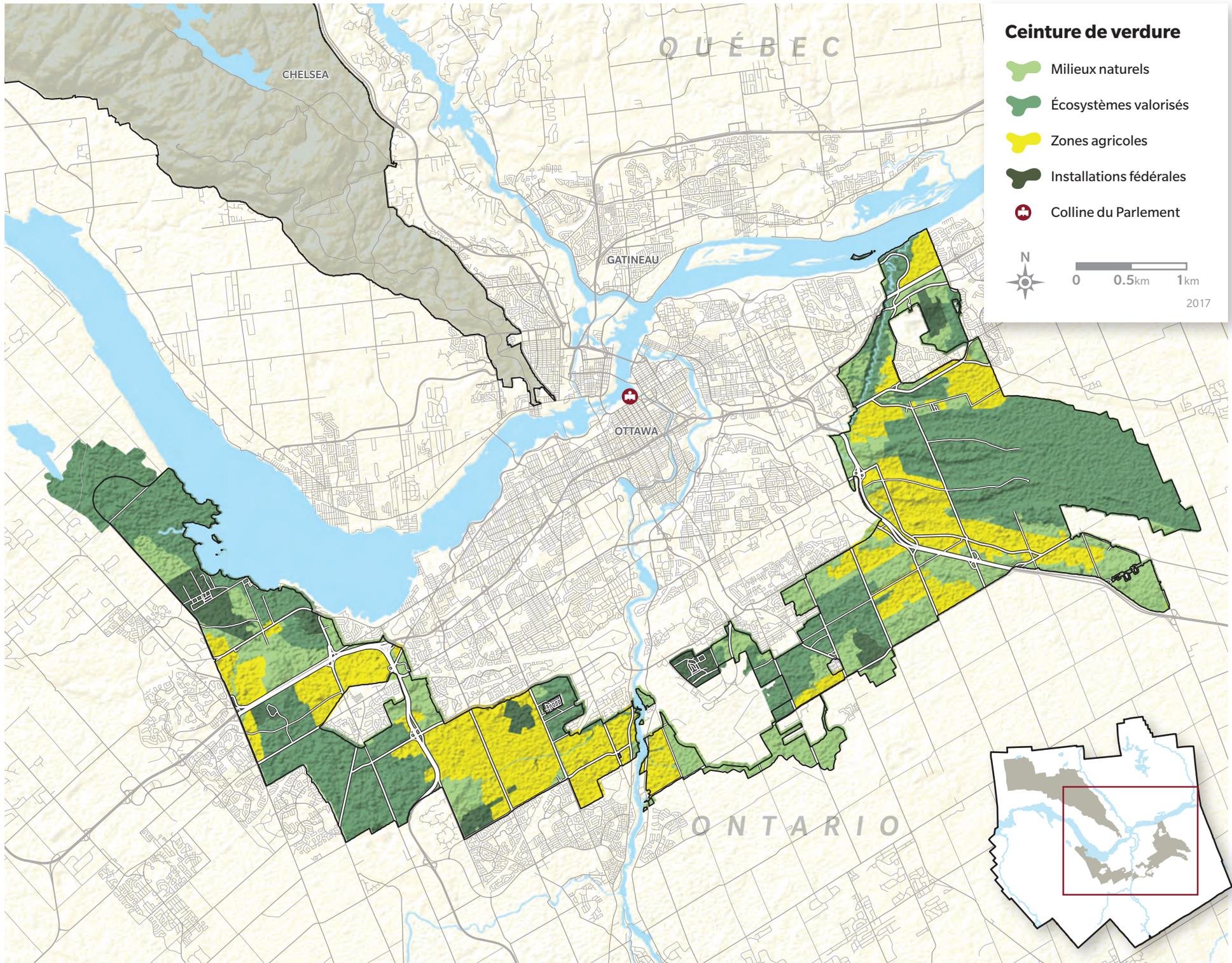
PROJET MARQUANT 11

PARACHÈVEMENT DU RÉSEAU DE SENTIERS DE LA CEINTURE DE VERDURE

La CCN terminera le réseau continu de sentiers de la Ceinture de verdure, depuis la baie Shirleys à l'ouest, jusqu'au ruisseau de Green à l'est, de même que les sentiers reliant la zone urbaine intérieure et les secteurs

excentrés de Kanata, Bell's Corner, Barrhaven, Riverside Sud, Findlay Creek, Blackburn Hamlet et Orléans.





LA CEINTURE DE VERDURE

Principales orientations stratégiques pour les 50 prochaines années

- a. La CCN sera l'intendante attentive de ces terres en veillant à maintenir et à protéger les caractéristiques écologiques de grande valeur, comme les terres humides et les habitats, ainsi que les terres agricoles. Elle aménagera des sentiers récréatifs judicieusement situés et, dans la mesure du possible, améliorera les possibilités récréatives offertes aux usagers et en fera la promotion. La capitale démontrera les avantages de l'agriculture durable aux autres régions du pays.
- b. La CCN mettra régulièrement à jour ses politiques d'aménagement du territoire de la Ceinture de verdure afin de gérer sa base foncière en tenant compte de l'évolution physique de la région.
- c. La CCN permettra les usages récréatifs à faible impact pourvu qu'ils n'altèrent pas l'intégrité écologique de la Ceinture de verdure ou qu'ils n'entraînent pas à long terme une fragmentation ou une perte de sols agricoles productifs. En outre, les jardins communautaires municipaux à l'intention des résidents des quartiers adjacents pourraient être autorisés sur les terrains qui permettent les usages agricoles.
- d. La CCN collaborera avec la Ville d'Ottawa, les organismes de conservation et d'autres partenaires des secteurs public et privé à l'aménagement de liens écologiques à partir de la Ceinture de verdure vers les grands réseaux écologiques.
- e. Lorsqu'il aura été démontré que, faute d'autre possibilité viable, de nouvelles infrastructures doivent traverser la Ceinture de verdure, la CCN encouragera leur regroupement dans des corridors afin d'éviter une plus grande fragmentation du territoire. Toute proposition de nouvelle infrastructure de transport devra être évaluée dans le cadre du processus d'évaluation des effets cumulatifs que la CCN et la Ville d'Ottawa ont établi conjointement.
- f. La CCN promouvra une agriculture urbaine de classe mondiale, faisant appel à des pratiques de pointe et comprenant la réalisation de travaux de recherche conjoints en matière de terre agricole, de conservation des sols et de production alimentaire. S'appuyant sur la situation unique de ses terres agricoles protégées se trouvant près du centre d'une grande agglomération urbaine, elle contribuera grandement à l'amélioration de la résilience et de la sécurité alimentaire en soutenant la production locale. Elle mettra en valeur le legs agricole vivant du Canada en rehaussant la richesse du patrimoine et de l'histoire agricoles de la région tout en adoptant une production agricole moderne, diversifiée et durable.
- g. La CCN participera aux discussions avec les autres ordres de gouvernement concernant les utilisations futures du sol aux limites extérieures de la région de la capitale nationale afin de préserver la biodiversité régionale.

LES ESPACES VERTS URBAINS DE LA CAPITALE

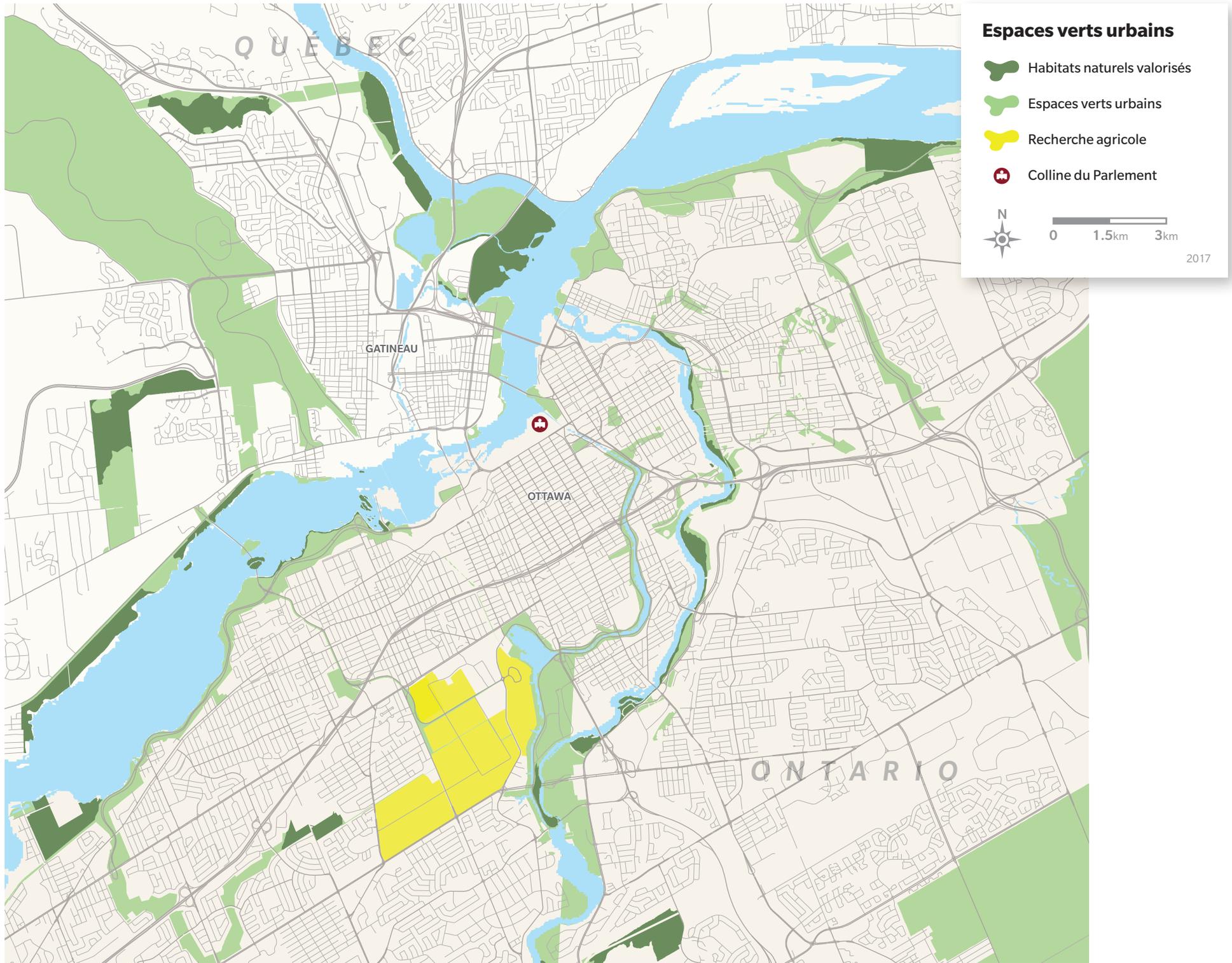
Les parcs, les espaces verts urbains et les corridors linéaires de verdure sont des enclaves qui forment un réseau d'espaces verts dans les secteurs urbains de la capitale et qui complètent les grands espaces verts du parc de la Gatineau, de la Ceinture de verdure et des berges. Les espaces verts urbains créent un réseau qui contribue à l'image de la capitale du Canada en tant que région verte vraiment unique. Ils constituent un élément dynamique et animé d'un ensemble plus grand et concourent grandement à la qualité de vie dans la grande région urbaine. En outre, le réseau d'espaces verts de la capitale fournit diverses possibilités récréatives et renforce la capacité écologique de l'ensemble de la région de la capitale.

La CCN gère ce réseau de précieux espaces verts pour offrir aux gens des lieux accessibles à découvrir et dont ils peuvent profiter, et pour assurer la viabilité à long terme de la biodiversité de la région. Les grands parcs continueront d'être le lieu de manifestations et d'activités qui concourent à l'animation de la capitale.

LES ESPACES VERTS URBAINS DE LA CAPITALE

Principales orientations stratégiques pour les 50 prochaines années

- a. La CCN conservera les espaces verts d'importance nationale qui remplissent des fonctions liées à la capitale.
- b. La CCN pourrait conserver, dans sa masse des terrains d'intérêt régional, des terrains appartenant au gouvernement fédéral qui n'ont pas de fonction liée à la capitale, mais qui remplissent une fonction régionale essentielle, et ce, à perpétuité ou jusqu'à ce que l'on trouve un intendant local approprié qui pourra conserver ces terrains comme espaces verts.
- c. La gestion des zones forestières et boisées se trouvant sur les propriétés urbaines fédérales exigera l'élaboration d'une politique de gestion des forêts urbaines et des mesures de régénération. Les organismes fédéraux travailleront en étroite collaboration avec les municipalités touchées, dont certaines ont déjà élaboré des politiques à cet égard.
- d. La CCN travaillera avec ses partenaires afin de créer et de protéger, à long terme, des lieux tranquilles et des aires de protection du ciel nocturne dans les secteurs désignés du réseau d'espaces verts de la capitale.
- e. La CCN collaborera avec les municipalités, les organismes de conservation et d'autres partenaires à l'aménagement de liens écologiques depuis le réseau de parcs urbains et d'espaces verts de la capitale vers les grands réseaux écologiques.





Pont Alexandra
Source : CCN



UNE CAPITALE DYNAMIQUE ET BRANCHÉE

La région urbaine en croissance offre de nombreuses possibilités pour faire de la capitale du Canada un endroit cosmopolite et attrayant où vivre et travailler, et à visiter. Le terme « dynamique » signifie que la région est florissante, animée et agréable. Par exemple, parmi les innombrables attraits que compte la région sur les plans social, économique et culturel, le patrimoine bâti constitue une composante intéressante du paysage économique et culturel. Autre exemple : il est facile de se déplacer et d'échanger avec d'autres personnes dans l'espace public, ce qui facilite les liens sociaux.

Depuis qu'Ottawa est devenue la capitale, la présence du gouvernement fédéral a eu une influence déterminante sur l'économie de la région en raison des emplois directs et indirects qu'il crée, de ses dépenses et des contributions qu'il verse aux municipalités sous forme de paiements versés en remplacement d'impôts pour les terrains autres que des parcs. La capitale est une importante destination touristique : les symboles nationaux et les grands événements commémoratifs (comme la fête du Canada et le jour du Souvenir) attirent un grand nombre de visiteurs dans la région de la capitale.

Les administrations municipales et fédérale ont évolué avec le temps pour s'adapter aux changements qui sont survenus dans l'urbanisation et l'organisation spatiale de la région. Néanmoins, celle-ci pourrait plus que jamais fonctionner comme une entité économique unique et interreliée.

Un des objectifs importants du présent plan est d'équilibrer le rôle de la région de la capitale pour ce qui est, d'une part, de présenter le Canada à la population canadienne et au monde et, d'autre part, de soutenir les intérêts locaux des résidents. Le succès de la région de la capitale repose sur la nécessité d'en préserver la prospérité, la vitalité et le dynamisme.



LA CAPITALE ET L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

Le gouvernement fédéral est un des grands employeurs de la région. Les salaires versés à la fonction publique fédérale dans la région de la capitale nationale contribuent à la stabilité de l'économie régionale. Les activités du gouvernement fédéral soutiennent aussi un nombre important d'emplois indirects dans des secteurs comme les services professionnels, la construction et la technologie. De plus, les activités du CNRC et d'autres organismes fédéraux de recherche ont aidé à attirer de grandes entreprises de recherche dans la région. Enfin, nombre d'entreprises se sont établies dans la capitale pour répondre à la demande en biens et en services du gouvernement fédéral.

Avec le temps, les secteurs touristique et culturel sont aussi devenus d'importantes sources d'emplois et d'activités économiques dans la région. La présence du gouvernement fédéral concourt à la croissance soutenue de ces deux secteurs.

L'activité du gouvernement fédéral demeurera une composante déterminante de l'économie de la région dans l'avenir. Toutefois, son importance relative diminuera probablement par rapport aux autres secteurs économiques de la région de la capitale, tels que la recherche, la technologie, les soins de santé et la culture. Les institutions scientifiques nationales, ainsi que plusieurs grands établissements postsecondaires privés et publics, attirent des étudiants et des chercheurs de

partout au Canada et dans le monde, procurant ainsi à la capitale la réputation d'un centre d'innovation. La présence d'une population hautement scolarisée dans une région diversifiée où il fait bon vivre procure au gouvernement un grand bassin de talents dans lequel puiser.

L'attrait de la région et sa compétitivité en matière d'attraction et de rétention des travailleurs compétents influenceront sur l'efficacité de la fonction publique fédérale et l'exécution des programmes fédéraux. De même, les attentes de ces travailleurs et de leurs familles auront une incidence sur le développement urbain de la région. Leurs aspirations sur les plans du bien-être, de l'ouverture, de la qualité de lieu et de la stabilité économique contribueront à créer une région de la capitale dynamique.

À quoi ressemblera la capitale du Canada dans 50 ans? La croissance et les changements extraordinaires qu'a connus la capitale depuis 1967 dépassent de beaucoup ce qu'envisageait comme possible Jacques Gréber dans les années 1950. Aujourd'hui, en raison des avancées technologiques rapides, les changements sociaux et démographiques modifient la répartition de l'emploi dans l'économie urbaine en évolution de la capitale. Les changements qui se produisent dans les lieux de travail de la main-d'œuvre fédérale reflètent ceux observés dans le

PROJET MARQUANT 12

RÉAMÉNAGEMENT DES PLAINES LEBRETON ET DES ÎLES

La convergence de nombreux projets du côté ouest du centre-ville insufflera une énergie nouvelle à la capitale et animera les berges. Ces projets comprennent le réaménagement des plaines LeBreton, l'érection du Monument national de l'Holocauste et de nouveaux monuments commémoratifs militaires nationaux, la construction des stations Pimisi et Bayview par la Ville d'Ottawa, le réaménagement des îles Albert et des Chaudières, l'établissement du lieu de rassemblement des peuples autochtones sur l'île Victoria, l'aménagement des anciens terrains de Domtar par le secteur privé et la construction du Centre d'innovation et de la Bibliothèque centrale de la Ville d'Ottawa.





◀ Rendu architectural
des Terrasses de la Chaudière
Source : grc architects

secteur privé, où les espaces de travail deviennent plus axés sur la collaboration, l'optimisation de l'espace, la flexibilité et l'accessibilité universelle. Les modalités de travail flexibles et l'utilisation de la technologie changent les exigences d'aménagement des installations de l'administration publique fédérale.

La main-d'œuvre hautement qualifiée de l'avenir disposera d'un mélange d'espaces formels et informels lui permettant d'être reliée à son travail grâce aux communications sans fil. Les limites entre zones de vie, de travail et de loisir s'estomperont probablement. Avec le temps, l'aménagement du territoire et la planification des installations de l'administration publique fédérale suivront ce

modèle. Des secteurs à usages mixtes, où le travail et l'habitation sont plus proches ou intégrés, aideront les gens à réduire les temps de navettage. Les applications issues des concepts de ville ouverte et intelligente faciliteront les habitudes et les modes de déplacement quotidiens. Ces technologies aideront à surveiller la consommation d'énergie et à améliorer l'efficacité globale de la production et de la distribution des ressources.

Dans un monde où les régions métropolitaines se feront probablement encore davantage concurrence pour attirer les talents et les capitaux, des atouts tels que la qualité de vie et de l'environnement et le caractère du lieu seront déterminants pour leur réussite. Les villes devront faire preuve d'une plus grande habileté relativement à la circulation des travailleurs, des marchandises et des services afin de mieux faire face à l'augmentation des coûts des ressources énergétiques et hydriques. Elles devront également améliorer l'efficacité des systèmes de chauffage et de climatisation des immeubles, de même que la production et l'approvisionnement alimentaires.

De nouvelles infrastructures seront essentielles. Les réseaux intelligents pourraient avoir des effets importants sur la vie quotidienne et seront essentiels à la planification et à la gestion des organismes et des systèmes urbains et métropolitains complexes. Des terrains publics faisant spécifiquement partie de l'héritage de la capitale peuvent représenter des atouts pour favoriser ce dynamisme futur. Leur valeur n'est pas qu'économique : elle est symbolique, culturelle, scientifique, esthétique et écologique, et ces terrains contribuent à la résilience sociale.

Le présent plan soutient pleinement le renouvellement des complexes d'emplois fédéraux par l'ajout d'autres usages (p. ex. habitation, commerce de détail et bureaux), en particulier près des stations de transport en commun rapide. Tel qu'il a été exposé au chapitre 3, les pôles d'emplois fédéraux existants, comme le pré Tunney et les buttes de la Confédération, ainsi que certains complexes du secteur du cœur, comme la Place du Portage, s'adapteront progressivement afin de mieux s'intégrer aux quartiers avoisinants.

LA CAPITALE ET L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

Principales orientations stratégiques pour les 50 prochaines années

- a. La CCN guidera le réaménagement des plaines LeBreton en tant qu'élément central d'un secteur revitalisé de la capitale.
- b. La CCN appuiera SPAC dans son rôle de fournisseur de locaux à l'administration fédérale dans des endroits qui contribueront à l'édification de la capitale et de la ville, et ce, par une planification cohérente contribuant à la réalisation des priorités des municipalités en matière de gestion de la croissance.
- c. Le dessaisissement de certains terrains excédentaires aidera à atteindre les objectifs régionaux de consolidation et d'intensification dans le secteur urbain actuel.
- d. Les aliénations et les acquisitions de terrains fédéraux dans la région de la capitale nationale se feront d'une manière claire et transparente, selon le principe de la juste valeur marchande.
- e. Les changements liés aux locaux de l'administration fédérale comprendront la localisation des installations à proximité de services de transport collectif facilement accessibles. La rénovation ou le remplacement de bâtiments dont la conception permet d'en améliorer le rendement énergétique et l'accessibilité contribuera au développement durable de la région et réduiront les incidences environnementales.
- f. Dans tous les aspects liés à son mandat, la CCN favorisera l'utilisation et le développement de technologies intelligentes, ainsi que le partage et l'échange d'information dans le cadre de partenariats avec d'autres organismes fédéraux et les municipalités, afin d'atteindre des normes élevées en matière d'efficacité.
- g. La CCN appuiera l'objectif du CNRC de faire du 100, promenade Sussex la pièce maîtresse d'un pôle de collaboration et de réseautage en science, en technologie et en innovation qui soutient la capacité et la visibilité de l'innovation canadienne.

PROJET MARQUANT 13

REVITALISATION DU SECTEUR DU RUISSEAU DE LA BRASSERIE ET DE LA MAISON WRIGHT-SCOTT

Le ruisseau de la Brasserie est au cœur de l'histoire de la région de la capitale. La CCN appuiera le projet de la Ville de Gatineau de revitaliser ce secteur et d'en faire un quartier culturel. Elle travaillera aussi avec la Ville pour intégrer et relier au grand projet ses propriétés qui se trouvent le long du ruisseau de la Brasserie. La CCN cherchera un usage convenant à la maison historique Wright-Scott, la restaurera afin de lui redonner son lustre d'antan et améliorera le lien avec le parc des Portageurs et le cœur de la capitale.





Réaménagement de l'île Albert
Source : Groupe Développements
Windmill

UNE CULTURE ET UN PATRIMOINE VIVANTS

En 2067, le patrimoine culturel de la région de la capitale sera plus riche et diversifié. Ce patrimoine offre de multiples interprétations de l'histoire et des récits de la capitale et du pays. Le patrimoine constitue une partie essentielle de l'identité de la capitale, qu'il s'agisse de ses points d'intérêt les plus importants — dont les édifices du Parlement, les résidences officielles, d'autres édifices d'importance nationale, des lieux historiques nationaux et le canal Rideau, site du patrimoine mondial de l'UNESCO —, de ses enclaves urbaines à l'ambiance intime ou de ses paysages ruraux pittoresques.

Tel qu'il a été exposé au chapitre 3, la présence d'institutions culturelles nationales constitue une caractéristique importante de la capitale. Au nombre de celles-ci, mentionnons le Centre national des arts, le Musée des beaux-arts du Canada, le Musée canadien de l'histoire, le Musée canadien de la nature, le Musée des sciences et de la technologie du Canada, le Musée de l'agriculture et de l'alimentation du Canada et le

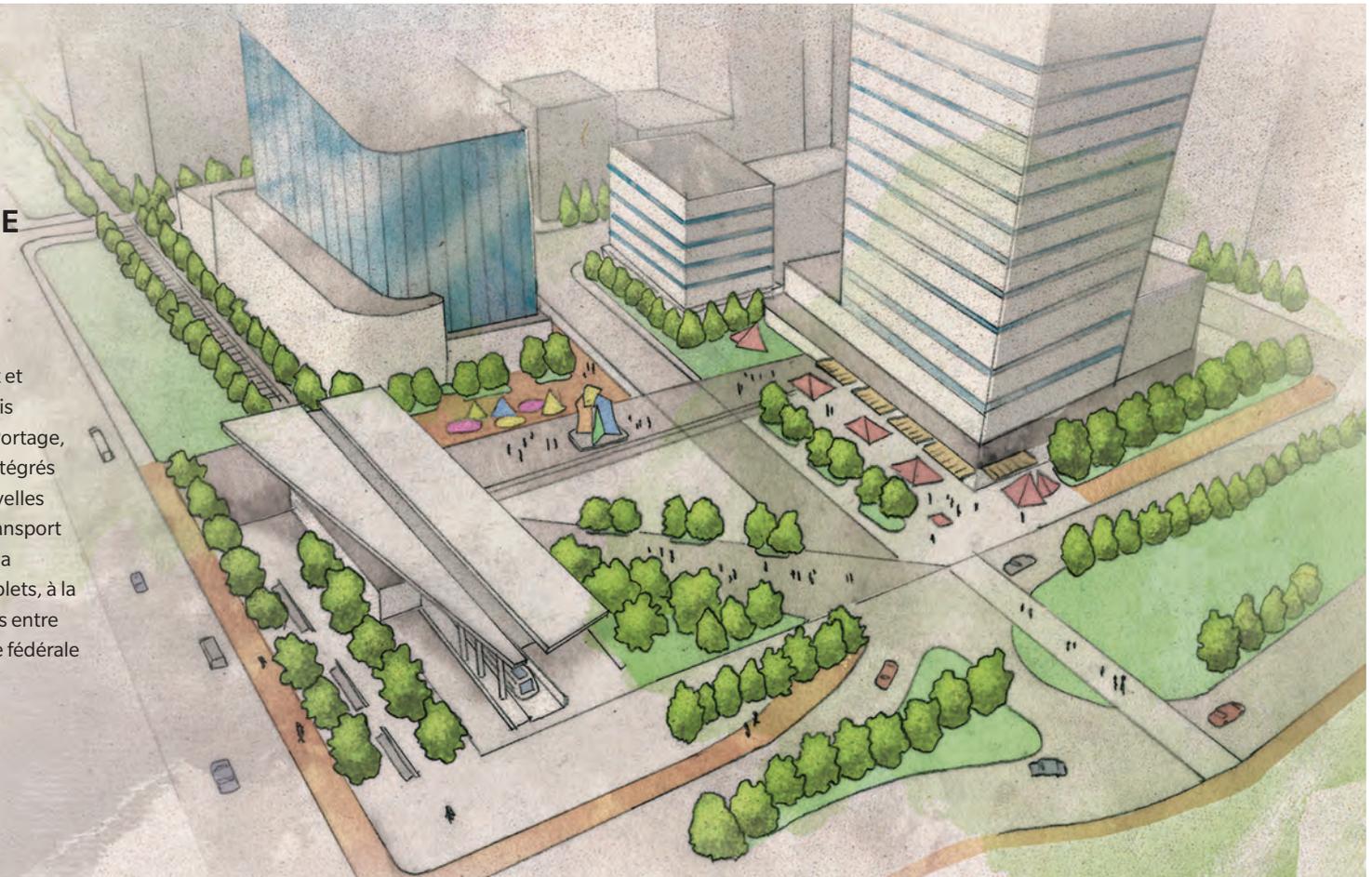
Musée de l'aviation et de l'espace du Canada. Autre institution importante s'ajoutant à ces partenaires, le ministère du Patrimoine canadien, qui a la responsabilité de la programmation et de l'interprétation dans le secteur du cœur de la capitale.

Le nombre croissant d'attractions, de festivals et d'activités dans la capitale attire encore plus de touristes dans la région. En 2014, 10,4 millions de visiteurs ont apporté 1,7 milliard de dollars à l'économie de la région. La participation du gouvernement fédéral à l'aménagement et à l'embellissement de la région de la capitale aide à en maintenir l'attrait pour les visiteurs potentiels de partout au Canada et de l'étranger. Les travaux de la CCN visant à préserver les principaux biens patrimoniaux d'intérêt national dans le marché By et à créer de nouveaux attraits d'importance régionale, nationale ou internationale sur les plaines LeBreton ou sur les berges des rivières Rideau, Gatineau et des Outaouais, ainsi que du canal Rideau, ajoutent à l'attrait de la région comme destination.

PROJET MARQUANT 14

MEILLEURE INTÉGRATION DES ZONES D'EMPLOIS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE FÉDÉRALE DANS LE PAYSAGE URBAIN

La CCN travaillera avec des partenaires fédéraux et municipaux pour transformer les zones d'emplois existantes, comme le pré Tunney et la Place du Portage, en des milieux de travail plus animés et mieux intégrés dans leur environnement et pour établir de nouvelles installations à des endroits qui favoriseront le transport en commun et les modes de transport actifs. Cela contribuera à l'aménagement de quartiers complets, à la densification urbaine et à l'amélioration des liens entre les zones d'emplois de l'administration publique fédérale et le domaine public.



L'architecture et le design sont des expressions de la culture. La CCN recherchera un design inspirant et de grande qualité dans ses projets et dans ceux de ses partenaires fédéraux, en faisant la promotion de normes élevées en matière d'accessibilité et de durabilité pour les éléments de la capitale. L'aménagement de lieux de grande qualité sur les plans de l'architecture, de l'aménagement paysager et du design urbain, respectant leurs alentours et créant un sentiment d'appartenance véritable et mémorable plus profond que celui qui se dégage normalement d'un milieu urbain typique, embellit la capitale et la rend plus attrayante.

Le patrimoine culturel très diversifié de la région de la capitale témoigne des époques successives d'exploration et d'établissement. Les routes de portage, qui prouvent qu'on naviguait sur les cours d'eau, et les traces de la présence autochtone très ancienne le long des berges sont encore visibles aujourd'hui et renferment des vestiges remontant à des millénaires. Le développement du commerce du bois et la construction du canal Rideau — une merveille d'ingénierie qui a ouvert en 1832 — ont modifié les paysages naturels le long des rivières et sur les îles au cours du XIX^e siècle. Compte tenu de sa valeur patrimoniale exceptionnelle, le canal est protégé en vertu de la *Loi sur les lieux et monuments historiques* en tant que lieu historique national. En 2007, l'UNESCO l'a désigné site du patrimoine mondial.

De riches entrepreneurs forestiers se sont fait construire d'imposants manoirs des deux côtés de la rivière des Outaouais. Bytown, renommée Ottawa en 1855, est devenue la capitale par proclamation royale en 1857. À la fin du XIX^e siècle, sous l'influence du mouvement *Monumental Capital* en vigueur à l'époque, on s'est attaché à édifier une « grande capitale du monde ». La construction de la Cité parlementaire au-dessus de la rivière des Outaouais, conçue de manière à créer un ensemble paysager, en fut la première manifestation. Le caractère verdoyant de la capitale captivait également l'imagination, cet aspect étant profondément enraciné dans les convictions du mouvement *City Beautiful* de l'époque victorienne : côtoyer la beauté et en jouir grâce à la nature et aux jardins. On peut d'ailleurs l'observer dans les travaux d'architectes paysagistes importants, comme Frederick Law Olmsted, Frederick Todd et Calvert Vaux. Au cours des 120 années qui ont suivi, chaque mouvement architectural d'avant-garde a laissé sa marque dans la capitale sous la

forme d'édifices abritant des institutions nationales qui sont devenus des points d'intérêt emblématiques. Plusieurs de ces édifices des XX^e et XXI^e siècles ont reçu des prix d'architecture et de design urbain.

Ont aussi façonné le caractère de la capitale les différentes vagues d'immigration, des premiers ouvriers canadiens-français, irlandais et écossais qui ont travaillé à la construction du canal Rideau dans les années 1820, jusqu'aux immigrants récents de cultures diverses de partout dans le monde. La diversité culturelle du Canada et de la capitale a amené avec elle de nouvelles façons de voir et de nouvelles valeurs qui en ont façonné à la fois la forme physique et la vie culturelle.

La conservation est un volet essentiel du mandat de la CCN. Comprendre le tissu patrimonial de la capitale sous toutes ses formes — le patrimoine bâti, l'archéologie et les paysages culturels, ainsi que le patrimoine immatériel (savoir-faire, connaissances et traditions) — est fondamental pour planifier l'avenir. La CCN sera une chef de file dans l'intendance et la gestion de ses biens patrimoniaux. Les interventions dans un lieu patrimonial ou ses alentours immédiats doivent s'appuyer

Maison Strutt (construite en 1956),
parc de la Gatineau
Source : Fondation Strutt



sur une solide compréhension de sa valeur patrimoniale et sur la conservation de ses caractéristiques patrimoniales.

Les sites archéologiques de la capitale recèlent de nombreux artefacts et permettent de mieux interpréter la présence des Autochtones et leur apport à la région. Plusieurs sites archéologiques industriels, de même que plusieurs ouvrages et édifices, comme le moulin Thompson Perkins, témoignent du rôle de l'industrie du bois dans le développement de la capitale et contribuent à son paysage culturel.

Les ressources archéologiques représentent un volet important de l'histoire de la région et doivent donc être protégées. Un meilleur accès physique aux sites et un accès en ligne accru aux artefacts permettront de mieux faire comprendre et apprécier leur importance.

Les apports contemporains à cet héritage culturel permettent de réaliser l'aspiration de créer une grande capitale du monde. Il est essentiel de continuer à promouvoir l'excellence, la créativité et l'innovation en matière de design afin de créer des lieux où il fait bon vivre qui soutiennent et mettent en valeur le caractère particulier de la capitale. Il est important de créer des lieux où les gens se sentent les bienvenus.

Les œuvres d'art public contribuent à la création d'espaces en puisant dans le vocabulaire des pratiques en art contemporain, parfois en remettant en question nos conventions en matière d'espace public. Elles mettent aussi en évidence les talents canadiens ou étrangers et permettent aux gens d'apprendre sur l'histoire.

PROJET MARQUANT 15

PLAN LUMIÈRE DE LA CAPITALE

En collaboration avec les ministères fédéraux, les institutions nationales, les municipalités et les propriétaires de bâtiments privés, la CCN concevra et mettra en œuvre un plan lumière qui rendra plus attrayante l'apparence de la capitale la nuit en mettant en valeur l'architecture et les places publiques d'intérêt tout en réduisant la consommation globale d'énergie et en protégeant les habitats naturels désignés de la pollution lumineuse.



UNE CULTURE ET UN PATRIMOINE VIVANTS

Principales orientations stratégiques pour les 50 prochaines années

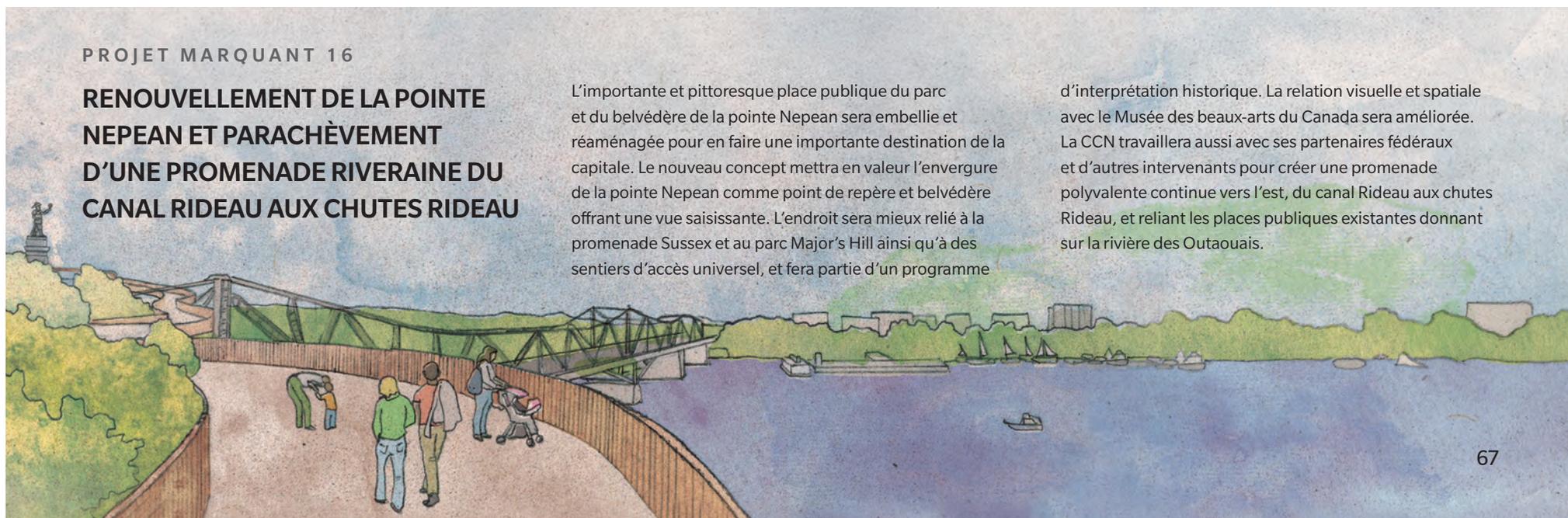
- a. La CCN s'efforcera de protéger les édifices et les lieux patrimoniaux et de leur redonner vie en leur trouvant de nouvelles vocations qui respectent leur caractère, qui sont compatibles avec les éléments patrimoniaux à préserver et qui permettent d'y intégrer adéquatement des dispositifs d'accessibilité. Elle appliquera des critères d'aménagement propres aux projets. La CCN accordera une attention particulière à l'architecture du XX^e siècle.
- b. La CCN fera la promotion de la qualité du design pour encourager la création de lieux, de bâtiments, d'ouvrages et de paysages adaptés, accessibles, durables et de conception réfléchie.
- c. La CCN continuera de privilégier l'utilisation de ses terrains pour la tenue d'activités culturelles nationales et d'appuyer la création artistique. Des activités locales et régionales seront permises sur les terrains de la CCN si elles sont compatibles avec leur vocation nationale et lorsqu'aucun terrain municipal n'est disponible comme solution de rechange.
- d. La CCN tiendra un répertoire des terrains propices à la construction de nouvelles institutions culturelles nationales, si les ressources le permettent. Un cadre de référence particulier servira de guide à cet effet. Il pourrait s'agir de nouvelles installations destinées à la musique, au portrait et à l'art contemporain ou encore aux reconnaissances nationales.
- e. La CCN travaillera avec ses partenaires fédéraux pour ajouter et mettre en valeur des œuvres d'art de la plus grande qualité dans le domaine public de la capitale, à la fois en propre ou intégrées à d'autres projets d'aménagement.
- f. La CCN soutiendra la diversité des arts dans la capitale en autorisant l'utilisation de ses terrains par des organisations à but non lucratif et des établissements d'enseignement pour des activités temporaires, si cela est indiqué.
- g. La CCN encouragera la création d'une image numérique en ligne de la capitale promouvant l'accueil, l'ouverture et la transparence de même que l'accès au patrimoine, ainsi que des visites guidées stimulantes de la capitale.
- h. La CCN travaillera avec ses partenaires fédéraux, locaux et du secteur privé afin que le cœur de la capitale devienne entièrement bilingue, car la reconnaissance du bilinguisme officiel du Canada constitue un élément central de l'identité nationale et régionale.
- i. La CCN favorisera une approche de collaboration régionale pour la planification de l'offre culturelle en partenariat avec les administrations municipales et les groupes communautaires.
- j. La CCN continuera de travailler avec Parcs Canada pour protéger et animer le site du patrimoine mondial du canal Rideau et pour s'assurer que les aménagements sur ses berges respectent le plan de gestion de ce site soumis à l'UNESCO.

PROJET MARQUANT 16

RENOUVELLEMENT DE LA POINTE NEPEAN ET PARACHÈVEMENT D'UNE PROMENADE RIVERAINE DU CANAL RIDEAU AUX CHUTES RIDEAU

L'importante et pittoresque place publique du parc et du belvédère de la pointe Nepean sera embellie et réaménagée pour en faire une importante destination de la capitale. Le nouveau concept mettra en valeur l'envergure de la pointe Nepean comme point de repère et belvédère offrant une vue saisissante. L'endroit sera mieux relié à la promenade Sussex et au parc Major's Hill ainsi qu'à des sentiers d'accès universel, et fera partie d'un programme

d'interprétation historique. La relation visuelle et spatiale avec le Musée des beaux-arts du Canada sera améliorée. La CCN travaillera aussi avec ses partenaires fédéraux et d'autres intervenants pour créer une promenade polyvalente continue vers l'est, du canal Rideau aux chutes Rideau, et reliant les places publiques existantes donnant sur la rivière des Outaouais.



LES LIENS ET LA MOBILITÉ

Historiquement, le rôle de la CCN et des organismes qui l'ont précédée en matière de transport urbain a découlé du mandat d'aménagement fédéral qui lui est conféré par la loi et du fait qu'elle est propriétaire de terrains et d'ouvrages comme des ponts, des promenades et des corridors.

Dans les années 1950, la Commission du district fédéral, et plus tard la CCN, ont réorganisé les réseaux de transport de la région, en repensant le cœur de la capitale et en déplaçant les fonctions industrielles et le réseau ferroviaire vers la périphérie urbaine.

Au cours de la dernière moitié du XX^e siècle, comme dans les autres villes nord-américaines, on a privilégié l'usage de l'automobile individuelle, et cet aspect constitue l'un des éléments marquants du Plan Gréber. Récemment, cette tendance s'est inversée et les efforts ont été axés sur le transport public, le covoiturage et les installations cyclables séparées. Bien qu'il soit difficile de prédire quelle direction prendra la mobilité urbaine au cours des 50 prochaines années, les technologies de l'information avancées définissent déjà les modes de déplacement et la gestion des systèmes de transport. Les orientations futures comprendront probablement la poursuite des investissements dans le transport collectif et les infrastructures cyclables, une plus grande importance accordée à l'expérience piétonnière, une conception du domaine public qui améliore nettement l'accessibilité universelle et l'accroissement des services de véhicules automatisés et sur demande. La CCN appuiera activement les politiques de transport favorisant la durabilité écologique.

Au cours des prochaines décennies, les investissements de la CCN dans le domaine du transport devraient favoriser la création de lieux, en plus de rehausser l'expérience de la capitale. Les efforts du gouvernement fédéral dans le transport régional devraient ainsi être axés sur les investissements dans les biens qui contribuent à édifier un réseau de mobilité durable unique et attrayant.

L'amélioration des liens interprovinciaux demeure un aspect important de la participation fédérale dans la mobilité régionale. La main-d'œuvre fédérale dans la région de la capitale, répartie des deux côtés de la rivière des Outaouais, dépend de ces liens. La CCN appuie l'amélioration du transport urbain dans la région par des efforts soutenus visant une planification efficace, concertée et intégrée, ainsi que des normes élevées en matière de design, de qualité environnementale et d'intendance. La réussite à cet égard sera tributaire d'une démarche concertée des différents ordres de gouvernement.

Les principales routes et les principaux ponts donnant accès au secteur du cœur, ainsi que les autres points d'entrée (aéroports et gares ferroviaires et d'autocars), contribuent grandement au caractère symbolique de la région et devraient procurer aux visiteurs le sentiment d'être arrivés et les bienvenus. Les points d'arrivée et d'accès doivent présenter une image cohérente de la capitale et se distinguer par un design



A

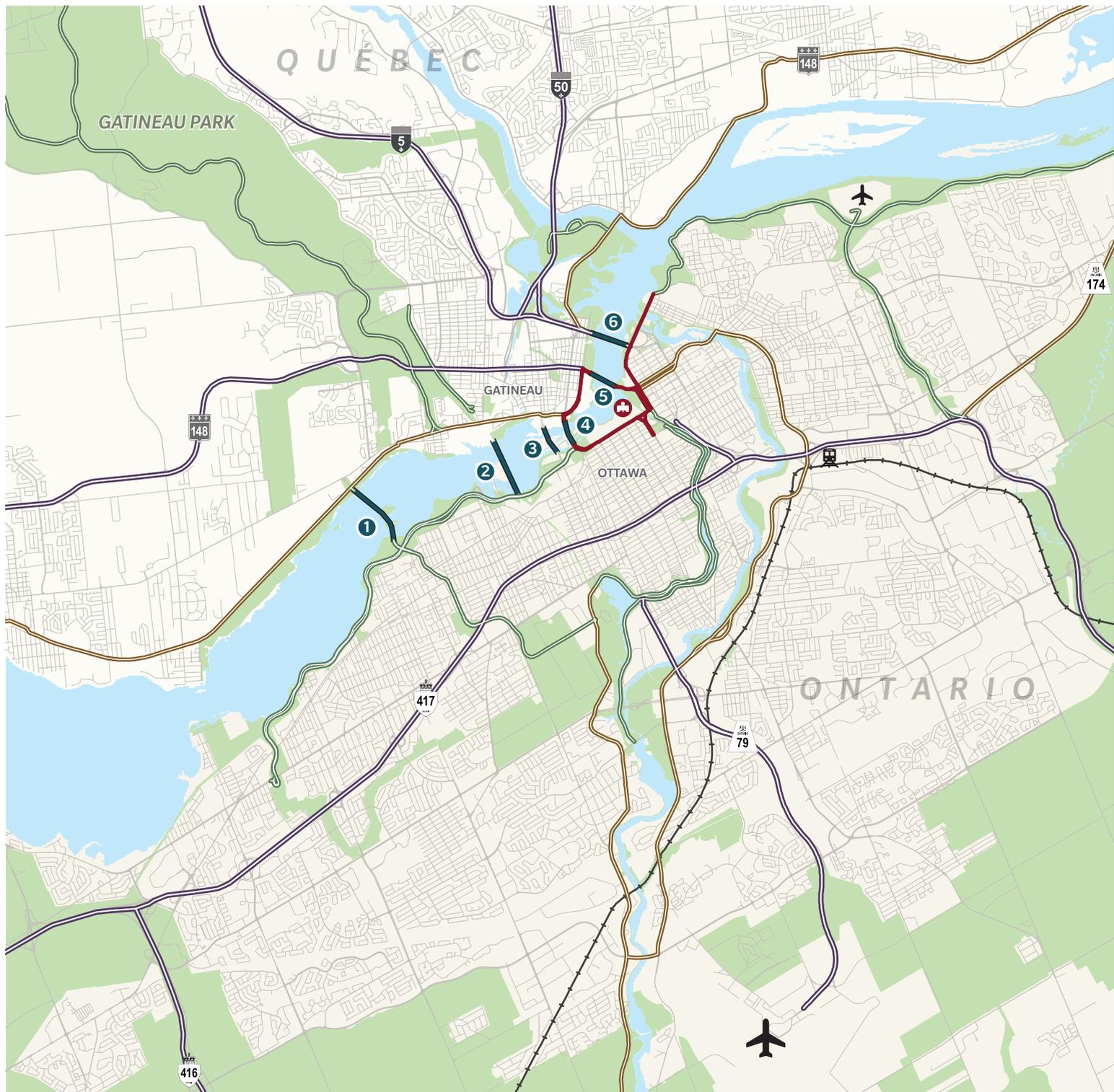
Le pont Alexandra au soleil couchant

Source : CCN

exceptionnel, et la CCN travaillera avec ses partenaires pour atteindre ces objectifs. De plus, la conception adéquate des éléments d'orientation et d'information destinés aux visiteurs constitue un facteur important pour faire de la région de la capitale une destination de choix.

La CCN met l'accent sur la mobilité comme aspect fondamental de l'expérience de la capitale, laquelle permet d'explorer et d'apprécier la diversité des milieux naturels et bâtis et des paysages de la région. La marche et le cyclisme sont deux importants modes de mobilité active qui permettent d'apprécier pleinement la capitale. Le réputé réseau de sentiers de la capitale, aménagé en partenariat avec les municipalités, offre aux résidents et aux visiteurs des itinéraires continus, sécuritaires et agréables pour la découvrir. Les sentiers répondent aux différents besoins des cyclistes et marcheurs navetteurs et récréatifs et sont intégrés aux autres liens routiers et non routiers. Ils permettent d'accéder aux institutions, aux attraits, aux installations de l'administration publique fédérale, aux parcs et aux lieux panoramiques de la capitale. Quant aux promenades qui longent les cours d'eau de la région, elles permettent à ceux qui les empruntent de faire une paisible balade offrant des vues panoramiques et dont le parcours est parsemé d'éléments expérientiels et d'interprétation.

De même, les corridors des promenades du secteur urbain de la capitale, qui se trouvent en grande partie le long du canal Rideau et de la rivière des Outaouais, font ressortir la beauté du site de la capitale et de ses cours d'eau pour le plaisir du public.



Accès à la capitale, entrées panoramiques et promenades

- Accès à la capitale
- Accès à la capitale (chemin de fer)
- Entrée panoramique
- Promenade de la CCN
- Boulevard de la Confédération
- Pont
- Aéroport
- Gare ferroviaire
- Colline du Parlement

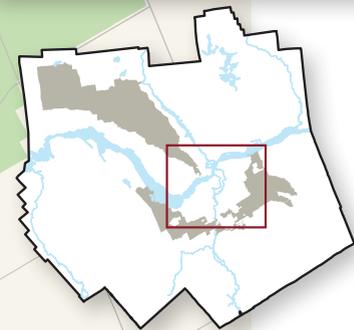
Liens interprovinciaux

- 1** Pont Champlain
- 2** Pont Prince-de-Galles
- 3** Pont des Chaudières
- 4** Pont du Portage
- 5** Pont Alexandra
- 6** Pont Macdonald-Cartier

N

0 1.5km 3km

2017



Les qualités panoramiques caractéristiques des promenades rehaussent l'agrément de leur parcours et les distinguent du réseau de transport local. Ces corridors contribuent au caractère écologique et cérémoniel de la capitale et font partie de son réseau d'espaces verts.

Conformément au Plan de la capitale du Canada, la CCN préservera le caractère prévu des promenades en tant que routes panoramiques destinées à la circulation à faible densité, à faible débit et à basse vitesse dans un cadre de parc, et elle créera un ensemble de parcs riverains. Dans certains cas, le raccordement des promenades aux voies locales en fait de facto des routes servant aux navettes quotidiennes, bien que ce ne soit pas la fonction pour laquelle elles ont été prévues. La CCN poursuivra donc les discussions avec les autorités compétentes en vue de trouver des solutions pour limiter cet usage non prévu.

Les liens interprovinciaux sont essentiels à la vitalité et à la croissance économique de la région. La CCN reconnaît que l'intégration fluide des liens interprovinciaux aux réseaux de transport municipaux et provinciaux est essentielle à une région prospère et durable. À cet égard, les autorités responsables des plans de transport en commun doivent mettre en œuvre des stratégies cohérentes de transport régional afin d'améliorer les liens entre les différents territoires.

Dans son initiative stratégique de transport de 2005, la CCN proposait une vision multimodale aussi bien pour le transport des marchandises que pour

le transport des personnes. On y reconnaît que des mesures s'imposent pour accroître la résilience de l'infrastructure de transport interprovinciale, et on y préconise un réseau de transport en commun interprovincial unique et plus solide par l'augmentation de la capacité et l'ajout de liens routiers évolutifs. Le présent plan se situe dans le prolongement de cette vision.

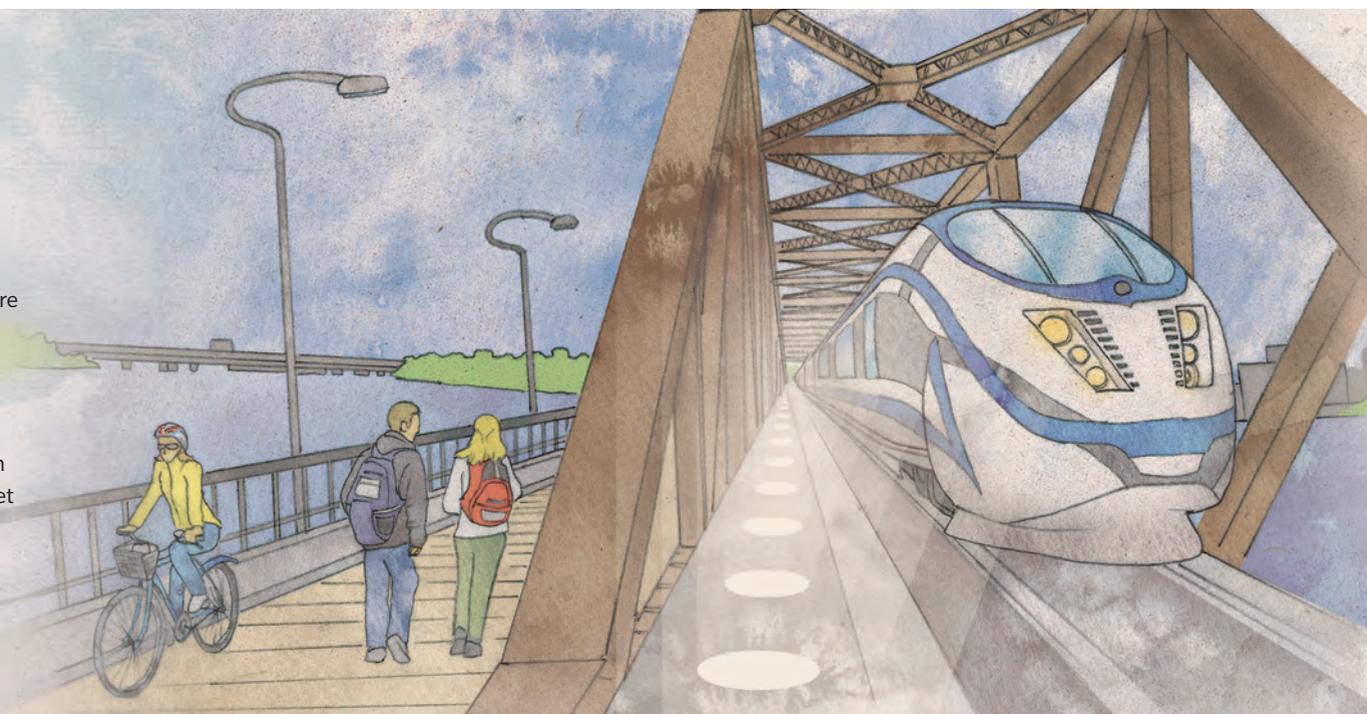
De plus, la CCN agira davantage comme facilitatrice et coordonnatrice des investissements visant à accroître les liens et les services et appuiera les investissements fédéraux contribuant à l'atteinte de ces objectifs. Les divers ordres de gouvernement de la région doivent miser sur des investissements stratégiques pour promouvoir la mobilité active et la multimodalité. Il faut combler les lacunes nuisant à l'efficacité des liaisons afin de bénéficier d'un réseau de transport unifié et intégré en adoptant une démarche de planification concertée avec les autorités municipales et provinciales et en ayant recours à des systèmes d'information de pointe.

La collaboration avec les autres ordres de gouvernement et l'industrie du transport des marchandises s'impose pour favoriser la circulation interprovinciale des camions et le transport des marchandises. Les résultats favorables souhaités à cet égard sont l'efficacité accrue des livraisons, des conditions facilitant les circuits de trafic transitaire et local, l'atténuation des incidences environnementales et sur les quartiers et la préservation du caractère particulier du secteur du cœur de la capitale.

PROJET MARQUANT 17

AMÉLIORATION DU TRANSPORT INTERPROVINCIAL

La CCN collaborera avec les Villes, les autorités responsables du transport et différents groupes communautaires de la région de la capitale pour poursuivre l'expansion des liaisons multimodales et interprovinciales et mieux intégrer le transport en commun. Le projet de la Ville d'Ottawa de créer un sentier polyvalent sur le pont ferroviaire Prince-de-Galles reliant Ottawa et Gatineau pourrait en constituer un des premiers éléments. À moyen terme, la CCN promouvra la construction d'un lien complet de transport en commun sur ce pont en vue d'intégrer les réseaux des deux villes sur cet axe nord-sud essentiel.



LES LIENS ET LA MOBILITÉ

Principales orientations stratégiques pour les 50 prochaines années

- a. La CCN investira dans la gestion prudente du réseau de promenades en mettant l'accent sur la protection et la mise en valeur de ses qualités intrinsèques à titre d'« infrastructure verte » fédérale robuste et interreliée.
- b. La CCN travaillera avec ses partenaires pour concevoir une signalisation appropriée et un système d'orientation intégré, et pour apporter d'autres améliorations pertinentes et novatrices en matière de communication en vue de répondre aux besoins particuliers des visiteurs et à ceux des personnes handicapées de manière à favoriser leur participation croissante.
- c. La CCN unira ses efforts à ceux de ses partenaires municipaux en vue d'adapter le réseau de sentiers de la capitale aux besoins des usagers et de réduire les conflits entre les différents types d'usages.
- d. La CCN travaillera en collaboration avec la Ville d'Ottawa et SPAC pour réinventer le paysage urbain et améliorer le domaine piétonnier et cyclable de la rue Wellington.
- e. La CCN examinera la possibilité d'accroître la propriété fédérale ou de collaborer au financement d'attraits essentiels de la capitale, tels que le boulevard de la Confédération, parcours officiel d'honneur et voie de la découverte de la capitale.
- f. Le gouvernement fédéral demeurera propriétaire des ponts interprovinciaux, dont deux appartiennent à la CCN. Ces ponts, qui enjambent la rivière des Outaouais, sont des éléments unificateurs et caractéristiques de la région de la capitale.
- g. À court terme, la CCN continuera de travailler avec les municipalités et SPAC à l'amélioration des liens routiers interprovinciaux au moyen des ponts existants. À long terme, si les gouvernements de l'Ontario et du Québec et les municipalités concernées s'entendent sur le besoin d'un nouveau pont interprovincial, la CCN collaborera à la planification et à la réalisation du projet.
- h. La CCN appuiera les efforts de développement de services de transport en commun interprovincial fluides et continus, conformément aux principes adoptés dans le cadre de la Stratégie de transport interprovincial, y compris l'adaptation du pont ferroviaire Prince-de-Galles au transport en commun et à la mobilité active.
- i. La CCN continuera de promouvoir les modes de mobilité et d'accès de grande qualité dans la région, conformément à son mandat d'aménager et d'embellir la capitale tout en veillant à ce que celle-ci ait un caractère digne de son importance nationale.
- j. La CCN continuera à travailler avec les municipalités, les autorités responsables du transport en commun et les groupes communautaires pour trouver des façons d'équilibrer la répartition modale (la part des différents modes de transport utilisés) dans la capitale et pour faire de la marche, du cyclisme, du transport en commun et des services d'autopartage des solutions de rechange attrayantes à l'utilisation de la voiture privée.
- k. En collaboration avec SPAC, la CCN élaborera un plan visant à rendre les biens fédéraux du secteur du cœur universellement accessibles.
- l. En collaboration avec les municipalités, la CCN élaborera un plan visant à améliorer la sécurité et l'expérience piétonnières dans le secteur du cœur.
- m. La CCN effectuera un suivi de l'utilisation de ses sentiers très fréquentés et, dans la mesure du possible, séparera les usages récréatifs des usages de navette.
- n. La CCN travaillera avec les autorités compétentes en vue d'améliorer les liaisons entre les systèmes aérien, ferroviaire et d'autocars, qui donnent accès à la capitale. La CCN poursuivra le travail avec les autorités compétentes afin que les installations et les liens aéroportuaires, ferroviaires et routiers soient aménagés selon une conception exemplaire permettant d'offrir un accueil agréable et de signaler l'arrivée dans la capitale du Canada.
- o. La CCN travaillera avec les autorités responsables du transport en commun afin d'améliorer la desserte des institutions nationales, y compris les installations connexes telles que les abris et les bancs.
- p. La CCN permettra la construction d'infrastructures de transport sur ses terrains en vue de répondre aux objectifs de développement et de croissance durables s'il n'existe aucune autre solution viable et si la nouvelle infrastructure ne contrevient pas à son mandat.



Rendu architectural de la nouvelle entrée du Centre national des arts, située sur la rue Elgin, que le public pourra emprunter à compter de juillet 2017 (conception de l'architecte Donald Schmitt; annonce illustrée mettant en vedette Sophia Lee, une des interprètes de *Going Home Star – Truth and Reconciliation* du Royal Winnipeg Ballet du Canada)



PASSER À L'ACTION

Un cadre de planification, quels que soient sa portée et son caractère visionnaire, ne restera que des mots couchés sur du papier s'il ne comporte pas de stratégies, de politiques et d'outils adéquats pour le mettre en œuvre. Cette section traite des moyens et des façons grâce auxquels la Commission de la capitale nationale et les intervenants concrétiseront cette vision à long terme dans la région de la capitale.

Il faut d'abord établir la primauté de ce cadre. *Le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067* a préséance sur le Schéma directeur de la capitale ainsi que sur les autres plans et stratégies en vigueur. Ces documents doivent respecter le présent plan, et si ce n'est pas déjà le cas, la CCN ainsi que les ministères et les autres organismes fédéraux les modifieront progressivement à cet effet. Le cadre de planification de la CCN est présenté à l'annexe 1.

Le Schéma directeur de la capitale définira les politiques plus en détail. Il fera l'objet de mises à jour régulières, et il sera ainsi possible de le modifier afin qu'il reflète l'évolution constante du contexte. Grâce à cette approche adaptative, le cadre de planification permettra à la fois de tenir compte des défis, des possibilités et des priorités qui surviennent et de maintenir la perspective à long terme définie dans le Plan de la capitale du Canada.

Selon ce cadre de planification, les ministères et organismes fédéraux élaboreront des plans détaillés concernant le réaménagement de certains lieux de la capitale, et la CCN définira des lignes directrices générales en matière de design qui s'appliqueront à son portefeuille immobilier et qui guideront les autres organismes fédéraux ou les promoteurs qui souhaitent construire sur des terrains fédéraux. La CCN veillera aussi à appliquer à un plus grand nombre de ses plans et stratégies des méthodes qui permettent d'évaluer les effets cumulatifs. Enfin, elle créera et gèrera des outils de communication afin d'établir un dialogue et une « boucle de rétroaction » plus efficaces avec le grand public et avec certains intervenants et partenaires.

LES APPROBATIONS FÉDÉRALES DE L'UTILISATION DU SOL, DU DESIGN ET DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

La CCN continuera d'exercer les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 12 de la *Loi sur la capitale nationale* en ce qui a trait à la mise en œuvre du présent plan, du Schéma directeur de la capitale et des politiques et stratégies qui en découlent.

Les lignes directrices fournies dans le Schéma directeur de la capitale guideront les analyses effectuées dans le cadre des approbations fédérales de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières, dans le but de favoriser l'excellence.

PROMOUVOIR L'EXCELLENCE EN DESIGN

La CCN promouvra l'excellence du design du milieu bâti et des paysages comme fondement de l'embellissement continu de la capitale. Le bon design engendre de la fierté et de la valeur sur les plans social, économique, environnemental et symbolique. La mise en place d'œuvres d'art public le long de la voie de la découverte de la capitale et en marge des voies de circulation qui relient les édifices fédéraux et les institutions nationales enrichira l'expérience de la capitale. L'excellence en design réunit sensibilité esthétique et utilisation de matériaux durables afin que les travaux publics soient bien conçus, notamment en ce qui concerne la rentabilité de l'investissement et l'adaptation au contexte. Ces travaux doivent passer l'épreuve du temps pour devenir des legs aux générations futures. L'excellence en design implique aussi l'ouverture à tous et l'accessibilité universelle, qui contribueront à enrichir l'expérience de la capitale et à en faire une réussite.

Dans le cadre de son processus d'examen du design, la CCN encouragera ses partenaires fédéraux à continuer d'utiliser des matériaux de grande qualité dans la conception d'infrastructures et d'édifices fédéraux et de ceux qui seront construits sur des terrains assujettis à des clauses fédérales restrictives relatives au design. La CCN continuera de préconiser l'adoption de pratiques de pointe en matière de gestion environnementale, afin de réduire la consommation d'énergie et des autres ressources. Enfin, elle veillera à promouvoir l'expertise canadienne en matière de design dans la capitale en recherchant une grande qualité de conception dans tous ses projets.

En ce qui a trait à son portefeuille immobilier, la CCN cherchera à maintenir l'excellence en appliquant une norme de conception inspirante et plus élevée que les normes courantes, de manière à souligner la proposition de valeur qu'elle apporte au milieu urbain et à la région, en tant qu'organisme chargé de la planification de la capitale. Pour ce faire, elle priorisera l'investissement en design dans la Cité

parlementaire et la Cité judiciaire et leurs environs, de même qu'en bordure du boulevard de la Confédération et dans le secteur du cœur de la capitale.

PROMOUVOIR L'EXCELLENCE EN DESIGN

Principales orientations stratégiques pour les 50 prochaines années

- a. La CCN assumera un rôle de chef de file dans la région pour promouvoir des projets inspirants et de qualité, c'est-à-dire des projets adaptés au contexte, répondant aux besoins des usagers, plaisants sur le plan esthétique, adéquats pour les fins auxquelles ils sont destinés, offrant l'accès universel, cohérents, souples, durables et écoénergétiques.
- b. La CCN encouragera le recours à des méthodes intégrées de conception afin de favoriser les meilleurs résultats pour chaque projet et veillera à ce que des spécialistes du design et de l'aménagement du territoire y participent pour que les projets réalisés soient de la plus grande qualité.
- c. Pour chacun des projets, la CCN cherchera à ce que la conception prenne en compte à la fois la forme bâtie et le domaine public des environs afin qu'il s'en dégage un caractère intégré. Les concepts proposés devraient tenir compte des vues, des relations entre les formes bâties et du caractère des rues.
- d. La CCN continuera de travailler avec les municipalités à la protection des vues sur les symboles nationaux. De plus, la CCN ainsi que les ministères et les autres organismes fédéraux créeront et entretiendront des lieux accessibles au public offrant des points de vue remarquables.
- e. La CCN encouragera l'innovation et l'accessibilité en architecture, en design et en urbanisme de même que la mise en valeur du patrimoine.
- f. La CCN encouragera les promoteurs à concevoir des projets axés sur la durabilité et à élaborer des concepts appropriés faisant appel à un design et à des matériaux durables ainsi qu'à des sources d'énergie renouvelable.
- g. La CCN préconisera une approche réfléchie et commune en matière de conception pour tous les projets fédéraux mis en œuvre dans la capitale au moyen du processus d'approbation fédérale de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières, y compris en ce qui concerne la qualité des installations temporaires durant les travaux de construction.
- h. La CCN continuera d'élaborer des lignes directrices en design qui mettront en évidence les résultats escomptés en la matière.
- i. La CCN favorisera les approches de collaboration avec les administrations municipales afin d'encourager l'évolution et l'amélioration continues de la qualité en design, par l'échange d'information et l'élaboration de normes ou de lignes directrices.

LA PARTICIPATION DES INTERVENANTS ET DU PUBLIC

La CCN continuera de consulter les groupes d'intervenants et les communautés algonquines anishinabées de la région de la capitale et de partout au Canada. Elle cherchera à améliorer sans cesse ses méthodes de consultation en utilisant de nouvelles technologies pour obtenir des commentaires du public sur le concept, le design et la stratégie de mise en œuvre des projets. De plus, elle encouragera les relations avec des organisations qui peuvent donner leur avis à la fois sur l'aménagement de la capitale et sur l'intendance des terrains fédéraux.

Lorsque la CCN sera elle-même promotrice d'un projet, elle consultera les intervenants avant d'approuver tout changement d'utilisation du sol en vertu de la *Loi sur la capitale nationale*. Dans les autres cas, elle demandera aux promoteurs de produire la documentation relative aux consultations qu'ils ont menées auprès des intervenants avant d'accorder toute approbation fédérale de l'utilisation du sol et du design.



Pavillon de services,
parc Vincent Massey
Source : CCN

LA PROPRIÉTÉ FÉDÉRALE DE TERRAINS

La propriété publique fédérale constitue l'outil le plus durable pour gérer le domaine de la capitale et les actifs requis pour que celle-ci convienne à sa fonction nationale. Ainsi, les biens nécessaires à l'aménagement et à la mise en valeur de la capitale devraient demeurer de propriété fédérale.

Les terrains fédéraux procurent des lieux pour la réalisation des fonctions fédérales actuelles et futures et permettent de créer un cadre spectaculaire et pittoresque mettant en valeur le siège du gouvernement. Ils accueillent aussi des éléments et des événements commémoratifs nationaux. La CCN peut réserver des terrains pour l'aménagement de nouvelles institutions nationales, de missions étrangères, d'installations de l'administration publique fédérale, ou pour toute autre fonction liées à la capitale.

La propriété foncière fédérale permet d'exercer un contrôle direct sur l'utilisation du sol et le design, au moyen du processus d'approbation fédérale prescrit par la *Loi sur la capitale nationale*. Le contrôle en matière d'aménagement et de design que procure le processus d'approbation fédérale permet de s'assurer que les changements liés à l'utilisation du sol, les propositions de mise en valeur et les transactions concernant des terrains fédéraux demeurent compatibles avec la vision à long terme de la capitale.

La CCN définit et administre la Masse des terrains d'intérêt national (MTIN) qui a été approuvée par le Conseil du Trésor. La MTIN est constituée de terrains jugés d'intérêt national; il s'agit des terrains considérés comme étant d'une importance essentielle à long terme, car ils contribuent au caractère unique de la capitale du Canada. La désignation de terrains comme faisant partie de la MTIN est un moyen officiel d'exprimer l'intérêt du gouvernement fédéral à l'égard de l'aménagement de la capitale du Canada. Les terrains de la MTIN représentent environ 11 p. 100 de la superficie de la région de la capitale du Canada, et le gouvernement fédéral possède actuellement environ 85 p. 100 des terrains de la MTIN.

La CCN continuera de désigner les terrains dont elle est propriétaire qui jouent une fonction importante dans la région sur les plans de l'environnement, des activités récréatives ou de la mobilité. Ces terrains demeureront de propriété publique afin qu'ils puissent servir des intérêts locaux ou régionaux, conformément à l'engagement de la CCN d'appuyer le développement de l'ensemble de la région de la capitale. La CCN pourrait un jour transférer certains terrains à d'autres entités publiques ou à des organismes d'intendance.

LES INVESTISSEMENTS FÉDÉRAUX ET LES INFRASTRUCTURES DE LA CAPITALE

Les investissements fédéraux demeurent un outil important pour réaliser la vision établie dans le Plan de la capitale du Canada. La CCN continuera de déterminer les grands projets qui profiteront à la capitale, qu'il s'agisse de monuments nationaux, d'éléments commémoratifs, de nouveaux édifices fédéraux, d'œuvres d'art public, de parcs ou de travaux d'amélioration le long du boulevard de la Confédération, et qui seront financés au moyen de son Programme pluriannuel des immobilisations.

LE RÉAMÉNAGEMENT DES PROPRIÉTÉS FÉDÉRALES

La CCN appuiera la transformation des pôles d'emplois fédéraux actuels et anciens, comme celui du pré Tunney, pour en faire des milieux à usage mixte intégrés aux quartiers environnants. Elle favorisera également l'utilisation de terrains excédentaires pour appuyer les projets régionaux conjoints d'intensification urbaine aux abords des stations de transport en commun rapide Hurdman, pré Tunney et Confederation Heights, à proximité des stations de transport en commun Bayview et Pimisi, ainsi que dans le secteur de la Cité à Gatineau, près des installations de Bibliothèque et Archives Canada.

LA COLLABORATION

Établir des partenariats est essentiel à l'édification d'une capitale nationale exemplaire. La CCN exercera un rôle de chef de file en ce qui concerne l'utilisation de ses terrains et les intérêts de la capitale. Elle travaillera en étroite collaboration avec les administrations municipales de la région, des ministères et d'autres organismes fédéraux, des associations communautaires, les Autochtones et divers intervenants pour veiller à ce que les projets requérant des terrains fédéraux concourent à la réalisation d'une grande capitale inspirante.

La CCN maintiendra son engagement ferme à poursuivre la collaboration et les partenariats :

- > en appuyant la planification globale et conjointe par la compréhension de la complexité des relations et de l'interdépendance dans la région;
- > en partageant certaines responsabilités, en consolidant les partenariats et en favorisant une compréhension commune parmi les principaux intervenants de manière à ce que tous progressent ensemble;
- > en lançant des travaux de planification et d'autres projets conjoints avec les autorités locales pour favoriser la réalisation des objectifs communs;
- > en participant à la conception de systèmes de données ouvertes et en utilisant les données pour consolider les capacités et la résilience.

De concert avec les municipalités et d'autres organismes responsables de la planification, la CCN contribuera à la création de banques d'information et de données communes fiables et à jour sur l'utilisation du sol, les politiques et la mobilité dans la capitale. Il sera également important d'assurer le suivi de la mise en œuvre des plans et des politiques en matière de durabilité. La CCN collaborera avec les municipalités des deux provinces au partage de données sur les indicateurs environnementaux communs en vue de favoriser l'établissement d'une stratégie cohérente de gestion de l'environnement et des écosystèmes.

LA MODIFICATION DU PLAN

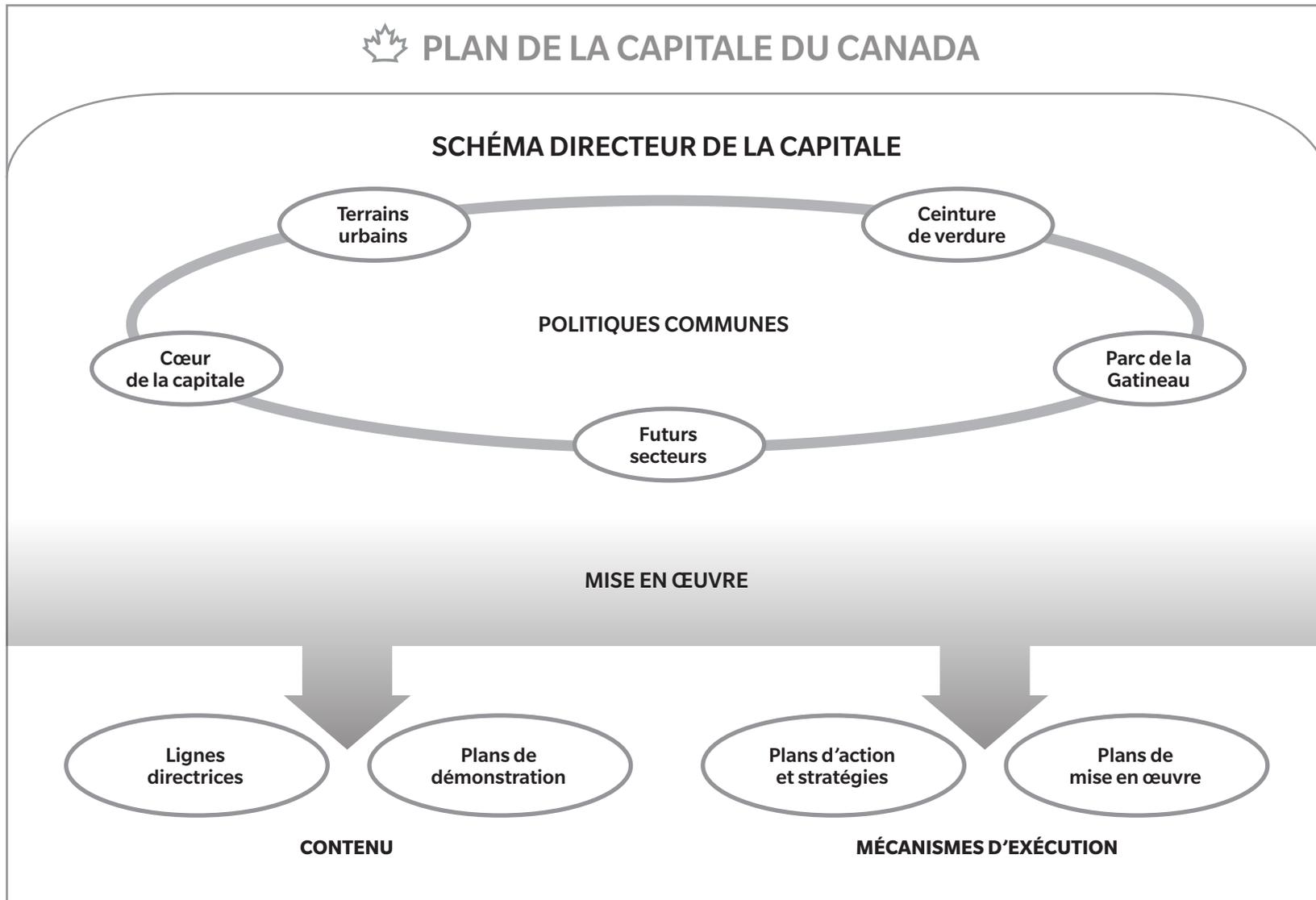
Il pourrait s'avérer nécessaire de modifier ou de corriger certains éléments du Plan de la capitale du Canada en raison de nouvelles tendances, de nouvelles données ou de nouveaux plans d'utilisation du sol, ou à la suite de demandes d'utilisation du sol qui ne concordent pas avec le Plan. La CCN elle-même, des ministères et d'autres organismes fédéraux ou toute autre partie intéressée pourraient demander des changements. Toutes les demandes de modification seront soumises à une évaluation rigoureuse effectuée par la CCN dans le cadre du processus fédéral d'approbation.

Toute modification doit servir l'intérêt public de la capitale, être conforme aux intentions du présent plan et avoir pour effet une utilisation du sol compatible à son contexte. Les changements mineurs apportés au libellé à des fins de clarification ne nécessiteront pas la modification du Plan, et les changements seront publiés sur le site Web de la CCN.



Vue de l'escarpement d'Eardley,
parc de la Gatineau
Source : CCN

ANNEXE 1 : CADRE DE PLANIFICATION DE LA CCN



ANNEXE 2 : PROJETS MARQUANTS

Le Plan de la capitale du Canada guidera la réalisation de nombreux programmes au cours des 50 prochaines années, y compris celle de 17 projets marquants proposés par les Canadiens eux-mêmes. Présentés séparément au fil des chapitres 3 à 5, ces 17 projets sont énumérés ci-dessous et chacun est accompagné d'une brève description et localisé sur la carte de la page 81.

1. Cités parlementaire et judiciaire

Conformément à la vision à long terme de ces cités, des travaux complets de restauration et de rénovation des édifices du Centre, de l'Est et de l'Ouest du Parlement se dérouleront au cours des prochaines décennies. Ces grands travaux comprennent la construction d'un centre d'accueil des visiteurs, la réhabilitation de l'escarpement, l'aménagement paysager, l'installation de dispositifs assurant l'accessibilité universelle, ainsi que la protection et la conservation des édifices et des terrains. La CCN travaillera aussi avec la Ville d'Ottawa et la Ville de Gatineau au renouvellement et au renforcement de la politique sur la protection des vues pour assurer la primauté des symboles nationaux dans la silhouette de la capitale.

2. Renouvellement de la résidence officielle du premier ministre du Canada

La CCN rénovera et transformera la résidence officielle du premier ministre du Canada. Les plans prévoient l'intégration de dispositifs de sécurité modernes (pour accroître la protection et améliorer la fonctionnalité de la résidence), la conservation du patrimoine et l'amélioration de la durabilité écologique.

3. Institutions culturelles et scientifiques nationales

Ce projet marquant comporte quatre volets : créer un musée national du portrait, volet chapeauté par Bibliothèque et Archives Canada et Services publics et Approvisionnement Canada; réaliser l'objectif du Conseil national de recherches du Canada de faire du 100, promenade Sussex un pôle scientifique et

d'innovation; réserver des terrains dans le secteur du cœur, le long de la berge nord de la rivière des Outaouais et des promenades Sir-John-A.-Macdonald et Sir-George-Étienne-Cartier pour agrandir des musées et des institutions culturelles existants et en ajouter de nouveaux; aménager un jardin botanique national du côté ouest du canal Rideau.

4. Nouveaux lieux inspirants consacrés à des éléments commémoratifs majeurs

La CCN et Patrimoine canadien détermineront un emplacement convenable pour honorer la *Charte canadienne des droits et libertés*, afin de représenter physiquement ce document sacré qui sous-tend les principes de justice et de diversité de la société canadienne. La place de la Confédération sera rénovée en vue du centenaire du Monument commémoratif de guerre du Canada en 2039 pour accroître son importance symbolique et la rendre plus fonctionnelle lors de rassemblements. Enfin, la CCN travaillera avec les municipalités pour créer sept carrefours symboliques dans le secteur du cœur de la capitale à des points de jonction des réseaux routier, cyclable et piétonnier, en y installant des œuvres d'art public ou des éléments commémoratifs nationaux majeurs.

5. Un lieu revêtant une signification particulière : l'île Victoria (*Kabenishinân Minitig*)

Un plan directeur concernant l'île Victoria, qu'on appellera le Plan *Kabenishinân Minitig*, sera élaboré en partenariat avec la Nation algonquine anishinabée pour créer dans la capitale un lieu revêtant une signification

particulière à l'intention des peuples autochtones et de leurs traditions culturelles. Ce projet fera partie du processus de réconciliation national et sera réalisé sous la supervision d'ainés et de représentants des communautés algonquines anishinabées.

6. Renouvellement du boulevard de la Confédération et de ses voies d'accès

La CCN et les ministères fédéraux travailleront avec des partenaires municipaux pour réinventer la rue Wellington et créer une succession unifiée et inspirante d'espaces publics qui relieront la berge adjacente à la Cour suprême du Canada au boulevard de la Confédération. Les objectifs de ce projet seront d'améliorer la sécurité, le domaine piétonnier et l'accès au transport collectif, d'offrir des installations cyclables séparées et de maintenir la fonction symbolique et cérémonielle première du boulevard. De plus, la CCN et ses partenaires revitaliseront et embelliront les secteurs adjacents des rues Sparks et Metcalfe et de l'avenue Laurier à Ottawa, de la rue Laurier et de ses alentours à Gatineau, de même que du pont des Chaudières.

7. Consolidation des corridors écologiques et protection des milieux naturels

En collaboration avec les municipalités, les organismes de conservation et des partenaires des secteurs public et privé, la CCN prendra les mesures nécessaires pour consolider et protéger la biodiversité et les milieux naturels sur ses biens fonciers, pour créer des liens entre le réseau d'espaces verts urbains de la capitale et les grands réseaux écologiques, de même que pour consolider les corridors écologiques.

8. Régénération de la forêt urbaine de la capitale

La CCN élaborera un programme d'immobilisations de 30 ans pour régénérer les forêts et la canopée des terrains fédéraux. De concert avec les autorités municipales, un objectif régional commun sera établi pour 2067 et au-delà.

9. Nouveau centre des visiteurs et amélioration des sentiers du parc de la Gatineau

L'amélioration du réseau de sentiers du parc de la Gatineau aidera à réduire la pression exercée sur l'environnement en dirigeant les usagers vers des endroits qui ont une capacité d'accueil adéquate. Un nouveau centre des visiteurs permettra d'accueillir les usagers du parc, et des activités éducatives y seront offertes en partenariat avec des groupes voués à la conservation et au loisir.

10. Amélioration et accessibilité accrue des berges et des espaces verts

En collaboration avec des partenaires locaux, la CCN créera le parc riverain Sir-John-A.-Macdonald, une offre d'installations récréatives, culturelles et écologiques de calibre mondial s'étendant vers l'ouest des plaines LeBreton au lac Mud, à Britannia. L'aménagement du parc Jacques-Cartier et la berge nord de la rivière des Outaouais seront repensés pour améliorer l'accès à l'eau et créer d'autres espaces verts et ainsi réinventer la culture riveraine qui florissait autrefois dans la région. De plus, en partenariat avec Énergie Ottawa, la CCN créera un nouveau parc public donnant sur la chute des Chaudières, qui sera complémentaire au réaménagement de la centrale électrique et au projet d'aménagement sur l'île des Chaudières. Le parc, un lieu sacré pour la Nation algonquine anishinabée, comprendra des lieux pour la tenue de cérémonies traditionnelles. Un nouveau pont piétonnier reliera la chute à la berge nord et au parc des Portageurs. La CCN améliorera aussi les accès et les infrastructures le long du canal Rideau et de la rivière Rideau et aménagera un parc riverain le long de la promenade Sir-George-Étienne Cartier.

11. Parachèvement du réseau de sentiers de la Ceinture de verdure

La CCN terminera le réseau continu de sentiers de la Ceinture de verdure, depuis la baie Shirleys à l'ouest, jusqu'au ruisseau de Green à l'est, de même que les

sentiers reliant la zone urbaine intérieure et les secteurs excentrés de Kanata, Bell's Corner, Barrhaven, Riverside Sud, Findlay Creek, Blackburn Hamlet et Orléans

12. Réaménagement des plaines LeBreton et des îles

La convergence de nombreux projets du côté ouest du cœur du centre-ville insufflera une énergie nouvelle à la capitale et animera les berges. Ces projets comprennent le réaménagement des plaines LeBreton, l'érection du Monument national de l'Holocauste et de nouveaux monuments commémoratifs militaires nationaux, la construction des stations Pimisi et Bayview par la Ville d'Ottawa, le réaménagement des îles Albert et des Chaudières, l'établissement du lieu de rassemblement des peuples autochtones sur l'île Victoria, l'aménagement des anciens terrains de Domtar par le secteur privé et la construction du Centre d'innovation et de la Bibliothèque centrale de la Ville d'Ottawa.

13. Revitalisation du secteur du ruisseau de la Brasserie et de la maison Wright-Scott

La CCN appuiera le travail de la Ville de Gatineau pour revitaliser le secteur historique du ruisseau de la Brasserie et en faire un quartier culturel et pour intégrer et relier au grand projet ses propriétés qui se trouvent le long du ruisseau de la Brasserie. La CCN cherchera un usage convenant à la maison historique Wright-Scott, la restaurera et améliorera le lien avec le parc des Portageurs et le cœur de la capitale.

14. Meilleure intégration des zones d'emplois de l'administration publique fédérale dans le paysage urbain

La CCN travaillera avec des partenaires fédéraux et municipaux pour transformer les zones d'emplois existantes, comme le pré Tunney et la Place du Portage, en des milieux de travail plus animés et des quartiers plus complets, plus densément peuplés et dotés de nouvelles installations favorisant le transport en commun et les modes de transport actifs.

15. Plan lumière de la capitale

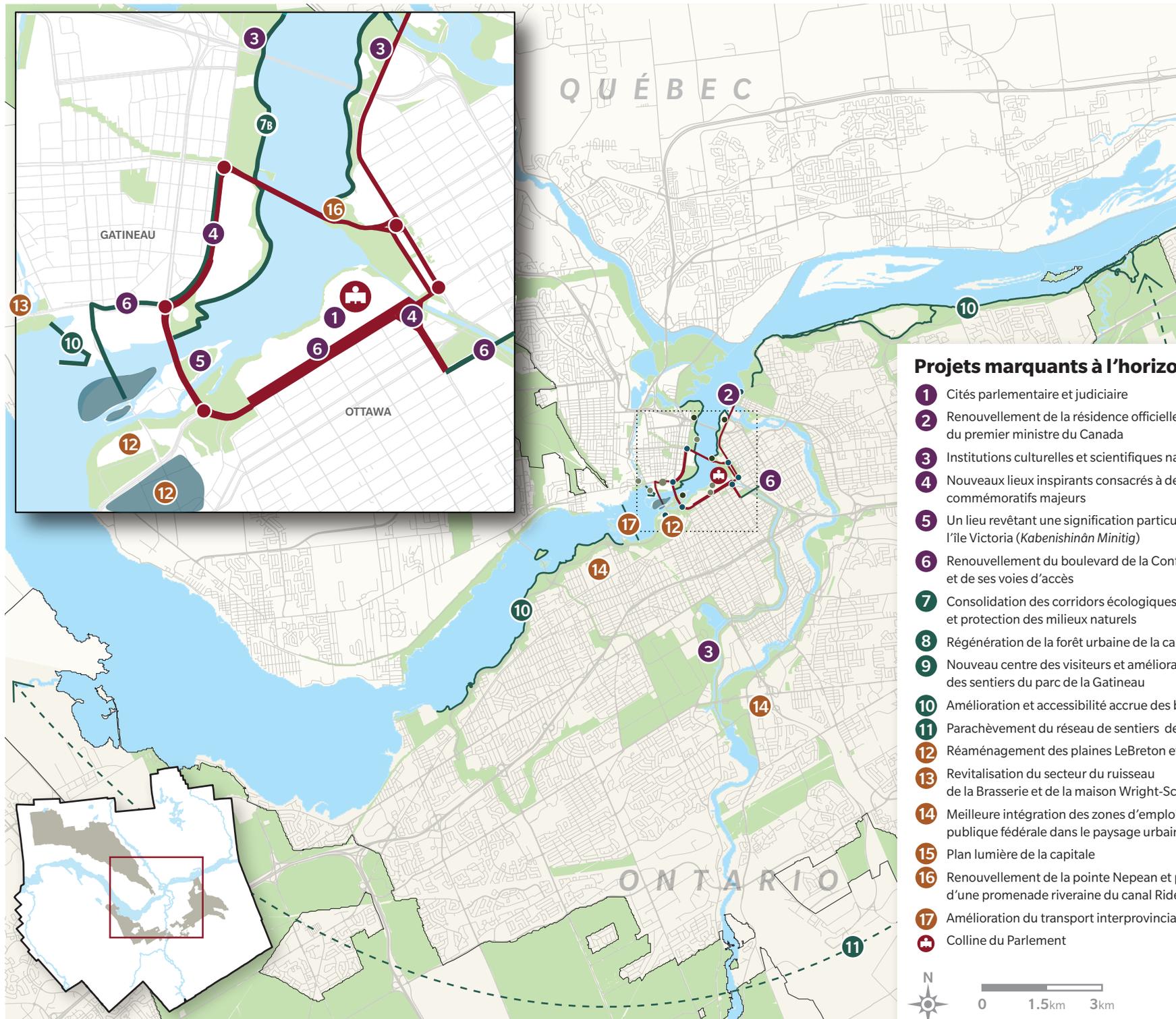
En collaboration avec des intervenants des secteurs public et privé, la CCN concevra et mettra en œuvre un plan lumière qui rendra plus belle et mémorable l'apparence de la capitale la nuit en mettant en valeur l'architecture et les places publiques d'intérêt, tout en réduisant la consommation globale d'énergie et en protégeant les habitats naturels désignés de la pollution lumineuse.

16. Renouveau de la pointe Nepean et parachèvement d'une promenade riveraine du canal Rideau aux chutes Rideau

La pittoresque place publique du parc et du belvédère de la pointe Nepean sera renouvelée et embellie pour en faire une destination majeure de la capitale. Le nouveau concept mettra en valeur le caractère proéminent de la pointe Nepean. L'endroit sera mieux relié à la promenade Sussex et au parc Major's Hill ainsi qu'à des sentiers d'accès universel, et il fera partie d'un programme d'interprétation historique. La relation visuelle et spatiale avec le Musée des beaux-arts du Canada sera aussi améliorée. De plus, la CCN travaillera avec ses partenaires fédéraux et d'autres intervenants pour créer une promenade polyvalente s'étendant vers l'est, du canal Rideau aux chutes Rideau, et reliant les places publiques existantes donnant sur la rivière des Outaouais.

17. Amélioration du transport interprovincial

La CCN collaborera avec les villes, les autorités responsables du transport et différents groupes communautaires pour poursuivre l'expansion des liaisons multimodales et interprovinciales et mieux intégrer le transport en commun. Le projet de la Ville d'Ottawa de créer un sentier polyvalent traversant le pont ferroviaire Prince-de-Galles reliant Ottawa et Gatineau pourrait en constituer un des premiers éléments. À moyen terme, la CCN promouvra aussi la construction d'un lien de transport en commun sur ce pont en vue d'intégrer les réseaux des deux villes sur cet axe nord-sud essentiel.



Projets marquants à l'horizon 2067

- 1 Cités parlementaire et judiciaire
- 2 Renouvellement de la résidence officielle du premier ministre du Canada
- 3 Institutions culturelles et scientifiques nationales
- 4 Nouveaux lieux inspirants consacrés à des éléments commémoratifs majeurs
- 5 Un lieu revêtant une signification particulière : l'île Victoria (*Kabenishinân Minitig*)
- 6 Renouvellement du boulevard de la Confédération et de ses voies d'accès
- 7 Consolidation des corridors écologiques et protection des milieux naturels
- 8 Régénération de la forêt urbaine de la capitale
- 9 Nouveau centre des visiteurs et amélioration des sentiers du parc de la Gatineau
- 10 Amélioration et accessibilité accrue des berges et des espaces verts
- 11 Parachèvement du réseau de sentiers de la Ceinture de verdure
- 12 Réaménagement des plaines LeBreton et des îles
- 13 Revitalisation du secteur du ruisseau de la Brasserie et de la maison Wright-Scott
- 14 Meilleure intégration des zones d'emplois de l'administration publique fédérale dans le paysage urbain
- 15 Plan lumière de la capitale
- 16 Renouvellement de la pointe Nepean et parachèvement d'une promenade riveraine du canal Rideau aux chutes Rideau
- 17 Amélioration du transport interprovincial
- ⛶ Colline du Parlement

N

0 1.5km 3km

2017

REMERCIEMENTS

La Commission de la capitale nationale tient à remercier les membres actuels et anciens de son conseil d'administration, de ses comités consultatifs et de son personnel qui ont participé à la réalisation du présent plan.

Richard Aubry
Adel Ayad
Ian Badgley
Larry Beasley
Chantal Bédard
Valérie Bédard
Paul Bedford
Karen Benoit
Victor Brunette
Lucie Bureau
Peter Burgener
Sandra Candow
Michel Céré
Daniel Champagne

Hugues Charron
Brian Coburn
Martin Cohos
Anne Cormier
Clément Demers
Madeleine Demers
Pierre Dubé
Daniel Feeny
Luc Fournier
Anne Fry
Mark Gallant
Nicholas Galletti
Fred Gaspar
Émilie Girard-Ruel

Martin Giroux
Hélène Grand-Maitre
Gordon Harris
Anne Heaney
Jacqueline Holzman
Norman Hotson
Céline Jalbert
Richard Jennings
Aditya Jha
Arto Keklikian
Mark Kristmanson, Ph. D.
Sylvie Lalonde
Josée Lambert
Mona Lamontagne

François Lapointe
Stanley Leinwand
Marie Lemay
Marc Letellier
Carol Loughrey
Lisa MacDonald
Eric MacKenzie
Miriam MacNeil
Vivian Manasc
Frieda Martselos
Christopher Meek
Geneviève Mercier
Louise Migneault
Russell Mills

Jocelyne Moncion
Eha Naylor
Natalie Page
Michael Pankiw
Larry Paterson
Sandra Pecek
Bob Plamondon
Michael Poliwada
Claude Provencher
André Rioux
Denys Rivard
Claude Robert
Stéphanie Séguin
Julian Smith

Jason M. Sordi
Kay Stanley
Brent Stefanson
Basil Stewart
Patricia Talbot
Robert Tennant
Heather Thomson
Lori Thornton
Sophie N. Vidykhan
Ève Wertheimer
Stephen Willis
David Witty

BIBLIOGRAPHIE

ALEXANDER, C. *The Timeless Way of Building*, Oxford University Press, New York, États-Unis, 1979.

BEASLEY, L., et J. BARNETT. *Ecodesign for Cities and Suburbs*, Island Press and Center for Resources Economics, États-Unis, 2015.

BENNETT, E. *Report of the Federal Plan Commission on a General Plan for the Cities of Ottawa and Hull*, 1915.

BROWN, L.J., D. DIXON et O. GILLHAM. *Urban design for an urban century; placemaking for people*, John Wiley & Sons Inc., Hoboken (New Jersey), 2009.

BROWN, Sarah. « The future of Ottawa: Capital culture », *Canadian Geographic*, octobre 2011, p. 32-35.

CHATTOPADHYAY, R. et G. PAQUET. *The Unimagined Canadian Capital: challenges for the federal capital region*, Invenire Books, Ottawa, Canada, 2011.

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES. *Portrait des groupes de langues officielles de la région de Gatineau*, 2015.

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES. *Portrait des groupes de langues officielles de la région d'Ottawa*, 2015.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE. *Schéma d'aménagement des terrains fédéraux*, 1988.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE. *Plan de la capitale du Canada : Un nouveau siècle consacré à l'élaboration d'une vision, à la planification, à l'aménagement et au développement*, 1999.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE. *Plan directeur du parc de la Gatineau*, 2005.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE. *Perspective sur les transports dans la région de la capitale du Canada : Définition des stratégies de transport urbain durable de la Commission de la capitale nationale*, 2005.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE. *Plan stratégique des monuments commémoratifs de la capitale du Canada*, 2006.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE. *Monuments commémoratifs de la capitale du Canada : programme et politique détaillés*, 2006.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE. *La protection des vues dans la capitale du Canada : Protéger l'intégrité visuelle et la primauté symbolique de nos monuments nationaux*, 2007.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE. *Thompson Perkins / Bronson Pulp Mills : Site concept plan & strategy*, 2007.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE. *Horizon 2067 : le Plan de la capitale du Canada; Stratégie nationale d'engagement; Rapport de*

consultation publique, 2012.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE. *Plan directeur de la Ceinture de verdure de la capitale du Canada*, 2013.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE. *Stratégie environnementale de la Commission de la capitale nationale : Bâtir une capitale plus verte*, 2013.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE. *Plan des terrains urbains de la capitale*, 2015.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE. *Plan de déplacements durables du parc de la Gatineau*, 2015.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE. *Plan de la capitale du Canada : 17 grandes idées; Rapport de consultation publique*, 2016.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE. *Plan de la capitale du Canada 2017-2067; Rapport de consultation publique*, 2016.

COPELAND, Daryl. « The future of Ottawa: Ottawa–Gatineau on the world stage », *Canadian Geographic*, octobre 2011, p. 36-37.

DEL DEGAN ET MASSÉ. *Plan de conservation des écosystèmes du parc de la Gatineau*, 2010.

DU TOIT ALLSOPP HILLIER, DIAMOND AND SCHMITT, MCCORMICK RANKIN . GOLDSMITH BORGAL, SCHOLLEN+COMPANY, WEAYMOUTH+ASSOCIATES (Travaux publics et Services gouvernementaux Canada). *Parliamentary and Judicial Precincts Area; Site Capacity and Long Term Development Plan*, 2006.

FARR, Moira. « The future of Ottawa: Green and blue assets », *Canadian Geographic*, octobre 2011, p. 40-41.

GAFFIELD, Chad et coll. *Histoire de l'Outaouais*, IQRC, 1994.

GORDON, David L.A. *Town and Crown – An illustrated history of Canada's capital*, Invenire, Ottawa, Canada, 2015.

GORDON, David L.A. *Planning Twentieth-Century Capital Cities*, Routledge, London, Canada, 2006.

GRÉBER, Jacques. *Projet d'aménagement de la capitale nationale, Rapport général soumis au Comité d'aménagement de la capitale nationale*, 1950.

JULIAN SMITH & ASSOCIATES et PHILIPS FAREVAAG & SMALLENBERG. *Central Experimental Farm National Historic Site – Management Plan*, 2004.

LYDON, M. et GARCIA, A. *Tactical urbanism: Short-term Action for Long-term Change*, Island Press, 2015.

NATIONAL CAPITAL PLANNING COMMISSION. *Extending the Legacy:*

Planning America's Capital for the 21st Century, Washington, D.C., 1997.

NATIONAL CAPITAL PLANNING COMMISSION. *The National Capital Urban Design and Security Plan*, Washington, D.C., 2004.

NATIONAL CAPITAL PLANNING COMMISSION. *The Comprehensive Plan for the National Capital*, Washington, D.C., 2016.

PARCS CANADA. *Manuel de référence du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine*, 2009.

POLIQVIN, Daniel, « The future of Ottawa: Bilingualism and multiculturalism », *Canadian Geographic*, octobre 2011, p. 38-39.

TODD, F.G. *Preliminary Report to the Ottawa Improvement Commission*, 1903.

TOWNSEND, A. M. *Smart Cities: Big Data, Civic Hackers, and the Quest for a New Utopia*, W.W. Norton, New York, 2013.

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA. *Plan directeur pour le Pré Tunney*, 2014.

Ressources en ligne

Institut de l'entreprise : institut-entreprise.fr

National Capital Planning Commission (États-Unis) : nccp.gov

Parcs Canada : pc.gc.ca

Parcs Canada, Lieu historique national du Canal-Rideau : pc.gc.ca/fra/lhn-nhs/on/rideau/index.aspx

Ville de Gatineau : ville.gatineau.qc.ca

Ville de Montréal : ville.montreal.qc.ca

Ville d'Ottawa : ottawa.ca

Statistique Canada : statcan.gc.ca/fra/debut

Waterfront Toronto : waterfronttoronto.ca

INDEX

Z

24, promenade Sussex, 26

A

administrations centrales, 32

Affaires mondiales Canada, 37

Agriculture et Agroalimentaire Canada, 37

Algonquins anishinabés, 36, 50

Anishinabés, 12, 36, 50

approbations fédérales de l'utilisation du sol,
du design et des transactions immobilières, 74

Arboretum, 31

Autochtones, 5, 12, 16, 19, 23, 34, 35, 36, 50, 60, 66, 76

B

Banque du Canada, 24, 27

base aérienne de Rockcliffe, 31, 42

bassins hydrographiques, 42, 50

berges, 11, 14, 31, 36, 41, 42, 50, 52, 53, 56, 60, 64, 65, 67

Bibliothèque du Parlement, 24

Bibliothèque et Archives Canada, 24, 27, 28, 29, 30, 76

boulevard de la Confédération, 14, 17, 27, 28, 31, 38, 39, 69, 71, 74, 76

bureaux de la fonction publique fédérale, 32

buttes de la Confédération, 32, 33, 61

C

canal Rideau, 8, 12, 18, 30, 31, 50, 52, 53, 64, 65, 67, 68

Ceinture de verdure, 7, 14, 15, 17, 18, 32, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 54, 55, 56

Centre mondial du pluralisme, 28

Centre national des arts, 27, 29, 64, 72

Chambre des communes, 24, 26

changements climatiques, 6, 18, 42, 54

chute des Chaudières, 12, 13, 36, 50, 52

chutes Rideau, 13, 28, 67

Cité judiciaire, 24, 25, 74

Cité parlementaire, 11, 24, 25, 65, 74

CNRC, 28, 30, 31, 60, 62

colline du Parlement, 4, 7, 8, 13, 23, 24, 25, 29, 33, 37, 39, 43, 45, 47,
51, 55, 57, 69

Commission d'embellissement d'Ottawa, 3, 13, 14, 16

Commission du district fédéral, 68

Conseil national de recherches du Canada, 28, 29, 31

Convention de Ramsar, 41

Cour suprême du Canada, 23, 24, 38

cours d'eau, 13, 19, 20, 41, 50, 51, 52, 53, 65, 68

couvert forestier urbain, 42

couvert végétal, 42

culture, 5, 11, 15, 16, 19, 20, 23, 25, 27, 28, 29, 30, 31, 34, 35, 36, 37,
38, 48, 50, 52, 53, 54, 56, 59, 60, 61, 62, 64, 65, 66, 67

E

écosystèmes valorisés, 41, 47, 55

édifice du 100, rue Wellington, 23

édifice Sir-John-A.-Macdonald, 25

édifice Wellington, 25

Edward Bennett, 13, 14, 24, 25

éléments commémoratifs nationaux, 34, 35, 36

espaces verts urbains de la capitale, 31, 53, 56

espaces verts urbains, 31, 42, 43, 53, 56, 57

espèces envahissantes, 18, 42, 46

excellence en design, 3, 17, 20, 25, 27, 74

F

Ferme expérimentale centrale, 29, 31

forêts, 11, 13, 42, 44, 46, 54, 56

Frederick Todd, 3, 13, 14, 16, 41, 65

G

Gendarmerie royale du Canada, 61

Gréber, 13, 14, 16, 17, 32, 50, 54, 60, 68

H

habitats naturels, 41, 53, 57, 66

I

île Victoria, 19, 36, 60

initiative stratégique de transport, 70

installations fédérales, 32, 55

Institut canadien de conservation, 30

institutions nationales, 27, 29, 30, 31, 41, 65, 66, 71, 74, 75

J

Jacques Gréber, 14, 17, 60

L

La Ferme, 26, 31

Lac Mousseau (Harrington Lake), 26, 47

LeBreton, 27, 28, 38, 52, 53, 60, 62, 64

liens écologiques, 44, 56

Loi sur la capitale nationale, 3, 6, 11, 74, 75

Loi sur les lieux et monuments historiques, 65

Loi sur les musées, 27

M

Mer Bleue, 40, 41

missions diplomatiques, 11, 37

Monnaie royale canadienne, 28, 29

Monument commémoratif de guerre du Canada, 34, 35

Musée canadien de l'histoire, 9, 19, 27, 28, 29, 64

Musée canadien de la guerre, 27, 28, 29, 31, 38

Musée canadien de la nature, 29, 30, 64

Musée de l'agriculture et de l'alimentation du Canada, 29, 30, 31, 64

Musée de l'aviation et de l'espace du Canada, 29, 30, 31, 64

Musée de la Banque du Canada, 27

Musée des beaux-arts du Canada, 19, 28, 29, 64, 67

Musée des sciences et de la technologie du Canada, 29, 30, 64

N

Nation algonquine anishinabée, 11, 20, 36, 52

P

parc de la Gatineau, 7, 18, 26, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 56, 65, 77

parc Jacques-Cartier, 31, 52

parc riverain Sir-John-A.-Macdonald, 52

Parcs Canada, 67

Patrimoine canadien, 34, 35, 37, 50, 64

patrimoine culturel, 15, 20, 48, 50, 64, 65

patrimoine naturel, 16, 19, 29, 30, 44, 46

patrimoine, 3, 15, 16, 19, 20, 26, 27, 29, 30, 31, 34, 35, 37, 41, 44, 46,
48, 50, 53, 56, 59, 64, 65, 67, 74

place de la Confédération, 24, 27, 34, 35

Place du Portage, 32, 61, 64

Plan de la capitale du Canada de 1999, 14

plan Holt-Bennett, 13, 14

pointe Nepean, 28, 53, 67

politique de protection des vues, 25

pont des Chaudières, 38, 69

pont du Portage, 38, 69

pré Tunney, 32, 33, 61, 64, 76

Premières Nations, 19, 50

Prince-de-Galles (pont), 69, 70, 71

promenade de la Reine-Elizabeth, 50

promenade Sir-George-Étienne Cartier, 42, 50, 52

promenade Sir-John-A.-Macdonald, 30

promenade Sussex, 26, 27, 28, 30, 31, 62, 67

promenades, 6, 11, 14, 17, 27, 30, 31, 32, 41, 52, 53, 68, 69, 70, 71

R

rapport Holt, 13, 24, 25

réseau d'espaces verts de la capitale, 33, 42, 43, 44, 54, 56

réseau du Sentier de la capitale, 54

résidences officielles, 23, 26, 64

ressources archéologiques, 66

Ressources naturelles Canada, 31

Rideau Gate, 26

Rideau, Gatineau, et des Outaouais (rivières), 11, 13, 46, 50, 64

Rideau Hall, 26

rivière des Outaouais, 7, 11, 13, 14, 15, 25, 28, 30, 31, 36, 38, 43, 50,

53, 65, 67, 68, 71

rivière Gatineau, 7, 13, 43, 45, 50

rivière Rideau, 7, 13, 43, 45, 50, 52, 53

rue Wellington, 24, 25, 27, 38, 71

S

Santé Canada, 31

Schéma d'aménagement des terrains fédéraux, 14

Schéma directeur de la capitale, 73, 74

secteur du cœur, 14, 30, 32, 34, 37, 38, 53, 61, 64, 68, 70, 71, 74

Sénat du Canada, 24

sentier Rideau, 54

Sentier transcanadien, 54

sentiers, 11, 12, 15, 27, 41, 48, 50, 54, 56, 67, 68, 71

Services publics et Approvisionnement Canada, 25

sièges sociaux, 32

site du patrimoine mondial, 50, 64, 65, 67

Société des musées de sciences et technologies du Canada, 31

SPAC, 25, 30, 32, 35, 62, 71

Stornoway, 26

Stratégie de transport interprovincial, 71

T

terrains urbains, 41, 54

U

UICN, 41, 46

UNESCO, 50, 64, 65, 67

Union internationale pour la conservation de la nature, 41

V

Ville d'Ottawa, 13, 25, 28, 56, 60, 70, 71

Ville de Gatineau, 25, 62



Commission de la capitale nationale
40, rue Elgin, pièce 202
Ottawa, Canada K1P 1C7
ccn-ncc.gc.ca

Canada